

OBJET

**FINANCES -
Rapports d'activités
2020 des délégués
- Promotion de la
Ville - Parking
souterrain de l'Hôtel
de Ville - Réseau de
chaleur du quartier
Europe.**

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERLOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Vu les articles L.1413-1 et L.1414-14 du code général des collectivités territoriales ;

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services publics délégués de la collectivité, il est présenté au Conseil les rapports d'activités joints en annexe :

- de la société Bleu Ciel production, délégué pour la promotion et l'animation de la Ville,

- de la société Indigo (anciennement Vinci Park), délégué pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville,

- de la société Cofely, délégué pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier Europe.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de prendre acte avec des réserves du rapport annuel 2020 relatif à la promotion et à l'animation de la Ville, tel que joint au rapport ;

2°) de prendre acte du rapport annuel 2020 pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville, tel que joint au rapport ;

3°) de prendre acte du rapport annuel 2019/2020 pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier Europe, tel que joint au rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53391-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021
Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Délégation de Service Public

Promotion et Animation de
la Ville de Saint-Quentin

RAPPORT D'ACTIVITES
2020

 **Bleu Ciel**
Prod

Objet de la délégation

II Les manifestations relatives à la DSP 2020 :

Les manifestations relatives à la DSP 2020 sont décrites ci-après :

- Le 14 Février 2020 : GALA DE BOXE Palais des Sports
- Du 4 au 7 Juin 2020 : FOIRE EXPO de Saint Quentin, reportée du 17 au 20 Septembre 2020 et annulée cause COVID 19.

La Ville de Saint-Quentin a versé en 2020, une contribution financière de 185 833€ H.T à BLEU CIEL PRODUCTION pour la réalisation de ces manifestations.



BOXE
PALAIS DES SPORTS
Le 14 FEVRIER 2020

Compte de résultat de la manifestation

PRODUITS	CHARGES	RESULTAT
127 295.95 €	151 569.95 €	- 24 274 €

BOXE



TONY
AVERLANT

DYLAN
AVERLANT

GUILLAUME
FRENOIS

NICOLAS
WAMBA

DAVID
SPILMONT

VENDREDI 14 FEVRIER 2020

PALAIS DES SPORTS DE SAINT-QUENTIN

5 COMBATS PROFESSIONNELS ET 8 COMBATS AMATEURS

Début des combats : 19h | Infos : 03 23 62 00 00



Points de Vente :

Bars : Le Longchamp - Le Carré d'As - L'Évasion
Le Cortès - Le Cyrano - La Patte d'Oie - Le Bergerac

Billetterie St - Jacques

14 rue de la Sellerie 02100 Saint-Quentin
au 03 23 62 36 77

Auchan
Billetterie

ticketnet
Membre France

Saint-Quentin, le 05/03/2020,

RAPPORT DE LA SOIREE DE BOXE INTERNATIONALE

14/02/2020 – PALAIS DES SPORTS DE SAINT-QUENTIN

C'est le 14 Février 2020 que s'est déroulée la grande soirée de BOXE INTERNATIONALE et même MONDIALE au Palais des Sports de Saint-Quentin.

A l'affiche, une demi-finale Mondiale de la catégorie des Super Plumes pour notre champion Saint-Quentinois : Guillaume FRÉNOIS face au redoutable boxeur de Montevideo, l'Uruguayen : Caril HERRERA. En jeu pas moins qu'une place de challenger pour disputer le championnat du Monde de la catégorie des Super Plumes. C'est notre boxeur français qui au terme de ce combat d'une rare intensité qui a remporté la mise.

Guillaume FRENOIS est maintenant dans l'attente de confirmation de ce futur championnat du Monde.

Ce combat de très haut niveau au Palais des Sports a clôturé de la plus belle manière cette grande soirée pugilistique dont la volonté affichée de l'organisation et de la ville de Saint-Quentin qui était de mettre à l'affiche nos boxeurs locaux qui il faut bien le reconnaître le méritant amplement puisqu'ils sont licenciés au Boxing Club de Saint-Quentin, club de très haut niveau et historique pour la formation depuis fort longtemps de boxeurs à la renommée mondiale. C'est donc dans ce cadre que nous avons pu proposer un combat International et qui avait une saveur particulière puisque c'était le dernier combat de Tony AVERLANT, notre ancien champion du Monde WBF des Mi-Lourds qui avait tenu à monter une dernière fois sur le ring du Palais des Sports dans une confrontation de haut niveau face au bulgare ALEKSANDROV. C'est dans cette ambiance extraordinaire que Tony a gagné son dernier combat à l'unanimité des juges Internationaux, un hommage très chaleureux lui a été rendu par son Président Pascal CORDIER accompagné pour la circonstance par Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin. Le Public lui a réservé une très belle ovation pour le remercier de nous avoir doté de pas moins de trois titres de champion du Monde de la catégorie à chaque fois dans le chaudron du Palais des Sports rempli d'un public de passionnées et de connaisseurs.

A l'affiche également et puisque c'est une tradition familiale à Saint-Quentin, Ville qui a toujours compté des familles de champions avec les ROUX, MALESIEUX, CUVILLIER, THOMAS – FRENOIS, KARL, c'est au tour de la famille AVERLANT de prendre le relais avec l'autre professionnel talentueux : Dylan AVERLANT, fier de se voir remettre la ceinture de champion 2019/2020 du Critérium Espoir dans la catégorie des Mi-Lourds même catégorie que son frère Tony. Pour mémoire c'est au poids de 80 kilos que ces champions boxent.

Dylan a donc disputé et remporté haut la main ce combat face à l'italien de Monaco : Omar KOBBA.

C'est ensuite, le premier combat chez les Professionnels du prometteur boxeur Saint-Quentinois John LAFONT face au Toulousain : Fabien SEGHIRI, qui a vu la victoire du local dans un très beau combat avec deux opposants qui ont l'envie de démarrer une carrière par des victoires. John a remporté ce combat de fort belle manière...

Enfin, un combat très animé dans le cadre de la 1/2 Finale des championnats de France des Poids Lourds opposant le boxeur Axonais David SPILMONT au sudiste Nicolas WAMBA, combat remporté par ce dernier après une lutte acharnée.

Mais si nous attendons que nos boxeurs locaux deviennent de grands champions internationaux, il faut un passage obligatoire chez les boxeurs de Boxe Educative et surtout chez les Amateurs qui ont disputé quelques dix combats en lever de rideau de la soirée Professionnelle avec 3 combats de boxe éducative et 7 combats amateurs dont 1 féminin.

A noter la très belle victoire de Kylian AVERLANT dont le palmarès démontre maintenant que nous détenons là un futur champion Saint-Quentinois.

Il faut remercier nos formateurs, les entraîneurs : Alain CUVILLIER et Jérôme THOMAS, qui ont la charge de former les futurs champions et qui nous dispensent un excellent travail dans la salle d'entraînement du Boxing Club de Saint-Quentin.

Cette grande soirée de Boxe a réuni au Palais des Sports près de 2 500 spectateurs, elle a été retransmise sur la Télé régionale VIA MATELE à deux reprises après le 14 Février pour le plus grand plaisir du public qui n'a pas pu se rendre au Palais des Sports. Nous avons eu le concours efficace du staff du Palais des Sports et des services techniques de la collectivité pour la fourniture des matériels loués (chaises, tables, etc. ...)

Les sous-traitants ULTRA SONS, HOTEL IBIS, HOTEL B&B, LE CAMPANILE et Le FLORENCE ; les traiteurs : LA TERRASSE, DUPONT RESTAURATION et LANDON ; les Ambulances GODET, les Secouristes de la SECURITE CIVILE, EUROPE SECURITE PICARDIE sont intervenus dans le cadre de cette manifestation qui s'est fort bien déroulée.

Pas d'incident à déclarer et le médecin de Ring n'est intervenu qu'une fois pour suturer une arcade ouverte.

C'est donc, comme à l'accoutumée une grande soirée sportive qui a satisfait ces publics présents ou téléspectateurs qui attendent chaque année la ou les soirées de boxe de très haut niveau, soirées sportives soutenues par la Ville de Saint-Quentin avec le concours de la Région des Hauts de France et du Département de l'Aisne avec le Conseil Départemental.



**FOIRE EXPO
de SAINT QUENTIN**

***Du 04 au 07 JUIN 2020 (REPORTE CAUSE COVID 19) au
17 au 20 SEPTEMBRE 2020 (ANNULE CAUSE COVID 19)***

Compte de résultat de la manifestation

PRODUITS	CHARGES	RESULTAT
103 714.84 €	93 322.98 €	10 391.85 €

Participations
Auto
Armen Défense
Loisirs

foire expo

SAINT-QUENTIN

Habitat
Jardin
Animaux
ENTRÉE GRATUITE
Sports
Déco
Services

DU 04 AU 07 JUIN 2020
 CHAMP DE FOIRE de SAINT-QUENTIN



Participations
Auto
Agri culture
Loisirs
Formation
Arme Université

foire expo

SAINT-QUENTIN

Habitat
Jardin
Animaux
ENTRÉE GRATUITE
Sports
Déco
Services

DU 17 AU 20 SEPTEMBRE 2020
 CHAMP DE FOIRE de SAINT-QUENTIN



foire-expo-stq.com

ECLATEMENT ANALYTIQUE

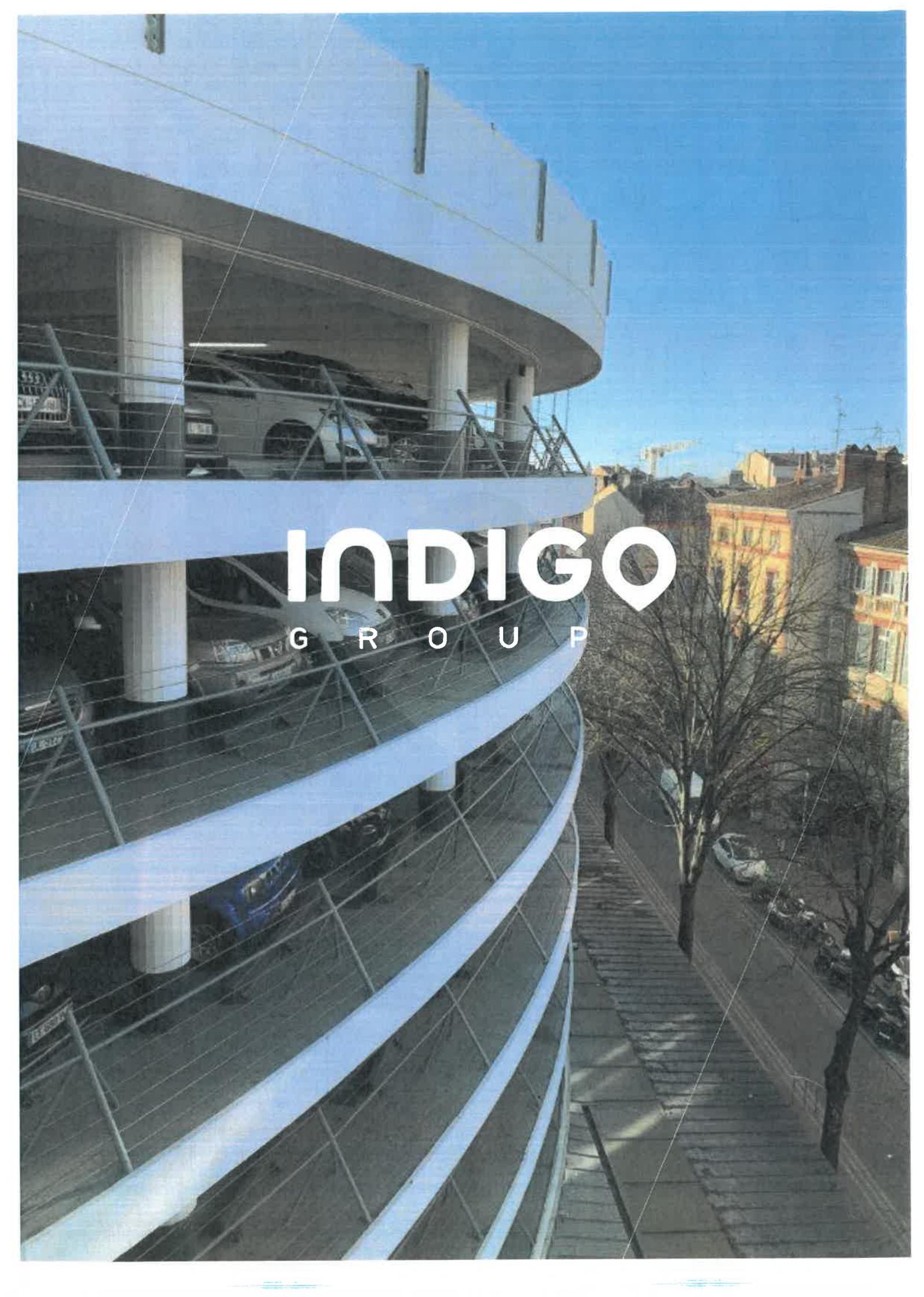
Ci de répartition		47,37%	52,63%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
	Produits et charges Communs	BORE 14/02/2020	FOIRE EXPOSITION						Total
PRODUITS									
FOIRE EXPO 2020									
X-TREM DEP 2019									
DEFILE DU 14 JUILLET 2019									
DEFILE DU 14 JUILLET 2020									
Bibliothèque		37 295,95 €							37 295,95 €
Stands Expositifs			3 714,84 €						3 714,84 €
DSP		90 000,00 €	100 000,00 €						190 000,00 €
FONDS DE SOLIDARITE/COVID19									40 500,00 €
Rambot chômage partiel COVID19									13 522,52 €
Ville Saint-Quentin-Défilé 14/07/2020									8 000,00 €
Subventions Conseil Départemental									- €
Subventions Conseil Départemental									- €
Subvention Région									15 000,00 €
Produits de gestion courante									286,99 €
Produits/Op. Gestion									302,48 €
Produits activités annexes									- €
Produits cession actif									1 500,00 €
Produits exceptionnels									1 631,11 €
Transfert de charges									- €
Reprises pour dépréciation									3 120,00 €
Sous total	- €	127 295,95 €	103 714,84 €	- €	- €	- €	- €	- €	231 010,79 €
CHARGES									
Carburant	177,84 €	84,24 €	93,60 €						177,84 €
Petit équipement	346,38 €	164,07 €	182,31 €						346,38 €
Vêtements de travail	265,00 €	125,33 €	139,67 €						265,00 €
Fournitures administratives	1 288,88 €	585,42 €	650,46 €						1 288,88 €
Crédit Bail Peugeot Boxer	5 306,28 €	2 513,50 €	2 792,78 €						5 306,28 €
Locations immobilières	18 000,00 €	8 526,32 €	9 473,68 €						18 000,00 €
Locations mobilières	144,98 €	68,67 €	76,31 €						144,98 €
Location photocopieur	961,15 €	455,20 €	505,95 €						961,15 €
Location NEOPOST	387,14 €	183,38 €	203,76 €						387,14 €
Entretien immobilier	1 171,25 €	554,00 €	616,45 €						1 171,25 €
Charges locatives	3 969,00 €	1 880,05 €	2 088,95 €						3 969,00 €
Entretien véhicules	1 374,27 €	650,97 €	723,30 €						1 374,27 €
Entretien BOXER - CREDIPAR	1 417,41 €	671,40 €	746,01 €						1 417,41 €
Maintenance	1 155,00 €	547,11 €	607,89 €						1 155,00 €
Primes d'assurance	3 496,67 €	1 617,80 €	1 808,87 €						3 496,67 €
Commission courtage/ventes	1 872,50 €	886,97 €	985,53 €						1 872,50 €
Honoraires	9 950,00 €	4 713,16 €	5 236,84 €						9 950,00 €
Frais délégation service public	1 300,00 €	615,79 €	684,21 €						1 300,00 €
Cadeaux à la clientèle	811,20 €	384,25 €	426,95 €						811,20 €
Voyages et déplacements	8 771,69 €	4 155,01 €	4 616,68 €						8 771,69 €
Frais liés aux événements		69 456,58 €	2 085,92 €						71 542,50 €
Défilé du 14 Juillet 2020									1 051,90 €
Réceptions	3 634,92 €	1 721,80 €	1 913,12 €						3 634,92 €
Frais postaux	582,63 €	266,51 €	296,12 €						582,63 €
Téléphone	2 516,30 €	1 191,93 €	1 324,37 €						2 516,30 €
Internet	574,09 €	271,94 €	302,15 €						574,09 €
Services bancaires	451,35 €	213,80 €	237,55 €						451,35 €
Divers	1 709,04 €	809,55 €	899,49 €						1 709,04 €
Taxe d'Apprentissage		- €	- €						- €
Formation continue		- €	- €						- €
Formation		- €	- €						- €
Contribution Economique	598,00 €	254,84 €	283,16 €						598,00 €
Salaires	17 823,89 €	8 442,90 €	9 380,99 €						17 823,89 €
Congés Payés	294,59 €	139,54 €	155,05 €						294,59 €
Indemnités de licenciement	2 107,87 €	994,46 €	1 109,41 €						2 107,87 €
Rémunération Gérance	7 068,84 €	3 348,16 €	3 720,68 €						7 068,84 €
Loi Madelin	12 611,58 €	5 973,91 €	6 637,67 €						12 611,58 €
RSI	10 500,00 €	4 973,68 €	5 526,32 €						10 500,00 €
CSG Déductible	3 675,00 €	1 740,79 €	1 934,21 €						3 675,00 €
Activité partielle	31 969,51 €	15 143,45 €	16 826,06 €						31 969,51 €
Cotisations sociales exploitant	10 488,00 €	4 972,74 €	5 525,26 €						10 488,00 €
Cotisations URSSAF	4 156,70 €	1 958,96 €	2 187,74 €						4 156,70 €
Cotisations RETRAITE	1 007,42 €	477,20 €	530,22 €						1 007,42 €
Cotisations MUTUELLE		- €	- €						- €
Cotisations MUTUELLE Dirigeant		- €	- €						- €
Cotisations PREVOYANCE	20,87 €	9,89 €	10,98 €						20,87 €
Provision ch. sales/prov CP	2,38 €	1,13 €	1,25 €						2,38 €
Médecine du travail	151,00 €	71,53 €	79,47 €						151,00 €
Charges de gestion courantes	12,50 €	5,92 €	6,58 €						12,50 €
Pertes/créances irrécouvrables		- €	- €						- €
Charges except/op gestion									1 000,00 €
Autres charges except/op gestion									7 786,29 €
Pénalités, amendes fiscales et pénales									4 053,45 €
Autres charges exceptionnelles									864,00 €
Valeurs comptables actifs cédés									782,45 €
Dotations aux amortissements		- €	- €						5 051,92 €
Dotations sur provisions d'exploitation									24 188,67 €
Dotations sur dépréciations actifs circulants									1 000,00 €
Créances		- €	- €						1 000,00 €
Dépense sur les bénéfices		- €	- €						- €
Sous total	173 350,44 €	151 569,95 €	93 322,89 €	- €	- €	- €	- €	- €	298 250,63 €
Résultat par événements		24 274,00 €	10 891,85 €	- €	- €	- €	- €	- €	13 882,15 €

Compte de résultat **FINANCIER PRODUCTION**

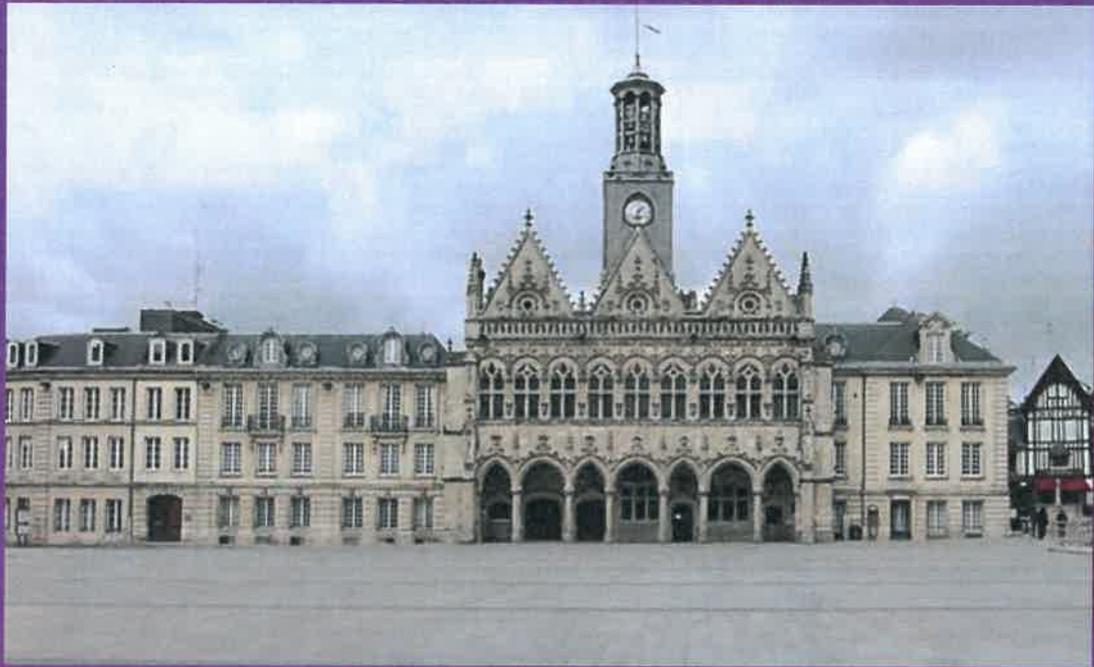
	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	239 011	492 550
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	239 011	492 550
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	69 023	
Reprise/provisions (et amortis) transferts de charges	3 120	27 274
Autres produits	287	2 711
Total des produits d'exploitation	311 440	522 535
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock de mat. premières & autres approv.		
Autres achats & charges externes	143 596	301 243
Impôts, taxes et versements assimilés	1 838	1 077
Salaires et Traitements	95 980	162 315
Charges sociales	5 338	26 047
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 052	10 454
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations d'exploitation aux provisions	24 167	
Autres charges	1 013	13 557
Total des charges d'exploitation	277 963	514 694
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 477	7 841
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultats/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés		15
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers		15
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	33 477	7 856

Compte de résultat **FURL BLET CIEL PRODUCTION**

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 954	402
Produits exceptionnels sur opération en capital	1 500	
Reprises/provis ^o , dépréciat ^o & transferts de charges		
Total produits exceptionnels	3 454	402
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 504	7 794
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 762	
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles	18 266	7 794
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14 813	-7 393
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	314 894	522 952
TOTAL DES CHARGES	296 230	522 488
BENEFICE OU PERTE	18 664	463



INDIGO
G R O U P



Rapport d'activité 2020
Ville de Saint-Quentin
Parc de l'Hôtel de ville

The logo for INDIGO GROUP is centered on a dark purple background. The word 'INDIGO' is written in a large, white, sans-serif font. Below it, the word 'GROUP' is written in a smaller, white, sans-serif font, with each letter separated by a wide space.

INDIGO G R O U P

Avant Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016.

Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

En 2020 les mesures de confinement ont entraîné une baisse inédite de tous les déplacements et un recul sans précédent de la circulation des voitures. En parallèle bon nombre de collectivités ont réagi en proposant des espaces dédiés à la circulation des deux roues et en offrant la gratuité du stationnement en voirie. Durant les deux confinements Indigo s'est également mobilisé pour contribuer à l'effort national en offrant près de 400 000 heures de stationnement au personnel soignant dans plus de 50 villes en France. Indigo a également souhaité en cette période faciliter la vie de ses abonnés en favorisant le paiement dématérialisé et le traitement des demandes en ligne, en permettant aux abonnés nuit de rester stationner sans surcout et en offrant des heures de stationnement utilisables en période normale, à ses abonnés les plus fidèles. Plusieurs actions commerciales favorisant les nouvelles souscriptions ont également été menées afin de soutenir l'activité de stationnement. Au-delà du geste solidaire ou du pragmatisme économique ces événements conduisent à accélérer la transition vers de nouveaux usages des espaces de stationnement. Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. **Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés : comment les sous-sols peuvent s'intégrer davantage dans la vie urbaine, comment offrir plus de mobilité et de services aux usagers, comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ?**

Sommaire

1	L'entreprise	8
	Nos métiers	9
	Le parking du futur	10
	Notre Histoire	11
	Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise	12
2	Le contrat	16
2.1	Fiche d'identité.....	16
2.2	Vos interlocuteurs.....	16
2.3	L'exploitation	17
2.4	Faits marquants 2020	18
3	Descriptif de l'exploitation	22
4	Les services	23
4.1	Les moyens de paiement et d'accès	23
4.2	Application Smartphone	24
4.3	Souscription par internet.....	24
4.4	OPnGO	25
4.5	Prêt de parapluie	25
4.6	Services de proximité	25
5	Maintenance et travaux	26
5.1	Équipements.....	26
5.2	Travaux	28
5.3	Infiltrations et dégradations :	30
5.4	Patrimoine de la délégation.....	31
6	Organisation et moyens d'exploitation	32
6.1	L'organisation locale.....	32
6.2	Service de télé-opération et d'assistance	34
6.3	La Boutique Indigo.....	35
6.4	Service Relation Client	36
6.5	Campus Indigo	38
6.6	Actions	40
7	Observatoire du stationnement et analyse de l'activité	42
7.1	Analyse de l'activité de l'exploitation.....	42
7.2	Données de l'observatoire du stationnement.....	46
7.3	Perspectives 2021	49

8	Bilan financier.....	50
	Compte de résultat.....	50
9	Annexes.....	51



Présentation générale

1 L'entreprise

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

Indigo construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP



Nous développons des solutions sur-mesure, sur tous les segments de clients (villes, aéroports, hôpitaux, centre-commerciaux, gares, espaces de loisirs et événementiels, universités...).

De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain.

Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des villes, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaires à la voiture : vélos partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...

La société **Indigo Group S.A.S.** (antérieurement dénommée **Infra Park S.A.S.**) détient 100% du capital d'**Indigo Infra S.A.** (antérieurement dénommée **VINCI Park S.A.**) et est elle-même détenue à 99,77% par **Infra Foch Topco S.A.S.** (le solde étant détenu par un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenu par les salariés du groupe).

Le capital d'**Infra Foch Topco** est détenu directement et indirectement par **PREDICA**, l'une des filiales de Crédit Agricole Assurances, à hauteur de 47,14%, par **MIROVA** à hauteur de 32,91%, par **MEAG** à hauteur de 14,24% et par **Infra Foch Topco** elle-même à hauteur de 0,50%, le solde étant détenu par le management du Groupe.

Nos métiers

« Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.



PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITE

Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO@ Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de MaaS* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie

* Mobility As A Service



Le parking du futur

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnectés avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine. Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).



Notre Histoire

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Organiser le stationnement

Face à une nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, les systèmes de péage s'automatisent et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Offrir plus qu'une place de stationnement

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêts de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI^e siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001, GTM et Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

L'ère du digital

En 2015, VINCI Park devient Indigo et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec une nouvelle offre digitale.

Comme dans les autres secteurs de la consommation, l'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Indigo lance OPnGO, seule application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète, incluant la recherche d'itinéraires, trouver la meilleure place au meilleur prix, puis emprunter le parcours client le plus efficace et le plus fluide.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Un nouveau service de vélos partagés avec INDIGO® weel

Entre urbanisation croissante et changements des habitudes de la population, les moyens de transport évoluent et avec eux les habitudes des consommateurs en matière de mobilité urbaine. Dans cette transition, le vélo bénéficie d'une place primordiale pour les déplacements citadins. Pour répondre à ces enjeux, Indigo déploie des vélos partagés en libre-service, sans station.



Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

Indigo Group s'est vu attribuer en mars 2020 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2019 était de 61/100. Cette notation et cette progression de 5 points illustrent l'engagement du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale.



INDIGO
G R O U P

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS D'INDIGO

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement,
- Minimiser ses impacts environnementaux en réduisant ses consommations d'énergie, notamment dans ses ouvrages
- Mettre en œuvre les technologies et les solutions permettant de diminuer les émissions de ses clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile.

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 32 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2020.



Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.

LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



promouvoir
la diversité



former
nos équipes



prévenir
les risques



favoriser le bien-être et
la solidarité au travail



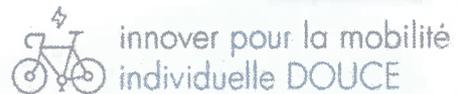
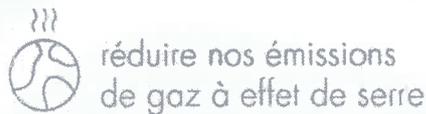
valoriser
nos collaborateurs

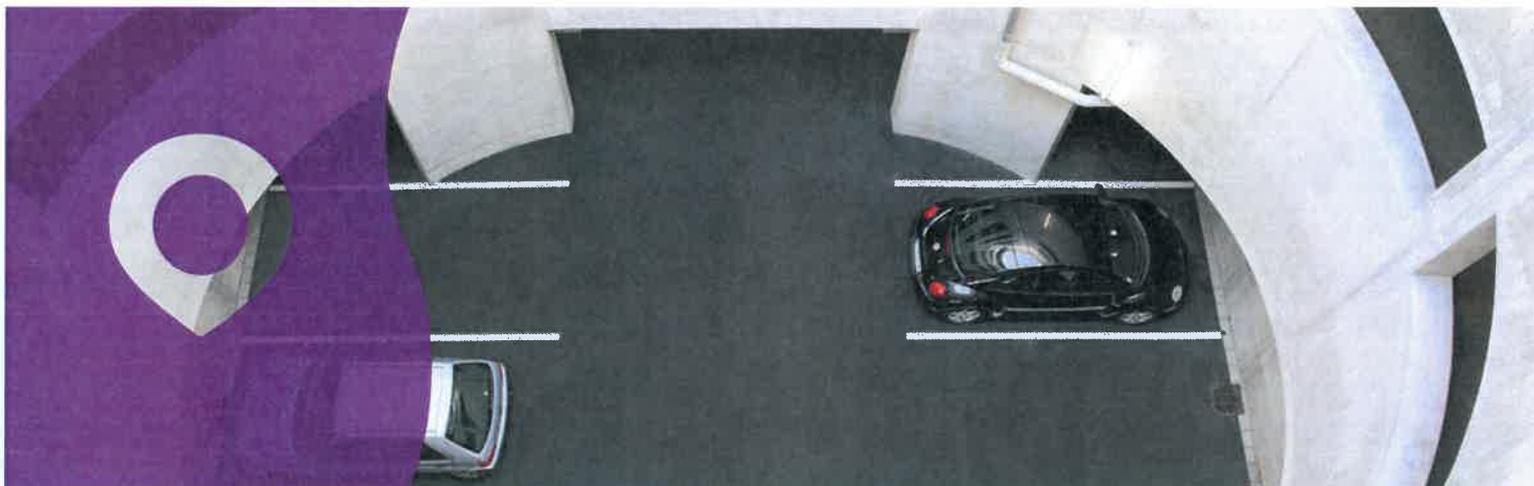
NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX



Concevoir des parkings écoresponsables est une des clés de la maîtrise de notre empreinte écologique. En phase de construction-rénovation, la mise en œuvre de savoir-faire innovants permet d'offrir des infrastructures et des services toujours plus performants sur le plan environnemental.

Exploiter un parking génère peu de nuisances. Cela ne nous empêche pas d'agir à tous les niveaux possibles, en interne et avec nos partenaires, pour faire toujours mieux. Objectifs : offrir à nos collaborateurs et à nos sous-traitants des conditions de travail équitables et limiter au maximum notre impact écologique.





2 Le contrat

2.1 Fiche d'identité

La ville de Saint-Quentin a conclu un contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin.

Signature du contrat : 22/12/1990
Échéance du contrat : 21/03/2036
Date du dernier avenant : 16/04/2003

Société titulaire du contrat :
Stationnement Parking Services Saint-Quentin (SPS Saint-Quentin)

Société exploitante :
Indigo Park

2.2 Vos interlocuteurs

Pilote de la relation contractuelle

Philippe FAURE
Directeur Régional Ouest

Claude TAVERNE
Directeur de Secteur Picardie Normandie

2.4 Faits marquants 2020

- **Janvier :**
 - Validation de conformité suite à la vérification annuelle annuelle des installations électriques par la société Socotec.
 - Problème de réseau informatique, plusieurs interventions d'Orange
- **Février :**
 - Ouverture de la fête foraine sur la place de l'Hôtel de Ville.



- Nouvelle radio Indigo mise en place
- Mise en place d'Opngo, application dématérialisée de souscription et d'utilisation du parking grâce à la plaque d'immatriculation



- **Mars :**
 - Intervention sur l'ascenseur rue Saint-Jacques
 - Mise en place des procédures par suite du confinement dans le cadre de notre Plan de Continuité d'Activité.
 - Fermeture de la boutique et présence physique réduite.

➤ **Mai :**

- Fin du confinement et réouverture de la boutique sur des tranches horaires plus importantes
- Intervention sur l'ascenseur Saint-Jacques suite à une infiltration d'eau de surface sur les éléments électroniques
- Mise en place de récupérateurs d'eau.
- Dégradations sur véhicule avec une portière forcée, une plainte a été déposée au commissariat de police par le client, des rondes sont effectuées dans le parking par la police municipale.
- Début de la campagne commerciale : 3000 flyers distribués pendant le trimestre, 14 abonnés ont été recrutés lors de cette campagne.



➤ **Juin :**

- Changement des appareils d'éclairage du niveau 1
- Changement de trois portes coupe-feu
- Inondation dans l'ascenseur suite au nettoyage à haute pression de la placée par les services de la ville.

➤ **Juillet**

- Annulation de l'édition 2020 de Saint-Quentin Plage

➤ **Août :**

- Opération commerciale pour relancer les abonnements et proposer une offre aux nouveaux clients. Sept abonnés ont souscrit à l'offre promotionnelle.



- La Picardie est arrivée premier district Indigo au classement national des ventes d'abonnement promotionnels



➤ **Septembre :**

- Rideau de sortie hors service : découpage par la société de maintenance Koné.
- Contrôle avec avis favorable des colonnes sèches par la société Aires.

➤ **Octobre :**

- Interventions de la police municipale pour expulser des jeunes du parc.

- Travaux des services de la ville pour la remise en état de la poutre du niveau 2



➤ **Novembre :**

- Reprise du confinement et fermeture partielle de la boutique selon notre Plan de Continuité d'Activité.

➤ **Décembre :**

- Annulation du village de Noël
- Instauration du couvre-feu de 20h00 à 6h00 hormis le jour de Noël
- **Début de l'opération commerciale Hiver au tricot.**



3 Descriptif de l'exploitation



Descriptif



Moyens
d'accès &
de paiement



Services

✓ 378 places	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7	✓ Parfum
✓ 3 niveaux	✓ Carte Bleue	✓ Radio Indigo
✓ 7 places PMR	✓ TOTAL GR	✓ Prêt de parapluie
	✓ Liber T	
	✓ Amex	
	✓ Opngo	
	✓ Espèces	

Tarifification

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
15 minutes	0,50 €	
30 minutes	0,80 €	
45 minutes	1,20 €	
1 heure	1,40 €	
De 1h00 à 3h15	0,30 €	par ¼ d'heure
De 3h16 à 4h00	0,20 €	par ¼ d'heure
De 4h01 à 8h30	0,10 €	par ¼ d'heure
De 8h30 à 24h00	7,00 €	
Ticket perdu	7,00€	

Abonnements	
Mensuel 24/24	69,00 €
Trimestriel 24/24	200,00 €
Annuel	745,00 €
Mensuel Jour	49,00 €
Trimestriel Jour	134,00 €
Annuel Jour	520,00 €
Mensuel Nuit	33,00 €
Trimestriel Nuit	98,00 €
Annuel Nuit	363,00 €
Mensuel Moto	26,00 €



4 Les services

4.1 Les moyens de paiement et d'accès

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

Le client peut ainsi payer :

- par Carte Bancaire avec ou sans contact
- par carte Total GR pour les professionnels
- par badge Liber't en sortie
- par OPnGO
- par American Express



En 2019, Indigo a renforcé sa position digitale en lançant une nouvelle application et un nouveau site internet permettant de réaliser toutes les actions passant de la réservation d'une place à la création de son compte.

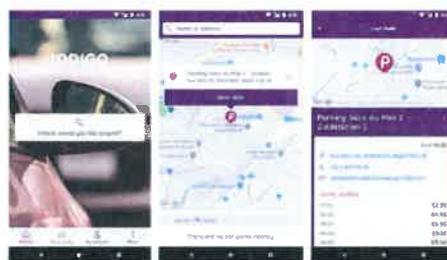
4.2 Application Smartphone

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



4.3 Souscription par internet

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins. En 2020 près de 500 000 utilisateurs ont eu recours au site web **INDIGO**

Abonnement 1 Mois	Abonnement 3 Mois	Abonnement 1 An	Conseillé Abonnement Flexigo
<ul style="list-style-type: none">• Durée de stationnement : 1 mois• Paiement unique lors de la souscription	<ul style="list-style-type: none">• Durée de stationnement : 3 mois• Paiement unique lors de la souscription	<ul style="list-style-type: none">• Durée de stationnement : 12 mois• Paiement unique lors de la souscription	<ul style="list-style-type: none">• Durée de stationnement : Libre• Engagement : 3 mois• Prélèvements mensuels automatiques

4.4 OPnGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Vous pouvez ainsi :

- Trouver sans difficulté une place de parking autour de vous ou là où vous vous rendez, vous faisant gagner un temps précieux
- Comparer les prix et bénéficier des meilleures offres aussi bien pour des stationnements uniques que pour des abonnements mensuels
- Bénéficier de la meilleure expérience d'accès et de paiement, le tout directement depuis votre smartphone



4.5 Prêt de parapluie

Nous mettons ainsi gratuitement à disposition de nos clients des parapluies mis à disposition à la Boutique du parc Marché

4.6 Services de proximité

Radio Indigo

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

Zone deux-roues motorisés



Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.



5 Maintenance et travaux

5.1 Équipements

Equipements	Descriptif		Maintenance	
Péage	Marque	Designa	Contrat de maintenance	oui
	Modèle		Périodicité	trimestrielle
		borne d'entrée		2
		borne de sortie		2
		Caisse automatique		2
		barrières		3
		caisse manuelle		1
		lecteur véhicule nuit		0
	lecteur piéton		2	
	unité centrale de gestion		1	
Interphonie	Marque	COMMEND	Contrat de maintenance	non
	Modèle	G 200	Périodicité	
Vidéosurveillance	Marque	SAMSUNG		
		caméras		22
		enregistreur numérique		2
Détection CO	Marque	DISFATEL	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	SENSOPARC 650	Périodicité	annuelle
	Nb de points de détection CO	6	Qui	DisfateL
	Nb de points de détection NO	6		
Détection Incendie	Marque	DEF	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	Cassiopee Forté C	Périodicité	semestrielle
	98	Têtes de détection	Qui	DEF
Extincteurs	Nombre	31	Contrat de maintenance	oui
	Type	P6P 9 kg	Périodicité	annuelle
			Qui	SICCLI
Boitiers bris de glace	Marque	DEF		
	Nb	10		
Colonnes sèches	Marque		Contrat de maintenance	oui
	Nb	3	Périodicité	annuelle
			Qui	France Incendie
Pompes de relevage	Marque		Contrat de maintenance	non
	Nb	2	Périodicité	
			Qui	
Ascenseurs	Marque	Thyssenkrupp	Contrat de maintenance	oui
	Type		Périodicité	6 semaines
	nb de niveaux	4	Qui	Koné
	Charge en kg	630 kg	4 ascenseurs	
Electricité		Blocs secours autonomes		oui
		Tubes T5 ou autres		oui
Portes Automatiques	Marque	La Toulousaine	Contrat de maintenance	OUI
	Nb	2	Périodicité	semestrielle
			Qui	KONE
Sonorisation	Marque	Bouyer		Non
	Nombre HP	48		

5.2 Travaux

En 2020, les travaux suivants ont été réalisés :

- Comme chaque année, afin de lutter contre les infiltrations d'eau, mise en place de bacs de récupération afin d'éviter les chutes de clients ou de collaborateurs.



- Changement de la gâche électronique de l'accès à la cage d'escalier, afin d'empêcher les intrusions nocturnes dans le parc



- Changement de trois portes coupes feu dans les différents niveaux



- Remplacement de la totalité des appareils lumineux du niveau 1 par la pose



de blocs à led.

Les différentes installations de sécurité (détection incendie, détection CO NO, installations électriques...) sont couvertes par un contrat de maintenance, nous avons au cours de l'année plusieurs visites préventives et curatives de nos équipements qui sont contrôlés par des sociétés spécialisées et dûment habilitées.

La politique de contrat cadre de l'entreprise, nous a amenés à remplacer certaines entreprises de maintenance.

Les prestations de nettoyage de l'ouvrage sont en parties externalisées, le lavage des niveaux du parking est effectué par le personnel du parc à l'aide d'une balayeuse et d'une autolaveuse.

En 2021, les travaux suivants sont envisagés :

- Changement de la porte automatique de sortie des véhicules
- Finir les travaux de changement des appareils lumineux
- Marquage au sol pour le sens de circulation
- Changement de la porte d'accès à la machinerie de l'ascenseur

5.3 Infiltrations et dégradations :

Dans la logique du maintien en état du parking, prévu dans le contrat, des travaux de renouvellement ont été réalisés sur l'ensemble des portes d'accès des niveaux du parc.

Depuis le réaménagement de la place de l'Hôtel de ville, le parking est en proie à de nombreuses infiltrations. Tous les équipements : portes, murs et cloisons, ascenseurs se dégradent au fil du temps.

Des travaux de réaménagements sont effectués : pose de bacs de récupération d'eau, de gouttières, changement des portes, mais ces dernières vieillissent prématurément et se retrouvent de nouveau en mauvais état.

Des investissements ont été effectués ces deux dernières années sur les portes d'accès, mais les nombreuses infiltrations empêchent la fermeture et n'assurent plus leur fonction coupe-feu. Imbibées d'eau, les portes posées en 2019 et en 2020, ne ferment plus et la sécurité du parc ne peut être garantie.

Nous avons régulièrement la mise à l'arrêt des ascenseurs due à la présence d'eau sur les cartes électroniques. Le parc devient inaccessible aux personnes à mobilité réduite, mais ouvert aux actes de vandalisme car le contrôle se fait par l'un des deux ascenseurs.



Il devient urgent de trouver une solution pérenne avec les services de la ville afin de circonscrire les infiltrations d'eau.



5.4 Patrimoine de la délégation

*Les informations relatives au patrimoine sont jointes en annexe



6 Organisation et moyens d'exploitation

6.1 L'organisation locale

Afin d'apporter un service de qualité et homogène dans les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

1. L'entretien des ouvrages et des équipements
2. L'accueil des clients
3. La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- **Un Responsable de District**, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- **Un Référent Commercial**, avec pour mission de piloter la commercialisation des abonnements sur les points de vente et en ligne, d'assurer le suivi des demandes et réclamations clients, et de manager les équipes en charge de l'accueil.
- **Un Référent Administratif**, avec pour mission de gérer l'ensemble des flux financiers
- **Un référent Nettoyage**, avec pour mission d'entretenir tous les parcs avec une autolaveuse, une balayeuse et divers équipements (nettoyeur à haute pression, tuyau d'arrosage, outil de jardinage...), en plus de l'entretien quotidien réalisé par les agents d'exploitation.



Le responsable Indigo en charge du parking anime les collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

3 rôles sont attribués aux agents en fonction des besoins et des compétences :

- L'Agent assure les rondes sur l'ensemble du parking et note les anomalies à l'aide de son PDA et éventuellement intervient sur de la maintenance de 1^{er} niveau. Il assure des vacations sur site en fonction des besoins et du trafic pour intervenir immédiatement en cas de demande au plus près du problème.
- L'Agent de maintenance assure sur demande de dépannage ou en de façon planifiée des interventions de dépannage ou de remise à niveau ;
- Le téléopérateur réceptionne les appels et les alarmes des parkings, il répond aux demandes clients à distance et diligente l'agent d'intervention en cas de besoin et applique les consignes en cas d'incident ;

Le responsable du site assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2^{ème} et 3^{ème} niveau.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



6.2 Service de télé-opération et d'assistance

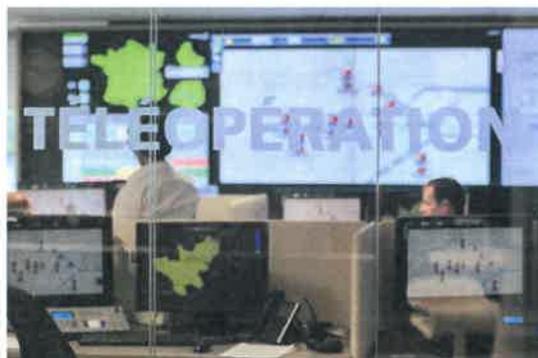
L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

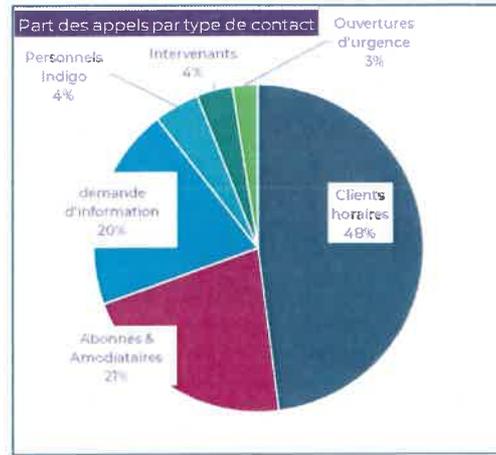
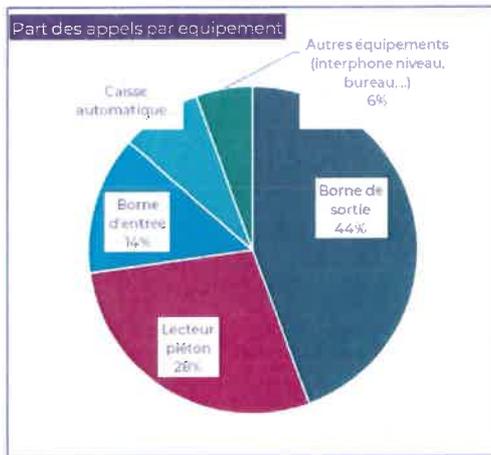
- Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis le parking X ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.
- De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).
- L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.
- Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.

Le Centre National de Télé-Opération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.





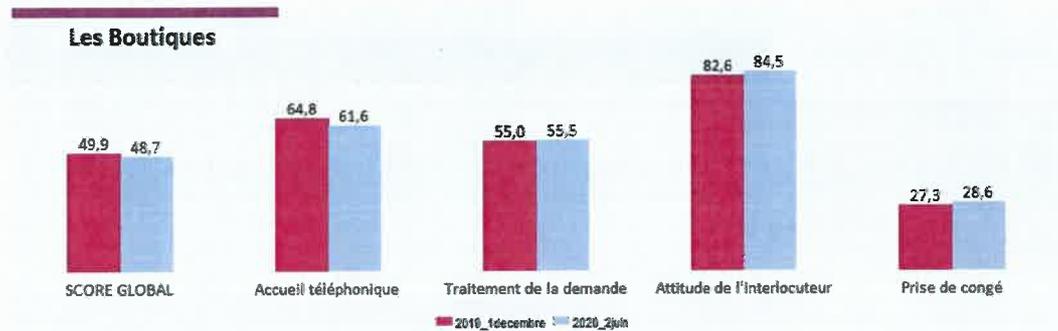
6.3 La Boutique Indigo

Le **Référent Commercial** est basé à l'accueil du parking, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Les demandes sont suivies dans un outil CRM (Customer Relationship Manager). Il gère le personnel présent sur le site afin de garantir un accueil qualitatif localement ou au téléphone. Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.

Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.



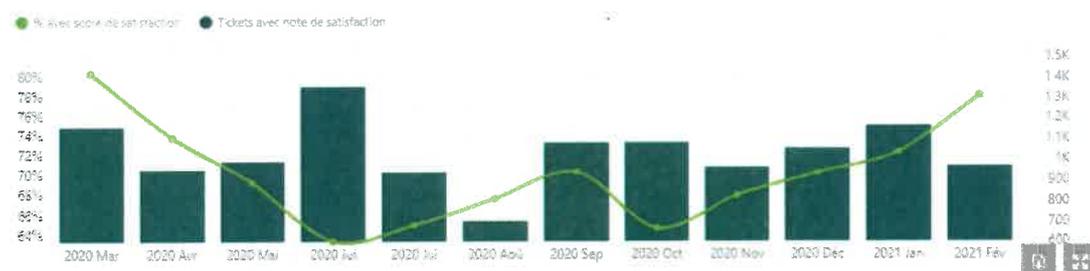


Les utilisateurs peuvent donc contacter le Centre de Relations Clients par téléphone, courrier électronique ou demande de contact depuis le site marchand ou l'application mobile. Après traitement d'une demande en ligne, le Groupe sollicite l'avis de ses clients par l'intermédiaire d'une enquête de satisfaction.

Le niveau moyen de satisfaction en 2020 est de 69,2% mais en forte augmentation sur la fin d'année avec un taux de satisfaction proche de 80%

Satisfaction score	Good satisfaction tickets	Bad satisfaction tickets	Bad to good ratings	Satisfaction rated
69.2%	8 518	3 795	47	26.8%

Satisfaction score and rated tickets by month (12 months)

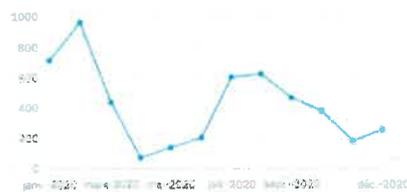


Enfin, une veille opérationnelle est effectuée par les Responsables d'exploitation qui reçoivent en temps réel les avis des clients postés sur les réseaux sociaux. Cette fonctionnalité a également été déployée en novembre 2020 en France.

Les parkings INDIGO sont évalués sur les réseaux en moyenne à 3,3/5. A noter que les conditions de maintien du niveau de service a été compliqué par le confinement et la baisse de fréquentation entrainant l'augmentation des comportements de délinquance.

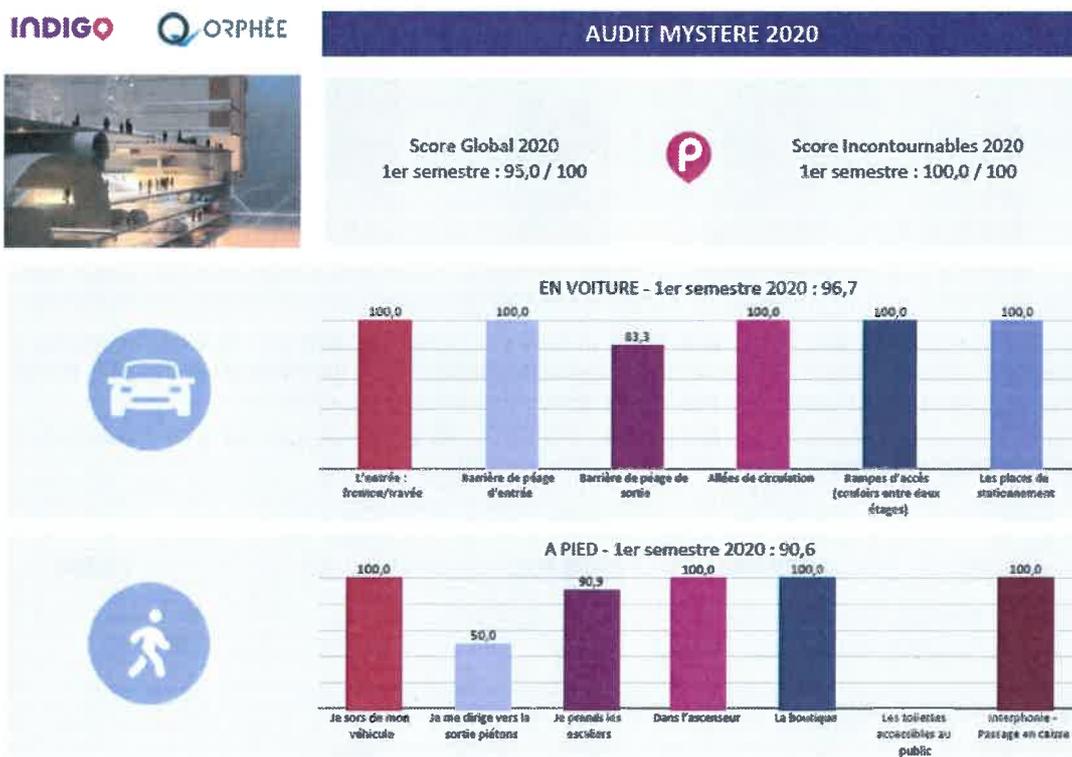
Avis, photos

Total 5k



En 2020, une visite a été réalisée au parking de l'Hôtel de Ville. :

Le parking de l'Hôtel de ville de Saint-Quentin a obtenu la note de 95%.



6.5 Campus Indigo

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement. Créé en 2004, il développe des outils de formation sur mesure, réunissant les expériences et les savoirs de l'activité pour une formation valorisante et performante.

[Une école entièrement dédiée aux métiers du stationnement](#)

Le Campus Indigo conçoit et organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement : le savoir-faire, la stratégie commerciale, le management et les formations à la sécurité (des clients et des collaborateurs).

Près de 40 formateurs internes occasionnels, exerçant des fonctions opérationnelles, animent 90 % des formations proposées chez Indigo.

[Une école de terrain](#)

Le Campus Indigo est installé au Siège de l'entreprise à la Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, et qui permet aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

	Zenoesk (logiciel interne relation client)
Agent d'exploitation	Habilitation électrique
Responsable de site	Organiser et gérer la sécurité sur son exploitation
Responsable de site	Entretien individuel et Entretien professionnel
Agent d'exploitation	Sécurité Incendie
Agent d'exploitation	SIGC (Logiciel de gestion des abonnements)
Responsable de site	Éviter et gérer les conflits professionnels

Formation accueil des PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « **Bien accueillir les personnes handicapées** » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

Emploi des personnes handicapées

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

6.6 Actions

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2020 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à dynamiser la fréquentation dans nos ouvrages et en particulier pour les abonnés.

Ainsi, à des dates clés, nous avons mis en place 3 offres : Une offre déconfinement en mai, une offre de rentrée en septembre et une offre d'hiver en décembre.

Ces actions ont permis de recruter plus de 3 500 clients supplémentaires dont près de 72% par souscription web. Ces nouveaux clients sont aujourd'hui toujours clients des parkings



Différents moyens de communication ont été déployés pour accompagner le lancement de nos campagnes commerciales.

Supports de communication physiques

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.





2

Analyses de l'activité

7 Observatoire du stationnement et analyse de l'activité

7.1 Analyse de l'activité de l'exploitation

Les mesures de confinement, de couvre-feu, ont marqué l'année 2020. Elles ont entraîné l'annulation de la quasi-totalité des événements ayant lieu dans les villes ainsi que la fermeture des bars, restaurants et des commerces non essentiels, accompagnés de la mise en place du télétravail.

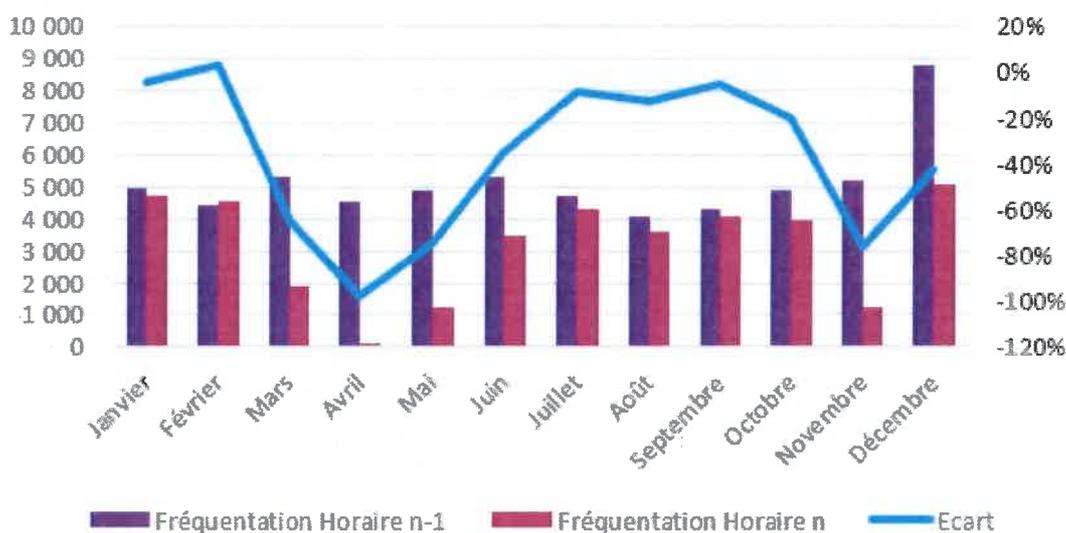
Tous ces éléments ont eu des conséquences importantes sur les habitudes de nos clients et sur nos recettes.

Afin de mieux évaluer ce phénomène, une analyse comparative sera faite sur certains items du compte rendu.

Fréquentations Horaires

	Fréquentation Horaire n-1	Fréquentation Horaire n	Ecart
Janvier	4 941	4 741	-4%
Février	4 407	4 541	3%
Mars	5 336	1 886	-65%
Avril	4 556	92	-98%
Mai	4 907	1 260	-74%
Juin	5 315	3 482	-34%
Juillet	4 727	4 323	-9%
Août	4 073	3 576	-12%
Septembre	4 295	4 073	-5%
Octobre	4 904	3 940	-20%
Novembre	5 186	1 235	-76%
Décembre	8 806	5 104	-42%
Total	61 453	38 253	-38%

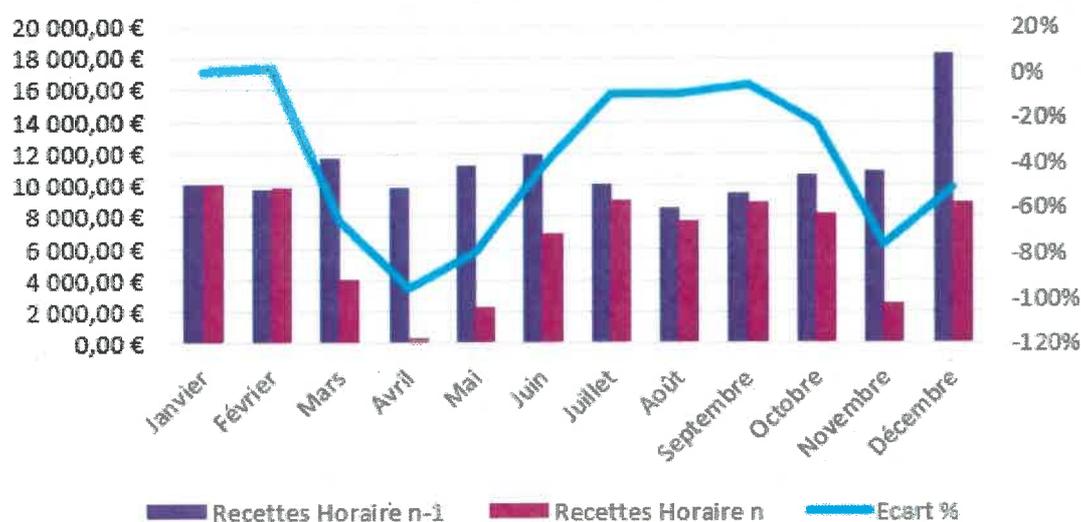
Fréquentation horaires 2019/2020



Recettes Horaires

	Recettes Horaire n-1	Recettes Horaire n	Ecart %
Janvier	10 044,00 €	10 078,00 €	0%
Février	9 681,00 €	9 840,00 €	2%
Mars	11 700,00 €	4 040,00 €	-65%
Avril	9 844,00 €	386,00 €	-96%
Mai	11 202,00 €	2 285,00 €	-80%
Juin	11 978,00 €	6 974,00 €	-42%
Juillet	10 028,00 €	9 094,00 €	-9%
Août	8 610,00 €	7 762,00 €	-10%
Septembre	9 478,00 €	8 953,00 €	-6%
Octobre	10 709,00 €	8 256,00 €	-23%
Novembre	10 899,00 €	2 565,00 €	-76%
Décembre	18 335,00 €	8 912,00 €	-51%
Total	132 508,00 €	79 145,00 €	-40%

Recettes horaires 2019/2020



Après un début d'année conforme aux prévisions de recettes, le 16 mars débute le confinement et la chute des fréquentations horaires jusqu'à la fin du mois d'avril.

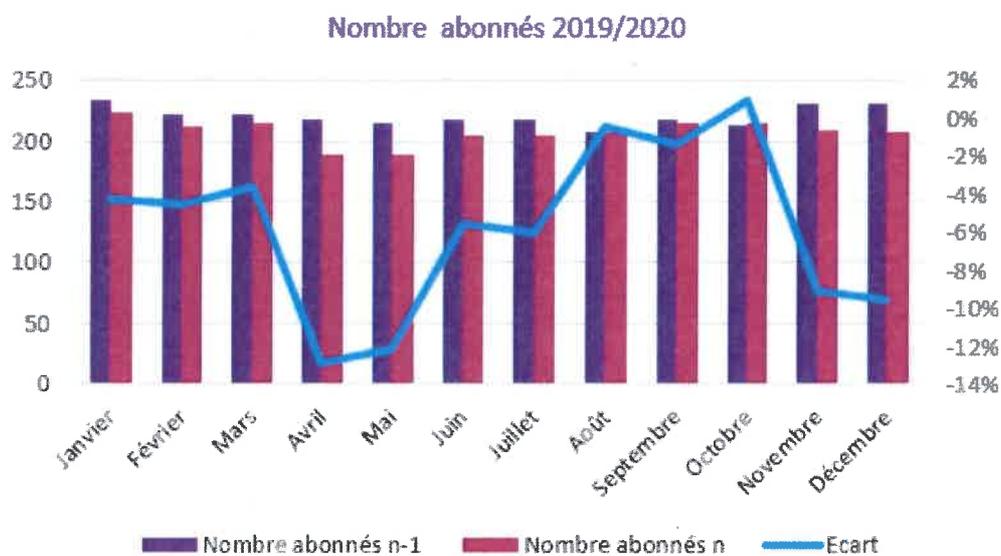
La reprise au mois de Mai, n'a pas permis la remontée des fréquentations au niveau de celle de 2019. La période estivale réduira la baisse aux alentours de 10%.

La mise en place du couvre-feu lors du dernier trimestre ainsi que le confinement de novembre clôtureront une année avec près de 40% de fréquentations en moins.

Concernant les recettes horaires, avec un ticket moyen en baisse, elles chutent de plus de 40%. Les commerces étant fermés, ou optant pour la livraison, la durée de stationnement se trouve affectée par le changement de comportement des clients.

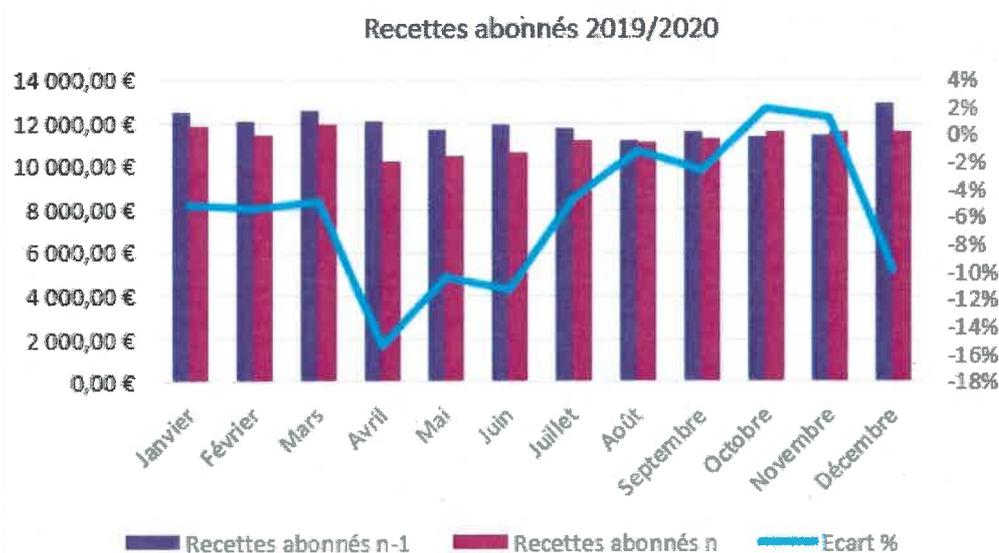
Nombre d'abonnés

	Nombre abonnés n-1	Nombre abonnés n	Ecart
Janvier	233	223	-4%
Février	222	212	-5%
Mars	222	214	-4%
Avril	217	189	-13%
Mai	214	188	-12%
Juin	217	205	-6%
Juillet	217	204	-6%
Août	208	207	0%
Septembre	217	214	-1%
Octobre	213	215	1%
Novembre	230	209	-9%
Décembre	230	208	-10%
Total	2 640	2 488	-6%



Recette d'abonnés

	Recettes abonnés n-1	Recettes abonnés n	Ecart %
Janvier	12 489,00 €	11 851,00 €	-5%
Février	12 105,00 €	11 449,00 €	-5%
Mars	12 539,00 €	11 925,00 €	-5%
Avril	12 117,00 €	10 259,00 €	-15%
Mai	11 673,00 €	10 471,00 €	-10%
Juin	11 953,00 €	10 601,00 €	-11%
Juillet	11 762,00 €	11 226,00 €	-5%
Août	11 224,00 €	11 097,00 €	-1%
Septembre	11 597,00 €	11 306,00 €	-3%
Octobre	11 386,00 €	11 598,00 €	2%
Novembre	11 420,00 €	11 570,00 €	1%
Décembre	12 882,00 €	11 613,00 €	-10%
Total	143 147,00 €	134 966,00 €	-6%



Pour contrecarrer les périodes de confinement, trois campagnes de communication sur des offres promotionnelles ont été faites en Mai, Septembre et Décembre.

Comparativement aux clients horaires, les pertes sont maîtrisées et stabilisées à 6%.

La tendance à la baisse se confirme sur ces trois dernières années, en effet la moyenne des abonnements était de 230 en moyenne en 2016/2017 contre 207 en 2020.

Conclusion

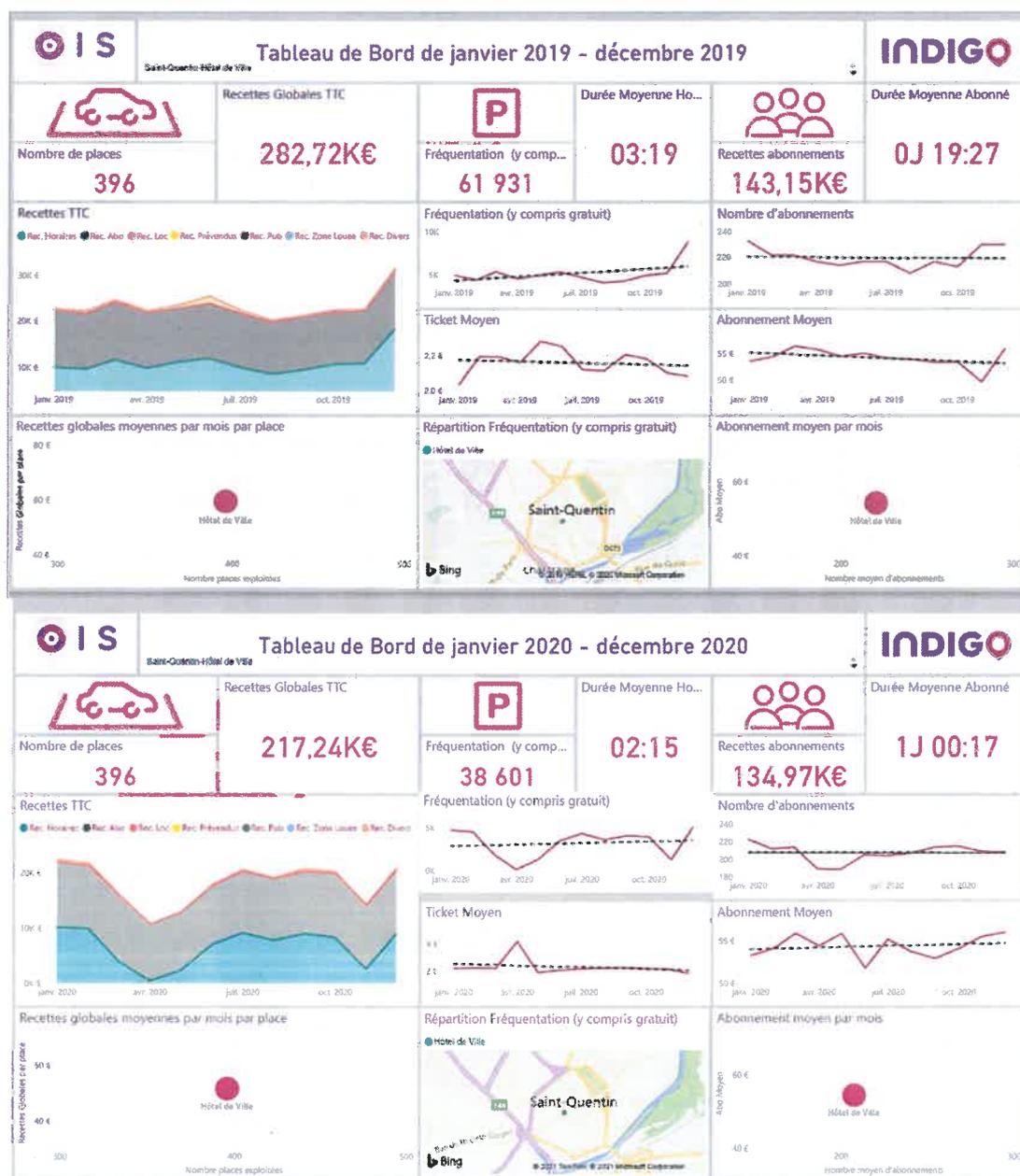
Une année marquée par la gestion du Covid, l'annulation des festivités et événements dans le centre-ville.

Les recettes horaires et abonnements ont été fortement impactés à cause de la fermeture des commerces et administrations.

La perte globale se chiffre à plus de 23% soit plus de 65k€ comme on va le voir au chapitre suivant.

7.2 Données de l'observatoire du stationnement

SYNTHESE GLOBALE PARKINGS

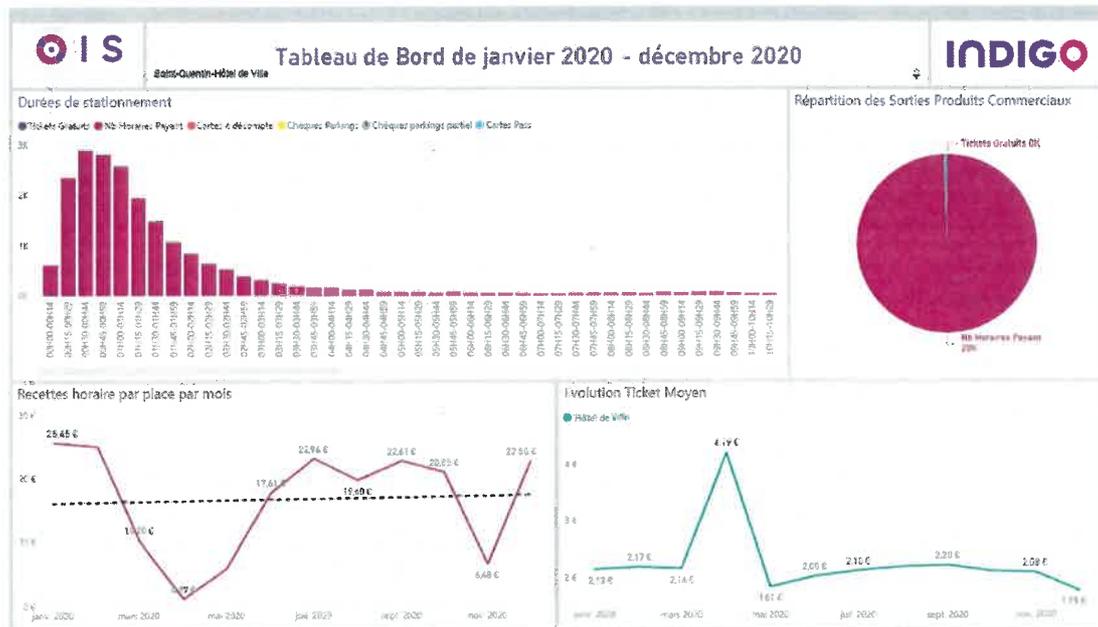
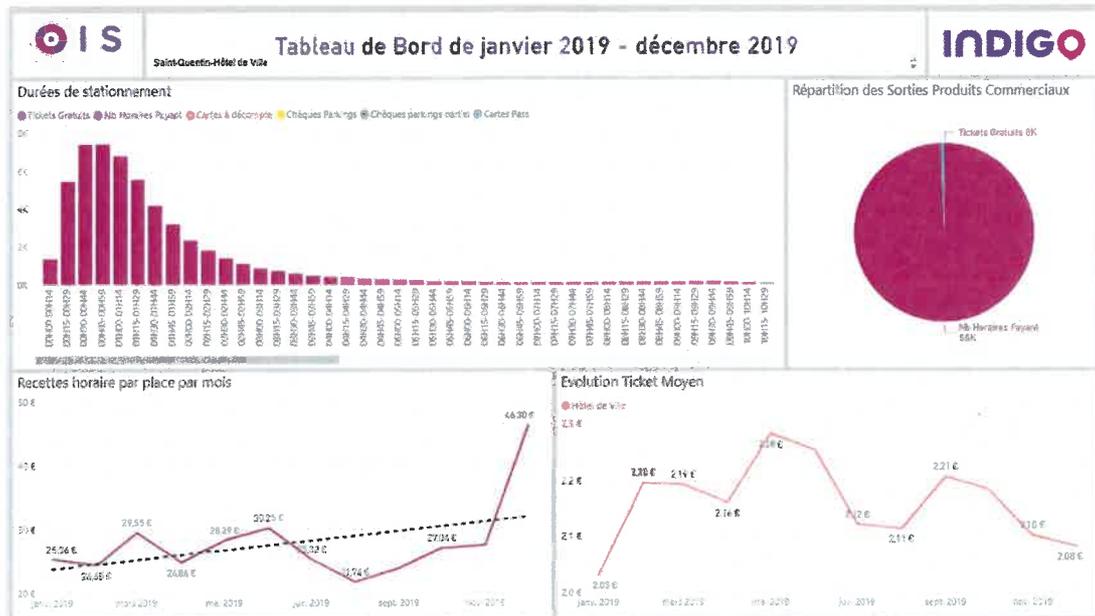


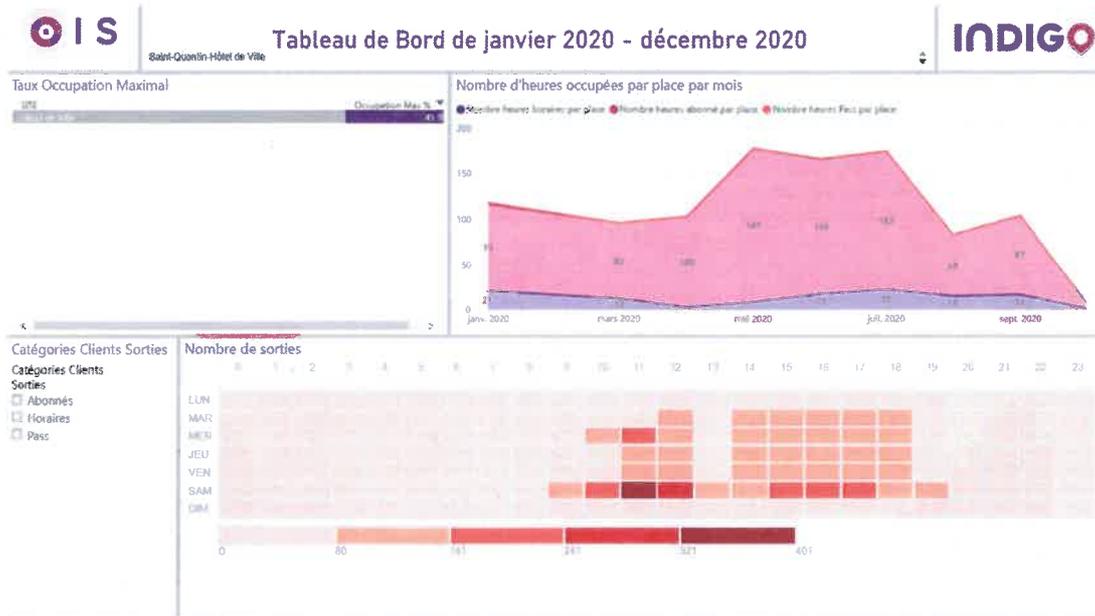
L'effet de la crise de la COVID 19 sur les fréquentations est double :

- le nombre de tickets horaires distribués passe de 61 000 en 2019 à 38 600 en 2020
- la durée de stationnement est réduite d'un tiers de 3h19 à 2h15 et de fait, un ticket moyen passe de 2,2€ à 2€.

La stabilité du nombre d'abonnés grâce aux campagnes de communication a permis de maintenir à un niveau correct les recettes liées aux abonnements. Les différentes campagnes ont permis d'avoir plus d'une vingtaine de nouvelle souscription.

ANALYSE HORAIRES PARKINGS

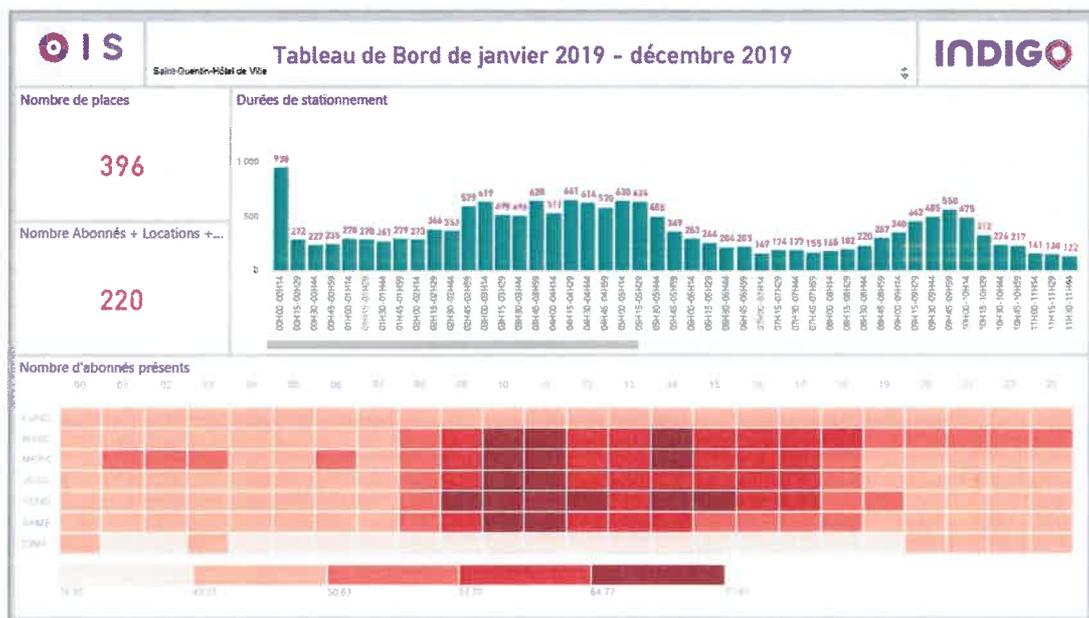


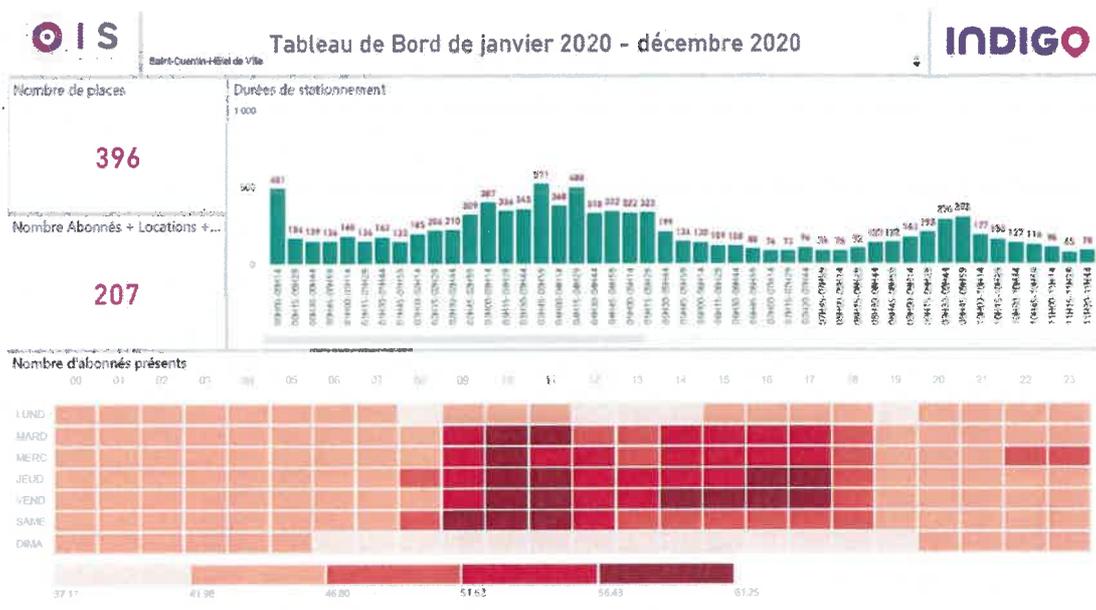


Avec le même type d'occupation du parking entre les deux années, la majorité des clients reste entre 15 minutes et un peu plus de 2h00 mais avec un nombre beaucoup moins important de tickets distribués, les recettes mensuelles par place s'écroulent. Elles passent de 29,25€ à 17,46€, avec un ticket moyen en baisse de plus de 10 cents.

Le taux d'occupation moyen est de 45% de la capacité totale du parc contre 63% en 2019, avec une densité uniquement le samedi avec le marché. Les autres jours de la semaine hormis le lundi montrent une très faible présence de clients. L'activité en centre-ville conditionne celle du parking.

ANALYSE ABONNES PARKINGS





Avec en moyenne annuelle, treize abonnés en moins pour 2020, les habitudes de stationnement restent identiques à celles de 2019.

Le profil de nos abonnés correspond principalement à des résidents et salariés du centre-ville.

Les durées de stationnement sont comprises entre 4h00 et 8h00, et la répartition quasi-égale entre les clients pendulaires et ceux en abonnement 24h/24 se caractérise par une occupation importante en matinée et en fin de semaine, et également des présences à la pause du midi et moindre toute la nuit.

C'est la mixité du type de clients et les campagnes de communications qui ont permis de maintenir un bon niveau de recette globale pour le parc, contrairement à celles liées aux horaires qui se sont effondrées comme vu précédemment.

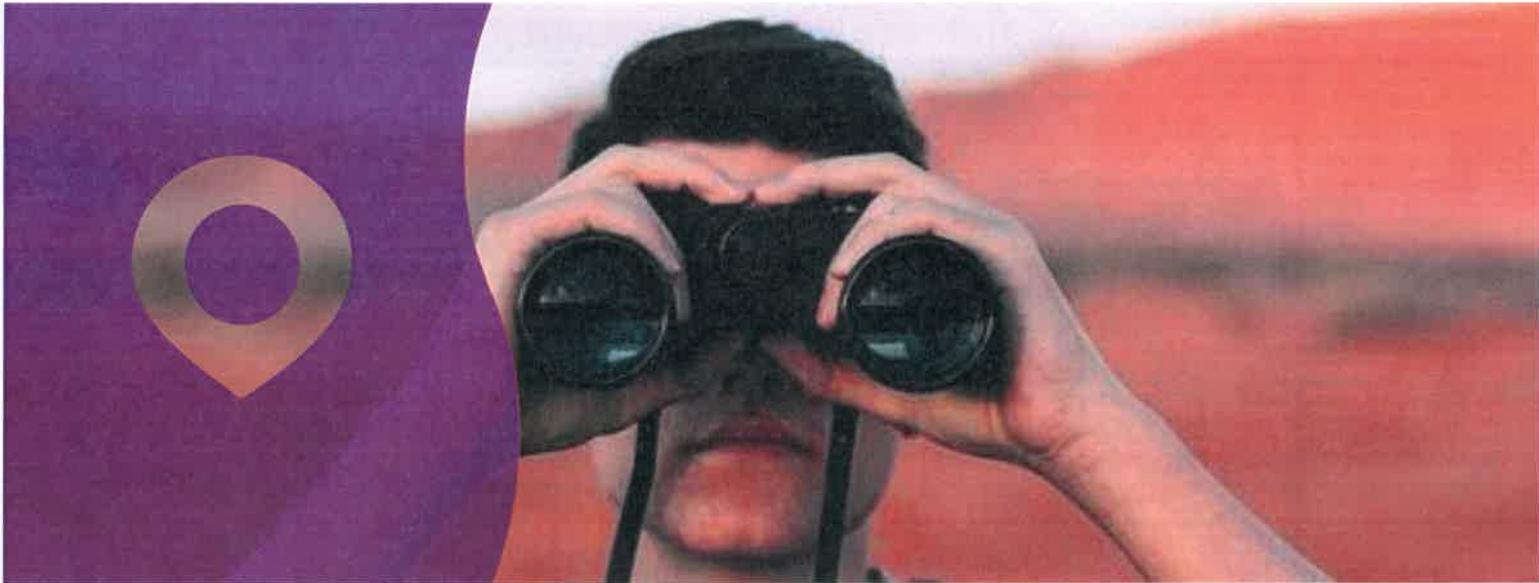
7.3 Perspectives 2021

L'année 2021 et les suivantes, seront celles de la gestion de la crise sanitaire pour les clients, de la santé économique des commerces et établissements.

En ces moments difficiles, un accompagnement par le biais de campagnes de communication et de reconquête des clients déjà mis en place sera prolongé.

Malgré plusieurs rendez-vous, il n'a pu être établi un lien avec l'association des commerçants, ce qui devrait permettre un développement mutuel de nos exploitations et dynamiser le centre-ville.

Indigo, pour la gestion de cette crise a préservé les emplois et le suivi du parc en maintenant les investissements de sécurité afin de garantir à nos clients des parcs propres et sécurisés.



8 Bilan financier

Compte de résultat

Voir en annexe



9 Annexes

Annexe 1 : *Règles comptables*

Annexe 2 : *Gestion des frais de structure*

Annexe 3 : *Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel*

Annexe 4 : *Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public*

Annexe 5 : *Comptes du délégataire*

Annexe 6 : *Information sur le patrimoine*

Annexe 7 : *Tableaux de bord annuels*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2020

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2020, l'affectation des frais de structure correspond à 10,16% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société déléataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Déléataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL**(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)**

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- **Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.**
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2020 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2020, il est appliqué un pourcentage de 4,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2020. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2020)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2020.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2020 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux - La Défense, le 30 mars 2021

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



COMPTES DU DELEGATAIRE

SITE_020002 - SAINT-QUENTIN HÔTEL DE VILLE - 2020

PARC DE STATIONNEMENT	020002 Saint-Quentin Hôtel de Ville
DELEGANT	VILLE DE SAINT-QUENTIN
DELEGATAIRE	SPS SAINT-QUENTIN
ANNEE	2020

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2020

EN H.T.	Année 2019	Année 2020	2020 / 2019 en valeur	2020 / 2019 en %
Horaires parcs	115 804	68 589	-47 215	-40,8%
Abonnés parcs	119 525	112 470	-7 055	-5,9%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	-742	782	1 524	-205,5%
Sous Total Chiffre d'Affaires	234 588	181 841	-52 746	-22,5%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits				
Sous Total Autres Produits				
Total Produits d'Exploitation	234 588	181 841	-52 746	-22,5%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-68 617	-69 379	-761	1,1%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 351	-1 549	803	-34,1%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage	-3 431	-2 524	907	-26,4%
Prestations de Gardiennage	-1 380	-411	970	-70,3%
Sous Total Frais de Personnel	-75 780	-73 862	1 918	-2,5%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-16 965	-14 466	2 500	-14,7%
Entretien : Contrats	-12 008	-4 966	7 042	-58,6%
Electricité, Fluides	-21 189	-19 363	1 826	-8,6%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-4 403	-2 718	1 685	-38,3%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-54 565	-41 512	13 053	-23,9%
Actions Commerciales	-1 467	-355	1 112	-75,8%
Collecte de Fonds et Commissions	-1 418	-2 887	-1 469	103,6%
Frais Administratifs et Divers	-869	-319	551	-63,3%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-3 754	-3 561	194	-5,2%
Total Charges Directes d'Exploitation	-134 100	-118 935	15 165	-11,3%
Police d'Assurances	-1 532	-1 187	345	-22,5%
Sinistres	370		-370	-100,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-1 219	-988	230	-18,9%
Redevances Aux Concédants	-2 813	-2 183	630	-22,4%
Taxes et Versements Assimilés	-5 187	-3 886	1 301	-25,1%
Autres Charges et Provisions Courantes	-72	-426	-353	489,0%
Charges de Gros Entretien	1 283		-1 283	-100,0%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-5 161	-3 673	1 488	-28,8%
Frais Généraux Siège	-15 834	-14 802	1 032	-6,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	-30 164	-27 145	3 019	-10,0%
Total Autres Charges d'Exploitation	-30 164	-27 145	3 019	-10,0%
Total Charges d'Exploitation	-164 264	-146 080	18 184	-11,1%
Autres Charges Non Courantes	-43 868	-43 777	92	-0,2%
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-62 133	-62 616	-483	0,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-106 001	-106 392	-391	0,4%
Total Charges Non Courantes	-106 001	-106 392	-391	0,4%
EBIT	-35 678	-70 631	-34 953	98,0%
Frais Financiers	-85 318	-54 989	30 328	-35,5%
Total Frais Financiers	-85 318	-54 989	30 328	-35,5%
Total Frais Financiers	-85 318	-54 989	30 328	-35,5%
Resultat Net avant Impot Parc	-120 995	-125 620	-4 625	3,8%
Prestations Internes				
Prestations Internes				
Prestations Internes				

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2020

Parc de stationnement Saint-Quentin Hôtel de Ville

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	347 896 -	179 535	168 361
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	3 165 821 -	2 207 744	958 077
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	405 497 -	335 605	69 891
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	8 175 -	8 175	-
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	7 239 -	262	6 977
Total BIENS DE RETOUR		3 934 628 -	2 731 321	1 203 307
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	1 301 -	1 301	-
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	40 030 -	33 227	6 804
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	4 -	4	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	3 105 -	3 105	-
Total BIENS DE REPRISE*		44 440 -	37 636	6 804
Total général		3 979 068 -	2 768 957	1 210 111

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Saint-Quentin Hôtel de Ville

en euros H.T.	31/12/2020
Immobilisations Valeur Comptable Brute	3 979 068
Immobilisations Valeur Comptable Nette	1 210 111
Immobilisation en cours	3 656



Tableau de bord Annuel

Document non comptable

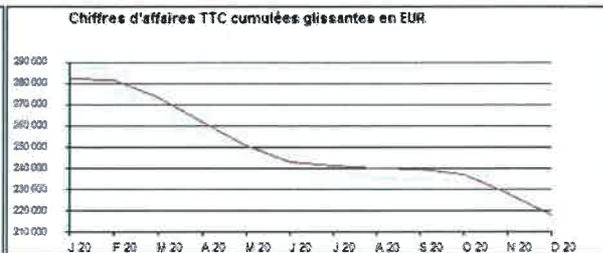
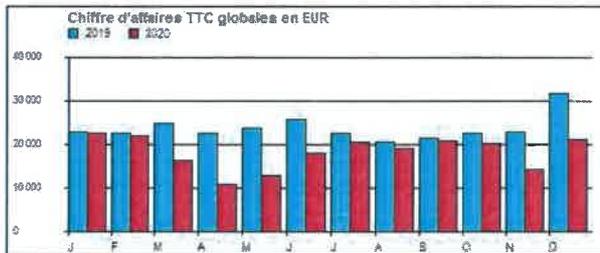
Paro	630002 - Hôtel de Ville, Saint-Quentin
Période de référence	Décembre 2020 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	Issués
Type de contrat	Concession

DR	Client
Fin de contrat	15/12/2025

Nb places publiques	300	Tarif 1 ^{er} heure (EUR)	1,4
Nb pl. amodiées ou vendues	0	Tarif abo. annuel (EUR)	745
Nb pl. amodiées	0		
Nb total places	300		

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC				Statistiques		
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire ¹	Abonnements ²	Locations ³	Divers ⁴	TOTAL CA TTC 1-4-6-4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2019/D 2020
	payantes	Gratuites										
Janvier	4 741	30	228	0	0	10 078	11 961	0	305	22 434	2,1	+4,8 %
Février	4 541	26	212	0	0	9 840	11 440	0	452	21 740	2,3	-3,4 %
Mars	1 886	19	214	0	0	4 040	11 025	0	153	16 118	2,1	-2,3 %
Avril	82	1	180	0	0	388	10 260	0	20	10 668	4,2	-64,0 %
Mai	1 280	10	188	0	0	2 285	10 471	0	100	12 856	1,8	-20,0 %
Juin	3 482	40	205	0	0	6 074	10 801	0	231	17 806	2,9	-11,1 %
Juillet	4 323	51	204	0	0	9 064	11 226	0	209	20 536	2,1	-0,8 %
Août	3 576	56	207	0	0	7 762	11 067	0	232	19 060	2,2	+2,7 %
Septembre	4 073	26	214	0	0	8 983	11 266	0	503	20 752	2,3	-0,4 %
Octobre	3 940	32	216	0	0	8 286	11 586	0	331	20 199	2,1	-4,0 %
Novembre	1 235	20	209	0	0	2 895	11 570	0	80	14 595	2,1	-1,3 %
Décembre	5 104	30	208	0	0	8 612	11 613	0	333	20 558	1,7	-16,1 %
TOTAL	38 283	348	2 488	0	0	79 143	134 985	0	3 128	217 237	2,1	+3,0 %

Rappel année 2010												
D 2019	8 906	28	230	0	0	16 335	12 982	0	447	31 663		
cumulé à D 2019	61 453	478	2 640	0	0	132 504	143 140	0	7 058	282 715		
var 2019/2020	-37,8 %	-27,2 %	-5,6 %			-40,3 %	-5,7 %		-86,7 %	-23,2 %		



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019-2020



Délégation du Service Public
Réseau de chaleur quartier Europe
SP Saint-Quentin

Synthèse

1 - Un outil de développement économique durable

Les réseaux de chaleur urbain alimentés à partir d'énergies renouvelables sont un levier fort, identifié comme tel lors des accords de Paris, dans la loi de transition énergétique et le plan climat pour contribuer à créer une économie éco-responsable :

- + Création d'emplois : construction, exploitation, filière bois, ...
- + Contribution à la structuration et au développement de la filière bois
- + Valorisation des ressources locales
- + Neutralité carbone de la production de chaleur ENR

Quelques chiffres sur le réseau de chaleur de la ville de Saint Quentin :



2 - Faits marquants et chiffres 2019-2020

2019-2020

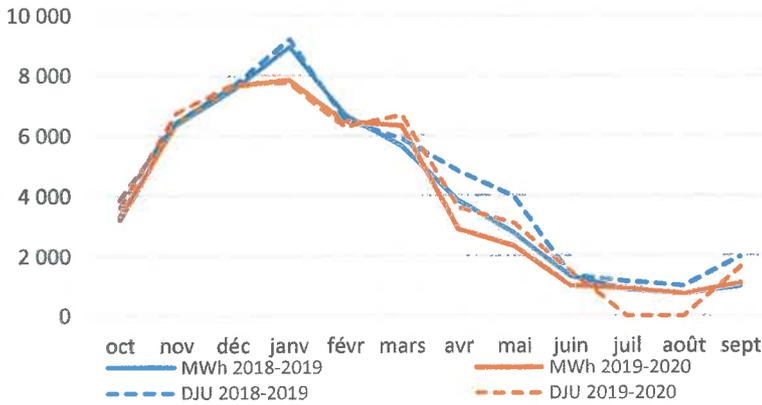
Sinistre biomasse 2 en Novembre 2019

Départ incendie biomasse 1 en Avril 2020

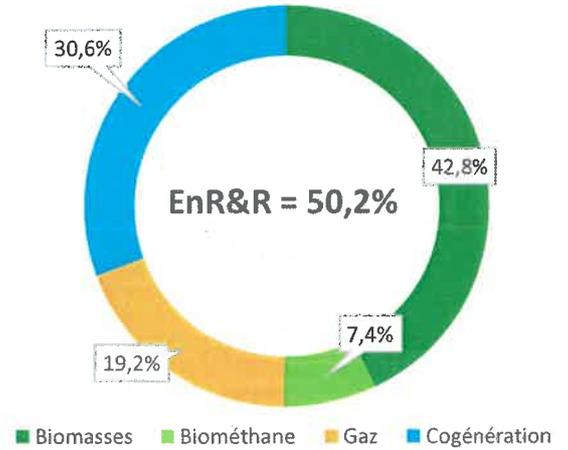
Retubage biomasse 2 en Juillet 2020

ÉNERGIE LIVRÉE

46 838 MWh livrés



MIXITÉ



ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX



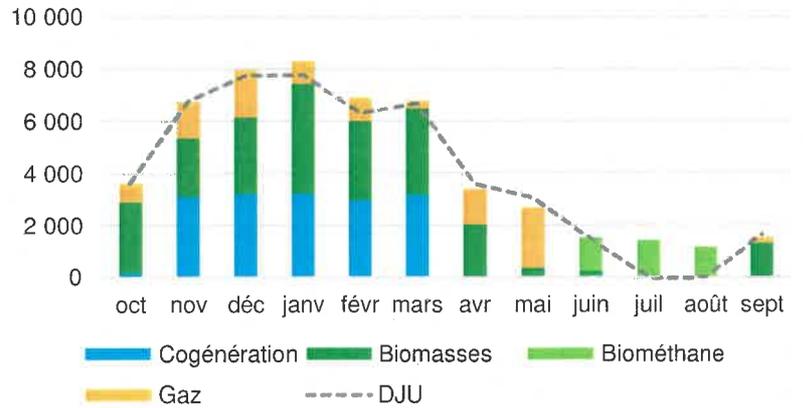
5.932 T/an de CO₂ évitées

soit l'équivalent de

1.854 véhicules

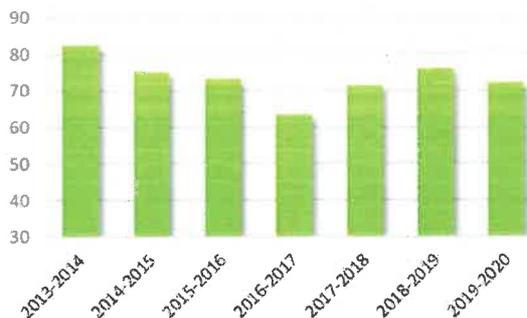
MIXITES MENSUELLES

Mixités mensuelles



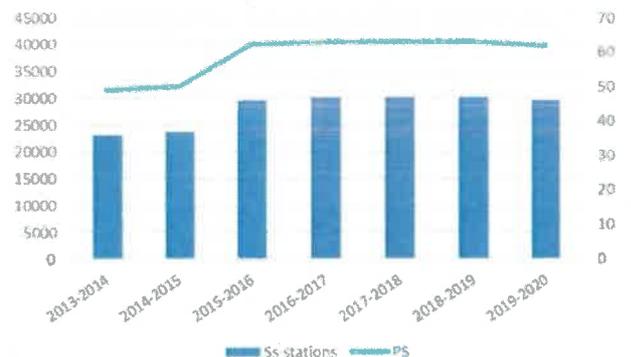
PRIX DE LA CHALEUR R1 ET R2

Prix moyen R1-R2 en 2019-2020
72,13 € TTC / MWh



PUISSANCE SOUSCRITE

39 669kW soucrits au 30/09/2020



3 - Synthèse décisionnelle

ETAT DES LIEUX

Le service public de production et de distribution de chaleur de la ville de St Quentin a été assuré 365 jours en 2019-2020 et a fourni près de 47 000 MWh de chaleur pour 39669 kW souscrits.

En 2019-2020, le tarif R1/R2 moyen s'établit à 72,13 € TTC/MWh ; ce prix de chaleur vendu aux abonnés est inférieur au prix moyen national constaté sur les autres réseaux de chaleur.

PERSPECTIVES

En termes d'évolution, des potentiels de raccordement au réseau de chaleur dans le périmètre actuel de la DSP avaient été identifiés (auberge de jeunesse, SDIS, gendarmerie). Des études technico-économiques ont été menées pour valider l'intérêt de ces raccordements.

Concernant la vision à moyen terme du développement du réseau de chaleur, le délégataire et la collectivité ont prévu de lancer un schéma directeur courant 2021 afin d'avoir une vision globale des enjeux énergétiques à l'échelle de la ville et de son agglomération.

En delà de sa nécessité pour obtenir des subventions sur de futures extensions, cette démarche permettra d'évaluer l'évolution des volumes de chaleur et l'équilibre économique associé, la fin des contrat EDF-OA en 2025 et l'impact sur la tarification, et le cas échéant d'envisager un développement plus large du réseau pour exploiter au mieux les installations existantes.

COMPTE DE RESULTATS DE LA SP ST QUENTIN

Le compte de résultats de la SP St Quentin est positif sur l'exercice 2019-2020 avec un résultat net positif de 244 k€ HT. Il est à noter que ce résultat est en amélioration comparé à la période 2018-2019 dont le résultat net était négatif de 111 k€ HT.

GESTION QUOTAS CO2

Au regard de l'évolution du prix des quotas de CO2 (au-delà de 20 € la tonne de CO2), des dispositions ont été prises fin 2019 en accord avec la collectivité afin de clôturer le PNAQ 3 (période 2013-2020) et ce, conformément à l'avenant n°3 moyennant l'application d'un R1 CO2 à hauteur de 4 €HT/MWh sur l'exercice 2019-2020 puis 5.2€HT/MWh pour l'exercice à venir.

Concernant le PNAQ 4 (période 2021-2025), les démarches sont actuellement en cours afin d'obtenir les allocations gratuites.

SOMMAIRE

1 - UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE	2
2 - FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES 2019-2020	2
3 - SYNTHESE DECISIONNELLE.....	4
ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DU SERVICE.....	7
1 - ORGANISATION	9
2 - SECURITE DU TRAVAIL	10
3 - SITUATION CONTRACTUELLE ET SUIVI DES AVENANTS	10
4 - DEVELOPPEMENT DU RESEAU	12
5 - SUBVENTIONS	15
EXPLOITATION.....	16
1 - INVENTAIRE DES BIENS.....	17
2 - EVOLUTION DES INSTALLATIONS.....	17
3 - SUIVI DES INSTALLATIONS.....	18
4 - EFFICACITE ENERGETIQUE	22
FINANCE.....	26
1 - TARIFICATION DU CHAUFFAGE URBAIN	27
2 - COMPTE D'EXPLOITATION.....	36
3 - COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL	42
4 - RENOUVELLEMENT	43
5 - ELEMENTS DE BILAN ET COMPTE CO2	43
ANNEXES	45
1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPLOITATION	48
2 - PLAN DU RESEAU.....	48
3 - SUIVI DES ABONNES ET DES CONSOMMATIONS	48
4 - EVOLUTION DES INDICES ET TARIFS R1 ET R2.....	48
5 - DETAIL DES TRAVAUX P3.....	48
6 - DETAIL DES AMORTISSEMENTS	48
7 - ATTESTATION(S) D'ASSURANCE	48
8 - SUIVI DES CONTROLES REGLEMENTAIRES	48
9 - INVENTAIRE DETAILLE DES BIENS DE RETOUR.....	48
10 - LIASSE FISCALE	48

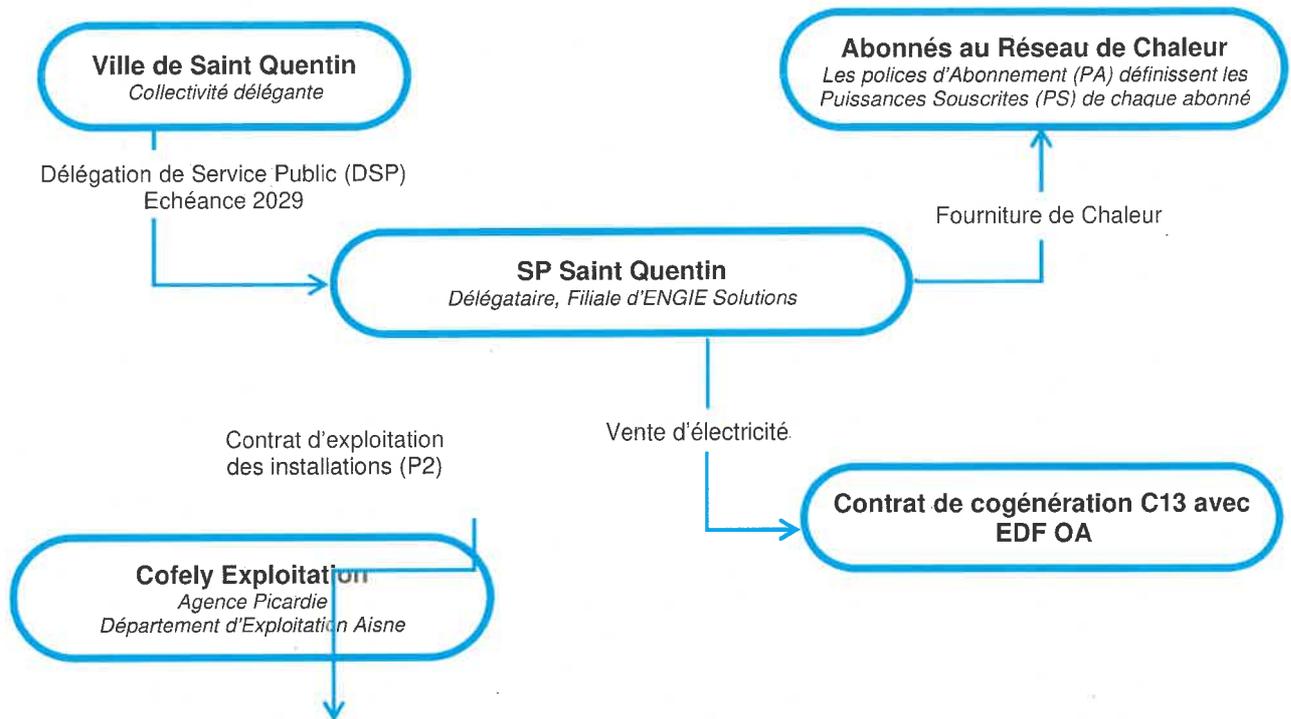
—
01

**ORGANISATION ET
DEVELOPPEMENT DU
SERVICE**
—



1 - Organisation

1.1. - SCHEMA CONTRACTUEL



1.2. - VOS CONTACTS



Patrice ARROUART
Manager d'Actifs
patrice.arrouart@engie.com
06.32.05.93.77

Exploitation



Yves PERRIN
Ingénieur d'Affaires
yves.perrin@engie.com
06.31.40.49.06

Gestion du Contrat de DSP

Olivier LEROY
Responsable de Site
olivier.leroy1@engie.com
07.87.35.79.02



Développement du réseau

Pour toute demande d'intervention, un numéro d'astreinte est mis en place :



N° APPEL ASTREINTE
0811 20 20 35

*Numéro joignable
24 /24 heures, 7 / 7 jours*

Si le technicien n'est pas joignable, une cascade s'enclenche auprès du contremaître d'astreinte et, si nécessaire auprès du responsable d'Equipe d'exploitation, du Département d'exploitation voire de la Direction d'Agence.

La liste des personnels mobilisables sur le réseau de chaleur est disponible en Annexe 01.

2 - Sécurité du travail

Aucun accident corporel n'a été déclaré sur le périmètre de la DSP au cours de l'exercice 2019-2020. Un départ d'incendie des big-bag de la chaudière biomasse 1 s'est déclaré en Avril 2020.

3 - Situation contractuelle et suivi des avenants

La ville de Saint Quentin a confié à la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY une délégation de service public concernant l'exploitation de la chaufferie et de la distribution de chaleur du réseau de chauffage urbain du quartier de l'Europe, jusqu'au 30 juin 2029.

3.1. - AVENANT(S) ANTERIEUR(S) A LA PERIODE

L'avenant n° 1 signé le 20 novembre 2000 a pour objet :

- + Substituer GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY à la société locale d'exploitation, dénommée SP SAINT QUENTIN, dans l'exécution du contrat de DSP. SP SAINT QUENTIN, est donc signataire des avenants successifs.

L'avenant n° 2 signé le 16 septembre 2002 a pour objet :

- + Informer la collectivité que la maison mère de la SP SAINT QUENTIN devient ELYO, qui a absorbé ELYO Nord-Est.

L'avenant n°3 signé le 28 novembre 2012 a pour objet :

- + Prévoir une évolution majeure du contrat de concession en autorisant la SP SAINT QUENTIN à rénover l'unité de cogénération et à conclure avec EDF un nouveau contrat de vente d'électricité, à construire une chaufferie au bois dans un triple objectif de réduction/stabilisation des charges de chauffage, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de développement local, à étendre le réseau de chaleur et à rénover les tronçons existants. A l'occasion de ces travaux et conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la collectivité a accepté un allongement de la durée du contrat de 9 ans.

L'avenant n°4 signé le 29 janvier 2014 a pour objet :

- + Préciser les modalités d'actualisation du terme R1 et l'ajustement du terme R24 par rapport au montant définitif de la subvention accordée par l'ADEME et la Région Picardie.

L'avenant n° 5 signé le 03 août 2015 a pour objet :

- + Ajuster plusieurs paramètres tarifaires en définissant les conditions d'actualisation du terme R1COGE, en décrivant les paramètres de versement d'un avoir (justifié par une surfacturation), et en demandant au CONCESSIONNAIRE de soumettre la révision mensuelle des termes R1 et R2 à vérification avant facturation,

- + Changer de fournisseur bois au profit de la société BIVERT,
- + Actualiser certaines annexes de l'avenant n°3.

L'avenant n°6 qui a pour objet de :

- + Modifier les conditions d'actualisation du R1GAZ consécutivement à la disparition du tarif réglementé de type S2S. Ce tarif est remplacé par le tarif B2S, lui-même amené à disparaître. Les parties conviennent de se rencontrer pour établir les règles de fixation du prix du gaz, ce qui sera l'objet d'un prochain avenant.

L'avenant n° 7 signé le 14 décembre 2017 a pour objet :

- + Fixer le mécanisme de fixation du prix du gaz naturel et les modalités d'indexation du tarif Go entrant dans le calcul du R1 gaz,
- + Modifier les conditions d'actualisation du tarif R1COGE, en prévoyant notamment :
 - Les modalités de calcul du terme R1COGE pendant la période de fonctionnement hivernal du moteur (1er novembre au 31 mars),
 - Les modalités de fixation du terme R1COGE en dehors de la période de fonctionnement du moteur (1er avril au 31 octobre,)
 - Les modalités d'indexation du prix du gaz entrant dans le calcul du R1COGE étant entendu que le Concessionnaire fait son affaire des conditions d'achat du gaz.
- + Définir le fonctionnement d'un compte conventionnel compensant le déficit de la concession en affectant au crédit un manque à gagner de 248 334 € et, au débit, les produits résultant de la facturation d'un nouveau terme constitutif du tarif (R1compensation, dénommé R1comp),
- + Modifier le terme R21 pour tenir compte de la disparition de l'indice permettant d'actualiser les charges d'électricité en introduisant un coefficient de recollement de l'INSEE,
- + Entériner le statut et le devenir des réseaux secs mis en œuvre à l'occasion des travaux d'extension du réseau et les modalités relatives à leur prise en charge.

Par souci de simplification, l'ensemble des tarifs et leurs conditions d'indexation sont présentés dans le présent avenant de telle façon à ce qu'il constitue désormais la référence en matière de facturation de la chaleur.

3.2. - AVENANT(S) ENGAGES SUR LA PERIODE

Pas d'avenant engagé sur la période.

3.3. - PERSPECTIVES

Un projet d'avenant 8 a été soumis à la collectivité fin Décembre 2020 afin de traiter différents thèmes exposés par le délégataire (facturation R1 cogé, compensation sur la taxe foncière, modification de l'indexation du terme de stockage Gaz et financement du SIG).

L'objectif est de signer cet avenant courant Mars 2021 pour application au 01/04/2021.

4 - Développement du réseau

4.1. - SITUATION EN DEBUT DE PERIODE

On rappelle la situation en début de période en termes de puissance souscrite au réseau de chaleur tenant compte du déracordement de la piscine Jean Bouin pour travaux.

Branche	Ps [kW]
STQ	30 570
STQ Nord	4 720
STQ Sud	4 379
Total général	39 669

La branche « **STQ** » correspond au tracé historique du réseau, c'est-à-dire la zone Europe.
La branche « **STQ Nord** » correspond à l'extension de la chaufferie au lycée Condorcet.
Enfin, la branche « **STQ Sud** » renvoie à l'extension la plus récente vers la piscine et jusqu'au lycée de la Ramée.

4.2. - EVOLUTION EN COURS DE PERIODE

La période s'étendant d'octobre 2019 à septembre 2020 n'a vu aucune extension ou densification du réseau de chaleur. Le déracordement provisoire de la piscine Jean Bouin pour travaux a été effectif le 01/10/2019 et pour une remise en service prévue le 01/11/2020.

4.3. - SITUATION EN FIN DE PERIODE

Le bilan en fin de période est identique à celui de début de période. La liste complète des abonnés au réseau de chaleur est disponible en Annexe 03.

Branche	Ps [kW]
STQ	30 570
STQ Nord	4 720
4 379	4 379
39 669	39 669

4.4. - PERSPECTIVES

Le réseau du quartier Europe de St-Quentin est dense, en particulier jusqu'à l'avenue Georges Pompidou. Le plus gros potentiel de développement se situe au Sud du réseau existant, en partant de l'extension la plus récente (extension Sud) au réseau vers la piscine Jean Bouin et le lycée Pierre de la Ramée.

Les potentiels sont répartis en trois zones principales, comme illustré ci-dessous par l'extraction Google Maps.



Extraction Google Maps – Réseau existant (rouge) et potentiel de développement (bleu)

ZONE 1

La zone 1 est composée de quelques logements et d'un centre social départemental à proximité directe du réseau de chaleur et représente donc un potentiel de densification. C'est un potentiel peu important mais qui nécessite peu de travaux en cas de raccordement.

ZONE 2

La zone 2 concerne tous les bâtiments présents entre l'avenue de la Paix et l'avenue Henri Dunant jusqu'à l'avenue de la République. Cette zone représente un potentiel important de développement pour le réseau de chaleur puisque de nombreux logements se trouvent le long de la rue du Cardinal Saliège.

Dans cette zone se situe également le tennis club de St-Quentin et les archives municipales qui pourraient faire l'objet d'un raccordement si d'autres potentiels de la zone sont exploitables.

La résidence Château de Rémicourt (au Sud de la zone) fait également partie du potentiel de développement. Des vannes sont d'ailleurs prévues rue Lechantre en prévision d'un éventuel raccordement de la résidence.

ZONE 3

Les bâtiments de la zone 3 concernés par un raccordement potentiel sont en premier lieu le SDIS et la gendarmerie. Des vannes sont en attente rue Lechantre pour la gendarmerie et rue Jean Bouin pour une extension vers le SDIS.

De plus, il serait possible de densifier la branche prévisionnelle du SDIS en raccordant simultanément les logements collectifs se trouvant à proximité du tracé ainsi que les bâtiments du MEDEF et de la Chambre de Commerce (pour laquelle nous sommes sollicités).

Quelle que soit la zone, une étude de prospection approfondie est prévue sur la période 2020 pour déterminer les abonnés potentiels. Cette étude permettra d'identifier clairement les bâtiments raccordables : mode de chauffage, emplacement de chaufferie, distance par rapport au réseau, consommation prévisionnelle, puissance nécessaire, faisabilité technique pour le réseau et pour le bâtiment et faisabilité économique.

En fonction des études, la commercialisation pourra être effectuée afin de raccorder de nouveaux abonnés au réseau de chaleur. Les bâtiments et zones ciblés dans les paragraphes précédents sont prioritaires dans l'optique du développement. Le soutien de la ville et la communication sont essentiels à la réussite de la commercialisation du réseau.

Le raccordement de l'auberge de jeunesse pourrait faire partie du développement de réseau de la prochaine période. Les vannes sont en attente au bout de la propriété.



Le nouveau gymnase (future construction au nord du lycée Condorcet) pourra également faire l'objet d'un raccordement au réseau de chaleur.

Au-delà de ces perspectives sont également identifiées des zones énergivores pour lesquelles un raccordement au réseau alimenté majoritairement en EnR pourrait être intéressant sur la Ville de Saint-Quentin :

- Développer un outil vertueux et moderne sur le territoire
- Faire bénéficier à de nouveaux abonnés d'un tarif attractif et peu volatile dans le temps
- Alimenter des abonnés à caractère social
- Assurer l'indépendance énergétique du territoire
- Améliorer le bilan carbone du territoire

Pour toutes ces pistes de développement, l'élaboration d'un schéma directeur est nécessaire afin d'anticiper et de programmer les évolutions. Ce schéma directeur, au-delà de son obligation réglementaire est indispensable au montage des dossiers de subventions .

4.5. - RELATIONS AVEC LES ABONNES

Une négociation a été finalisée avec la piscine Jean Bouin pour un déracordement provisoire d'un an pendant les travaux de la Piscine.

5 - Subventions

5.1. - CONVENTIONS DE FINANCEMENT EN COURS

Ci-dessous l'état d'avancement des dossiers de subventions relatifs au réseau de chaleur.

Dossier	Avct	Montant Total	Montant perçu	Reste à percevoir
FEDER	96%	2 041 601 €	1 964 942 €	0 €
ADEME	95%	1 461 141 €	1 382 317 €	0 €
TOTAL	96%	3 502 742 €	3 347 259 €	0 €

Au 31 décembre 2020, toutes les conventions sont soldées. Les versements des subventions sont en retrait de 155 483 € par rapport à l'attendu.

5.2. - MONTANT PERÇUS SUR LA PERIODE

Un versement de 217 868 € a été reçu le 13 Juillet 2020 soldant la convention ADEME. Le solde est en retrait de 78 824 € par rapport à l'attendu. Cette différence est liée à l'atteinte partielle des objectifs de production ENR. Bien qu'une prolongation de la durée de comptage ait été obtenue, il restait un déficit important de production ENR, conséquence de la faiblesse des enlèvements de chaleur par rapport au compte d'exploitation prévisionnel.

5.3. - PERSPECTIVES

Le délégataire s'est rapproché de la collectivité courant 2020 afin d'étudier les modalités de développement du réseau et dans le cadre de la conduite d'un schéma directeur prévu courant 2021. Ce dernier sera indispensable à l'attribution de nouvelles subventions.

02

EXPLOITATION



1 - Inventaire des biens

Ci-dessous le tableau actualisé au 30 septembre 2020 de l'inventaire simplifié des installations du réseau de chaleur. L'inventaire détaillé des biens de retour est disponible en Annexe 09 ainsi que le plan du réseau en Annexe 02.

Chaufferie

Fluide caloporteur utilisé : Eau à 90 °C

2 x chaudières gaz de marque LOOS puissance unitaire 9 MW
 1 x chaudière gaz de marque Viessmann puissance 4.5 MW
 Combustibles utilisés : gaz naturel et propane

1 x chaudière bois de marque COMPTE R puissance 3.5 MW
 1 x chaudière bois de marque COMPTE R puissance 4.5 MW

Cogénération

1 x moteur à gaz de 4,3 MW électriques
 1 x échangeur (chaudière de récupération) puissance 4MW

Sous-stations

Le réseau dessert 47 sous-stations dont les puissances varient de 30 à 3 190 kW
 Les sous-stations sont équipées de compteurs d'énergie calorifique

47
Sous-stations

10 km
de Réseau

34.5
MW
Puissance disponible

2 - Evolution des installations

2.1. - TRAVAUX REALISES SUR LA PERIODE

2019-2020

Retubage chaudière biomasse 2

Renouvellement filtre à manches biomasse 1

Renouvellement réseau au croisement de la Rue Berthollet et de l'Avenue Schuman

2.2. - TRAVAUX PROGRAMMES

2020-2021

Filtres à manches chaudière biomasse 2 (selon résultat inspection annuelle)

Analyse et éventuel retubage chaudière biomasse 1 (selon résultat inspection annuelle)

2.3. - PERSPECTIVES ET INVESTISSEMENTS

Pas de nouveaux dossiers de subventions en cours. Une étude en lien avec le potentiel d'extension et de densification du réseau sera menée en 2021.

2.4. - SINISTRES ET LITIGES

Nous avons déclaré un sinistre en Novembre 2019 sur la biomasse 2 au niveau d'un mur d'eau qui conduit à une remise en état en Décembre. Ce sinistre est en cours d'expertise avec les assurances du délégataire et du fabricant de la chaudière.

3 - Suivi des installations.

3.1. - MAINTENANCE

3.1.1. - MAINTENANCE PREVENTIVE

OBJECTIFS

Pour mener à bien la mission de production, de distribution et de livraison d'énergie, il est nécessaire de maintenir en parfait état les équipements exploités. L'objectif de la maintenance préventive est de maximiser le temps de disponibilité des équipements et d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Cela passe par l'application d'un plan de maintenance préventif, ensemble de tâches à effectuer de façon régulière ou déclenchée qui permet notamment :

- d'améliorer la sécurité par la diminution du risque de défaillance en fonctionnement
- de diminuer la probabilité d'apparition d'une panne en fonctionnement
- d'améliorer la qualité des productions
- d'exploiter au maximum de leurs possibilités les générateurs ainsi que les éléments qui les composent

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Tout au long de l'année, les équipes d'exploitation d'ENGIE Solutions se mobilisent pour réaliser la maintenance préventive, permettant d'assurer, en toute sécurité, la mission de service.

Pour cela, elles s'appuient sur des gammes de maintenance qui intègrent bien évidemment les préconisations constructeurs mais également des tâches issues du savoir-faire ENGIE Solutions et des différents retours d'expérience consolidés. En effet, les équipes d'exploitation peuvent et savent s'appuyer sur un réseau d'experts nationaux ENGIE Solutions qui mettent à profit leurs connaissances et expérience, acquise au contact du large panel de sites de production actuellement exploité pour amender et améliorer de façon continue les plans de maintenance.

La fréquence des opérations de maintenance dépend de leur nature :

- Hebdomadaires : opérations d'entretien et de contrôle légères sur des équipements fortement sollicités ou particulièrement sensibles (ex : vérification de la qualité de l'eau de réseau, vérification du bon fonctionnement de capteurs, ...)
- Mensuelles : opérations d'entretien et de contrôles de l'ensemble des équipements sollicités et d'organes de sécurité (ex : rondes de graissage, contrôles de combustion, vérification du système de sprinklage pour les chaufferies biomasse)
- Trimestrielles, semestrielles : opérations d'entretien et de contrôle plus conséquentes y compris sur les équipements moins sollicités.
- Annuelles : révision complète de la chaufferie et des sous-stations.

Toutes ces opérations sont effectuées par les techniciens de l'équipe d'exploitation ou des entreprises extérieures dûment qualifiées sous le pilotage des équipes d'exploitation.

DIGITALISATION

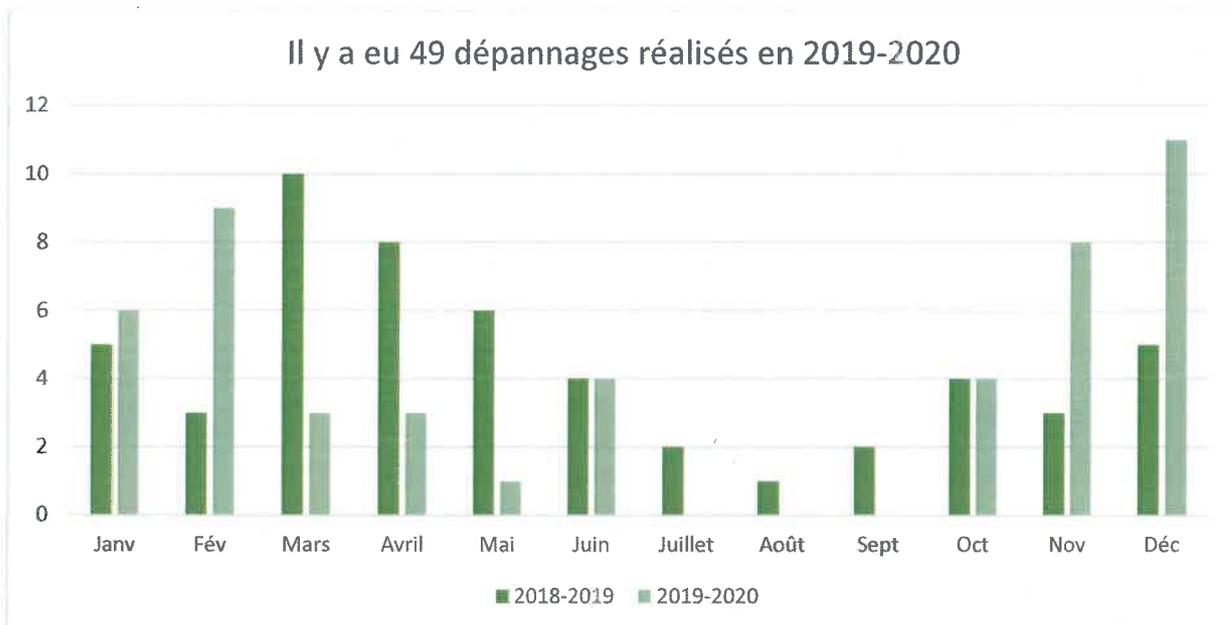
Afin d'atteindre ces objectifs de fiabilisation, l'ensemble des processus de maintenance a été digitalisé.

La solution de type GMAO mise en place par ENGIE Solutions est un outil collaboratif, au service des équipes d'exploitation avec un travail au quotidien facilité. Elle permet notamment :

- d'avoir accès à l'activité en temps réel et de pouvoir mettre à jour des données,
- de consulter l'historique des interventions aux pieds des équipements,
- de faciliter le travail des techniciens en ayant accès aux documents des machines,
- de saisir les comptes rendus d'intervention en direct,
- de gérer les stocks de pièces détachées

C'est également un véritable outil de management et de pilotage, permettant de planifier les travaux et de suivre l'avancement de la maintenance préventive et corrective tout au long de l'année via la diffusion et l'affichage du baromètre maintenance & sécurité.

3.1.2. - SUIVI DES DEPANNAGES



Années	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
2019-2020	6	9	3	3	1	4	0	0	0	4	8	11	49
2018-2019	5	3	10	8	6	4	2	1	2	4	3	5	53

3.1.3. - INDICATEUR DE CONTINUITE DE SERVICE

Date	Libellé	Durée	Puissance impactée	Abonnés
24/08/2020	Coupure ECS	108 hrs	39963 kW	Réseau complet – arrêt technique annuel
29/08/2020	Coupure ECS	72 hrs	413 kW	SST 08 Rue Ampère

Soit un taux de continuité de service total de 98.76% et 99,99% hors arrêt technique annuel.

3.2. - CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires concernent les installations de production suivantes :

- + Chaufferie Gaz/GPL
- + Chaufferie Biomasse
- + Cogénération

Le site de production est soumis à autorisation préfectorale.

37 contrôles périodiques sont identifiés sur l'ensemble de ces sites de production pour les domaines Incendie, ICPE, ESP, Air, Electricité... chacun ayant sa propre périodicité (de 6 mois à 10 ans).

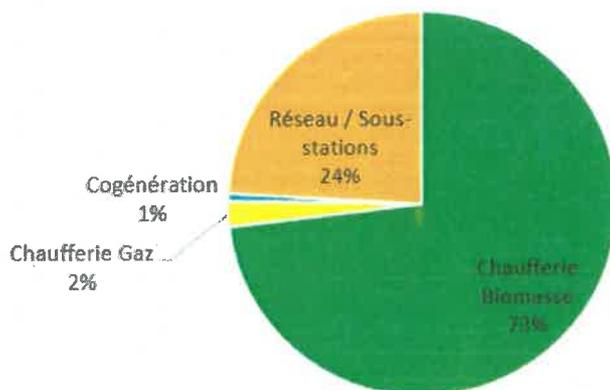
31 contrôles ont été réalisés en 2020 conformément aux périodicités prévues et donnant lieu à l'édition d'un rapport. **Aucun écart empêchant la bonne conduite des installations n'a été constaté.**

37 contrôles sont programmés en 2021.

La liste complète des contrôles réglementaires est disponible en Annexe 08. Les rapports des contrôles réglementaires au format électronique sont tenus à la disposition du Délégué.

3.3. - GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT (GER)

Répartition GER



Le montant total des travaux de GER sur l'exercice 2019-2020 s'élève à 448 k€ dont 73% sur les chaudières biomasse.

La liste des travaux de GER comptabilisés sur l'exercice 2019-2020 est disponible en Annexe 05.

4 - Efficacité énergétique

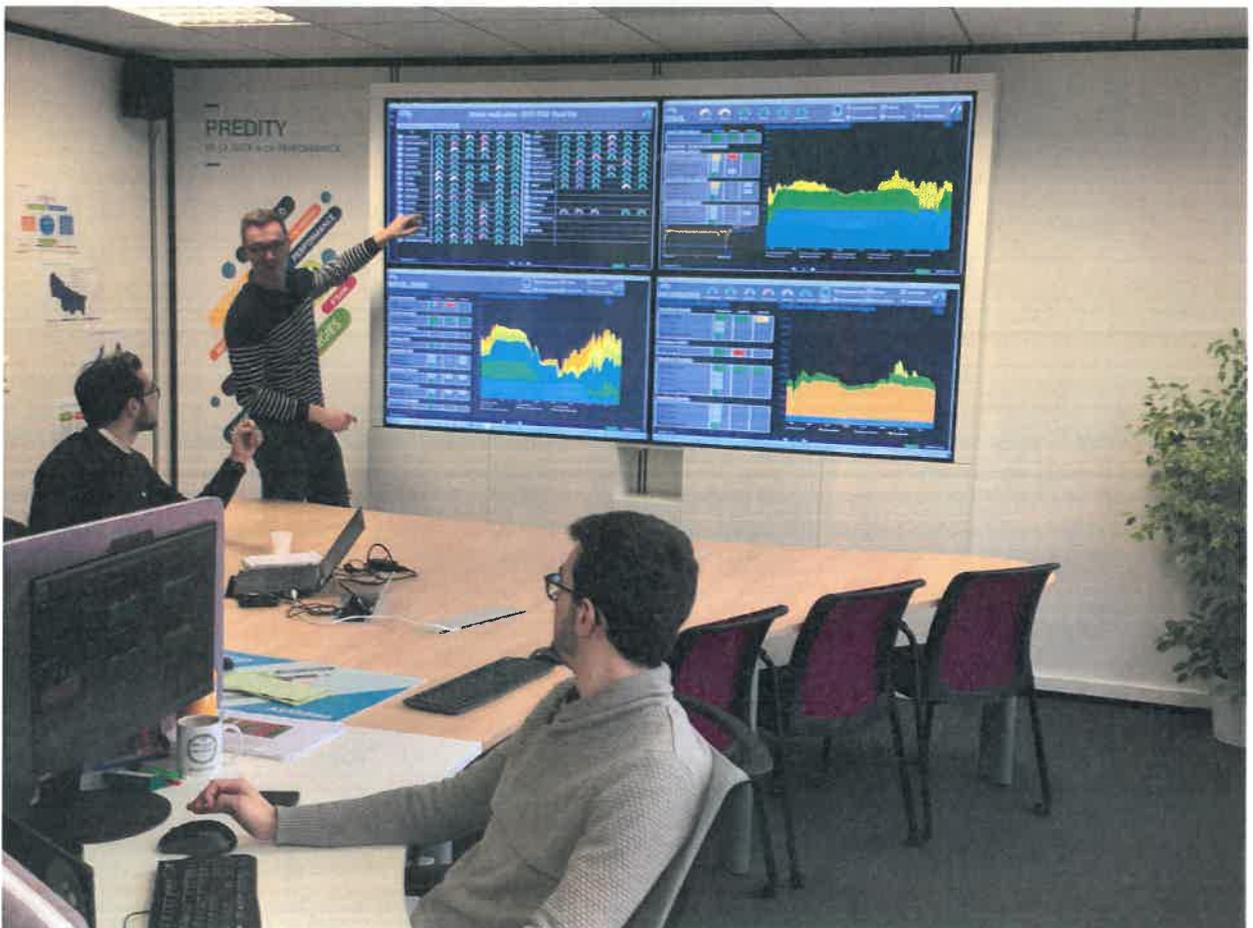
Le tableau détaillé des livraisons par sous-stations est disponible en Annexe 03.

PREDITY

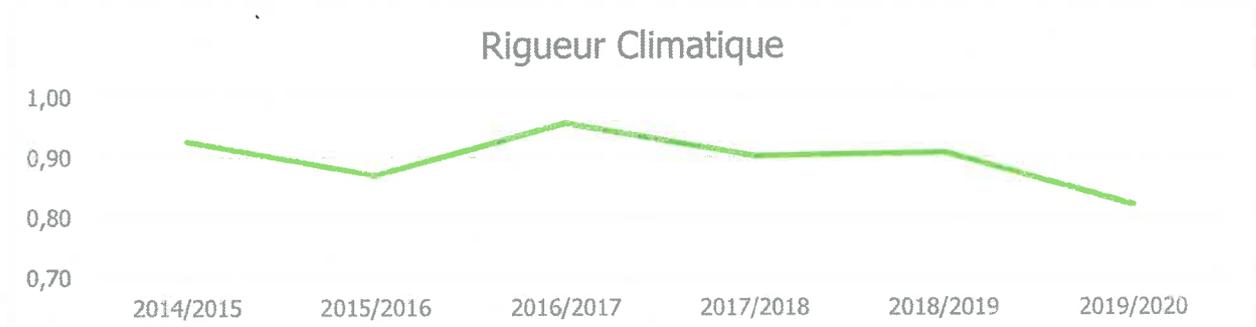
Depuis 3 ans, ENGIE Solutions et ses filiales engage des investissements dans le déploiement d'équipements communicants. Une plateforme numérique dédiée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations du quart Nord-Est a été implantée à Reims ; elle permet un suivi continu, uniforme et en temps réel des sites grâce à une Hypervision centralisée, mais également un gain de performances par des analyses macros et des identifications de dérives de fonctionnement et la mutualisation au profit de chaque site et en temps réel, des expertises spécialisées. Enfin, un volet de modélisation complexe ouvre la voie à des simulations prédictives.

La démarche globale, nommée PREDITY, s'inscrit pleinement dans le cadre de la transformation digitale et amorce un virage plus industriel dans l'exploitation des réseaux d'ENGIE Solutions et de ses filiales pour une meilleure efficacité énergétique et la valorisation des énergies décarbonées.

Pour l'usager du réseau de chaleur, c'est l'assurance d'une énergie toujours disponible et d'un coût maîtrisé.



4.1. - DONNEES CLIMATIQUES

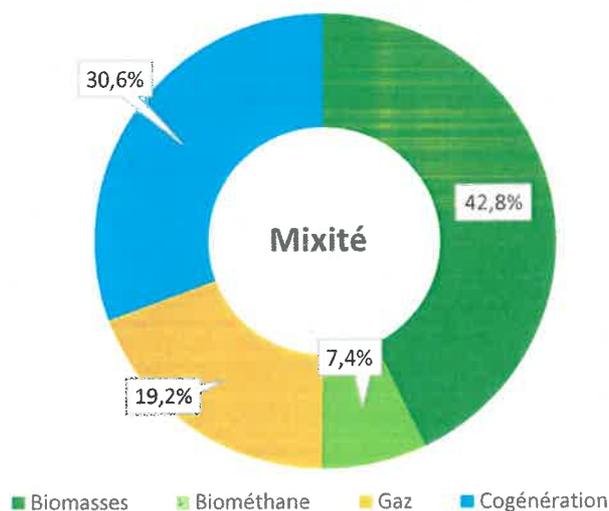


La rigueur constatée pour Saint Quentin sur la période 2019-2020 est de 0,82. Cette valeur est en net retrait par rapport à l'an dernier.

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Base trentenaire (61-90)	2966					
DJU	2747	2579	2834	2672	2688	2 428
Rigueur	0,93	0,87	0,96	0,90	0,91	0,82

4.2. - MIXITE – ENERGIE PRODUITE & LIVREE

Ci-dessous les informations relatives à la mixité sur l'année 2019-2020. Le taux d'EnR du réseau de St Quentin reste supérieur à 50%.



50,2%
d'EnR

Productions	Chaudières Biomasse	Chaudières Gaz	Cogé. Gaz	Total
Oct	2703	719	175	3597
Nov	2226	1398	3108	6732
Déc	2929	1825	3205	7959
Janv	4196	886	3226	8308
Févr	3023	903	2974	6900
Mars	3308	307	3170	6785
Avr	1978	1369	34	3380
Mai	350	2308	0	2658
Juin	228	1272	0	1501
Juil	3	1412	0	1415
Août	0	1135	0	1135
Sept	1269	236	0	1505
Total	22212	13769	15893	51873

4.3. - CONSOMMATIONS & RENDEMENT DES INSTALLATIONS

Ci-dessous le tableau récapitulatif des énergies consommées par type de combustibles et les rendements correspondants.

	Energie Consommée MWh	Chaleur Produite MWh	Electricité Produite MWh	Rdmt Production	Chaleur Livrée MWh	Rdmt Réseau	Rdmt Global
Biomasse	25 748	22 212	0	86,27%			
Gaz (PCI)	15 338	13 769	0	89,77%			
Cogénération	38 063	15 893	15 748	83,13%	46 838	90,29%(*)	79,07%
Total	79 150	51 873	15 748	85,44%			

(*) soit 0,504 MWh/ML pour une densité réseau de 4,7 MWh/ML.



EN 2019-2020, 9 563 tonnes de bois ont été consommées en chaufferie, en provenance d'exploitations locales sur un rayon de 50km.

4.4. - AUTRES CONSOMMATIONS

Consommations électriques	1091 MWh
Appoints d'eau	821 m ³

4.5. - BILAN ENVIRONNEMENTAL

Afin de déterminer les émissions de CO₂ évitées grâce à l'énergie gaz non consommée, un ratio de 205 kg de CO₂ par MWh PCI consommé d'une solution équivalente gaz à un rendement 0,92.

En 2018-2019, l'utilisation d'EnR pour la production de chaleur du réseau de chaleur de la ville de Saint-Quentin a permis d'éviter l'émission de **5 932 T de CO₂** soit l'équivalent de **1 854 véhicules** parcourant 30.000 km/an.

—
03
FINANCE
—



1 - Tarification du chauffage urbain

La tarification du MWh d'énergie calorifique vendu sur le réseau est décomposée en deux éléments R1 et R2.

- R1 : élément proportionnel représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie (sauf la part d'électricité afférente aux usages visés en R2) réputés nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un MWh de chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire ou autres usages).
- R2 : élément fixe représentant la somme des coûts suivants :
 - Le coût des prestations de conduite et de petit entretien nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
 - Le coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
 - Le coût du gros entretien et du renouvellement des installations.
 - Les charges financières liées à l'autofinancement et à l'amortissement des emprunts de premier établissement.

1.1. - TARIF R1

La part proportionnelle du montant de la facture est constituée du produit de la consommation enregistrée par des compteurs avec un terme R1 représentant le coût des énergies nécessaires à la fourniture d'un MWh en poste de livraison.

$$R1 = (k_{Gaz} \times R1_{Gaz} + k_{FOD} \times R1_{FOD} + k_{COGE} \times R1_{COGE} + k_{BOIS} \times R1_{BOIS}) + R1_{CO2} + R1_{Comp}$$

La définition des paramètres est la suivante :

kGN, kBOIS, kCOGE et kFOD	correspondent au pourcentage d'utilisation de chaque source d'énergie (kGN + kBOIS + kCOGE + kFOD = 1)
R1BOIS	correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue de la biomasse
R1GN R1COGE	correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue du gaz correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue de la cogénération
R1FOD	correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue du fioul domestique
R1CO2	correspond à la redevance liée aux quotas carbonés telle que défini à l'article 7
R1COMP	est fixé à 0,62 €/MWh vendu. Il est facturé à compter de la prise d'effet de l'avenant 7 et dans son principe, jusqu'au 1er avril 2025

Coefficient en %	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2025	Du 1 ^{er} avril 2025 au terme du contrat
kGN	81,9%	19,0%	33,2%
kFOD	1,2%	1,0%	1,0%
kCOGE	16,9%	16,9%	-
kBOIS	-	63,1%	65,8%

Terme en € HT/ MWh	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2025	Du 1 ^{er} avril 2025 au terme du contrat
R1 _{0GN}	53,73	53,73	53,73
R1 _{0FOD}	97,73	97,73	97,73
R1 _{0COGE}	- 14,55	- 14,55	-
R1 _{0BOIS}	-	33,93	33,93
R1 _{comp}		0,62	
R1 ₀	42,72	30,48	40,85

Le terme fioul est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1_{FOD} = R1_{FOD_0} \times \left(\frac{DIREM}{DIREM_0} \right)$$

Avec les indices suivants :

Indice	Référence	Indice de base	Date de valeur	Valeur
DIREM	Indicé de l'évolution du prix de fioul domestique en France	DIREM ₀	1-juillet-12	208,49
R1 _{FOD}	Redevance de la chaleur fournie à partir du fioul domestique en € HT/MWh	R1 _{FOD0}	1-juillet-12	97,73

Le terme biomasse est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1_{BOIS} = R1_{BOIS_0} \times \left(0,15 + 0,18 \times MP + 0,3 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,20 \times \frac{ACT - DA}{ACT - DA_0} + 0,10 \times \frac{FODC4}{FODC4_0} + 0,07 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} \right)$$

$$MP = \left(0,8 \times \frac{Bbr}{Bbr_0} + 0,10 \times \frac{Pcs}{Pcs_0} + 0,10 \times \frac{Bes}{Bes_0} \right)$$

Avec les indices suivants :

Indice	Référence	Indice de base	Date de valeur	Valeur
ICHT-IME	Indice Salaires des industries mécaniques et électriques (NAF 25-30 32-33)	ICHT-IME ₀	1-juillet-12	109,40
ACT-DA	Indice «Activité distribution avec conducteur et carburant» publiée sur le site LE MONITEUR EXPERT (référence : ACT-DA, origine : Chambre des loueurs et transporteurs industriels (CLTI).	ACT-DA ₀	1-juillet-12	222,71
FODC4	Indice mensuel d'évolution des prix du fioul domestique hors TVA » publiée sur le site LE MONITEUR EXPERT.	FODC4 ₀	1-juillet-12	348,15
FSD2	Dernière valeur connue du prix à la production dans l'industrie «ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipements» publiée sur le site LE MONITEUR EXPERT.	FSD2 ₀	1-juillet-12	126,80
MP	Indice représentatif du prix de la matière première, résultant d'une formule paramétrique composée du prix du Bois de bord de route non broyé, de chutes de scierie non broyées et de bois de recyclage de classe A.	MP ₀	1-juillet-12	1,00
Bbr	Indice correspondant au «Bois de bord de route non broyé» publiée par le CEEB/INSEE/Ministère de l'agriculture	Bbr ₀	1-juillet-12	97,5
Pcs	Indice correspondant au «Chutes diverses de scierie non broyées» publiée par le CEEB/INSEE/Ministère de l'agriculture	Pcs ₀	1-juillet-12	106,4
Bes	Indice correspondant au «Bois de recyclage de classe A» publiée par le CEEB/INSEE/Ministère de l'agriculture	Bes ₀	1-juillet-12	106,5
R1 _{BOIS}	Redevance de la chaleur fournie à partir de la biomasse en € HT/MWh	R1 _{BOIS0}	1-juillet-12	33,48

Le terme gaz est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1_{gaz} = R1_{gaz0} \times G/G0$$

Formule dans laquelle :

$$G = G0 \times \left[\frac{Loc + Ab + DJ \times (ATRD + TCS + TCR \times NTR + TCL) + CTA + Q \times (PEG + TVD + TICGN + Fst + F)}{Loc0 + Ab0 + DJ \times (ATRD0 + TCS0 + TCR0 \times NTR + TCL0) + CTA0 + Q \times (PEG0 + TVD0 + TICGN0 + Fst0 + F)} \right]$$

Avec les indices suivants :

Indice	Référence	Source	Unité	Référence	Date de valeur	Valeur
Q	Quantité gaz consommée	CEP	MWh PCS	-	-	54 329
DJ	Débit Journalier	Contrat	MWh PCS/j	-	-	500
G	Prix unitaire du gaz	Contrat	€/MWh PCS	G0	1-nov-13	39,03
Loc	Location du compteur GrDF	Facture GrDF	€	Loc0	1-nov-13	2 274,99
Ab	Abonnement au Réseau de Distribution	CRE	€/an	Ab0	1-nov-13	14 296,8
ATRD	Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution	CRE	€/an.MWh PCS/j	ATRD0	1-nov-13	186
TCS	Terme de capacité de sortie	CRE	€/an.MWh PCS/j	TCS0	1-nov-13	83,35
TCR	Terme de capacité Régional	CRE	€/an.MWh PCS/j	TCR0	1-nov-13	60,12
NTR	Niveau tarifaire régional	CRE	Coefficient	NTR	1-nov-13	1
TCL	Terme de capacité de livraison au Point interface Transp./Distrib°	CRE	€/an.MWh PCS/j	TCL0	1-nov-13	31,66
CTA	Contribution au tarif d'acheminement	Contrat de fourniture gaz	€/an	CTA0	1-nov-13	26 433
PEG	Prix d'échange du gaz Monthly	PowerNext	€/MWh PCS	PEG0	1-nov-13	27,55
TVD	Terme variable de distribution	CRE	€/MWh PCS	TVD0	1-nov-13	0,74
TICGN	Taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel	Article 265 du Code des douanes	€/MWh PCS	TICGN0	1-nov-13	1,19
Fst	Frais de stockage du gaz	Contrat Gaz	€/MWh PCS	Fst0	1-nov-13	1,80
F	Frais de siège, frais du fournisseur	Avenant 7	€/MWh PCS	F	1-nov-13	3,67

Formule dans laquelle les indices la constituant sont présentés dans le tableau suivant, ainsi que leur valeur contractuelle à la date du 1^{er} novembre 2013 (date du début d'application du contrat C13).

L'indexation du terme R1COGE

Le terme cogénération est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1cogé = R1cogé0 \times \left[\frac{376\,342 + P + M + qxG - E}{376\,342 + P0 + M0 + qxG0 - E0} \right]$$

Formule dans laquelle :

$$P = P0 \times ICHT-IME / ICHT-IME0$$

$$M = M0 \times FSD1 / FSD10$$

Avec les indices suivants à la date de valeur du 1^{er} novembre 2013 (date de prise d'effet du nouveau contrat de vente d'électricité C13) :

Indice	Référence	Indice de base	Date de valeur	Valeur
P	Charges de personnel en €/an	P ₀	1-nov-13	124 832
M	Charges de maintenance, d'entretien courant et de gros entretien/renouvellement en €/an	M ₀	1-nov-13	17 280
G	Prix du gaz, tel que défini pour le terme R1 gaz, en €/MWh PCS	G ₀	1-nov-13	39,03
q	Quantité de gaz consommé annuellement par l'unité de cogénération en MWh PCS	q ₀	1-nov-13	37 315
ICHT-IME	Indice du coût de la main d'œuvre dans les industries mécaniques et électriques tel que publié au Bulletin Mensuel de la Statistique de l'INSEE (ICHT-IME)	ICHT-IME ₀	1-nov-13	112,00
FSD1	Indice des Prix des Produits et Services Divers 1 tel que publié dans le Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes	FSD1 ₀	1-nov-13	130,50
E	Tarif d'achat de l'électricité au contrat C13 en € HT/an	E ₀	1-nov-13	2 142 066
R1 _{COGE}	Redevance de la chaleur fournie à partir de l'unité de cogénération au gaz naturel en €/MWh	R1 _{COGE} ₀	1-nov-13	-14,55

Le terme R1comp a été fixé à 0.62€/MWh et il n'est pas actualisé.

Le terme R1CO2 a été fixé à 4€/MWh pour l'exercice 2019-2020.

Il sera révisé chaque année en fonction de l'évolution du cours des quotas de CO2 et des dispositions du Plan National d'Allocation des Quotas.

1.2. - TARIF R2

La part fixe du montant de la facture est constituée du produit d'une grandeur appelée Puissance souscrite (Ps) en kW, fonction de l'importance de l'installation, avec le terme R2 représentatif des charges du service (y compris impôts et taxes diverses) hors combustible et chaleur achetée.

Terme en € HT/ kWs	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014	Du 1 ^{er} avril 2014 au terme du contrat
R21 ₀	3,55	5,65
R22 ₀	15,51	17,52
R23 ₀	6,59	6,59
R24 ₀	15,98	15,98
R2 ₀	41,63	45,74

Le R2 correspond à la somme des 4 termes suivants :

- R21 correspond aux charges d'électricité
- R22 correspond aux charges d'exploitation courantes
- R23 correspond aux charges de Gros Entretien et Renouvellement
- R24 correspond aux charges de financement des investissements

A compter du 1^{er} juillet 2013 mensuellement et jusqu'au terme du contrat, le R2 se calcule de la manière suivante :

La redevance R21 :

La formule d'indexation de ce tarif a également été modifiée dans l'avenant 7 suite à la disparition de l'indice INSEE 351107.

$$R2.1 = R2.1_0 \times 1.1762 \times \frac{EMT}{EMT_0}$$

La redevance R22 :

$$R22 = R22_0 \times \left(0.15 + 0,60 \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,25 \frac{FSD2}{FSD2_0} \right)$$

La redevance R23 :

$$R23 = R23_0 \times \left(0.15 + 0,25 \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,60 \frac{BT40}{BT40_0} \right)$$

La redevance R24 :

$$R24 = R24_0 + 0,00213 \times (SR - SP)$$

Avec :

- R24 = Valeur en € HT/kW du terme R24 avec subventions réelles
- R24₀ = 15.98 € HT/kW
- SR = Montant des subventions de référence soit 3 482 348 €
- SP = Montant des subventions perçues en k€

Avec les indices suivants :

Indice	Référence	Indice de base	Date de valeur	Valeur
ICHT-IME	Indice du coût de la main d'œuvre dans les industries mécaniques et électriques tel que publié au Bulletin Mensuel de la Statistique de l'INSEE (ICHT-IME)	ICHT-IME ₀	1-juillet-12	109,40
FSD2	Indice Frais et Services Divers – modèle de référence n°2	FSD2 ₀	1-juillet-12	126,80
BT40	Indice Chauffage Central du Moniteur	BT40 ₀	1-juillet-12	1007,20
EMT	Electricité moyenne tension, tarif vert A 351002	EMT ₀	1-juillet-12	140,59

1.3. - EVOLUTION DES TARIFS

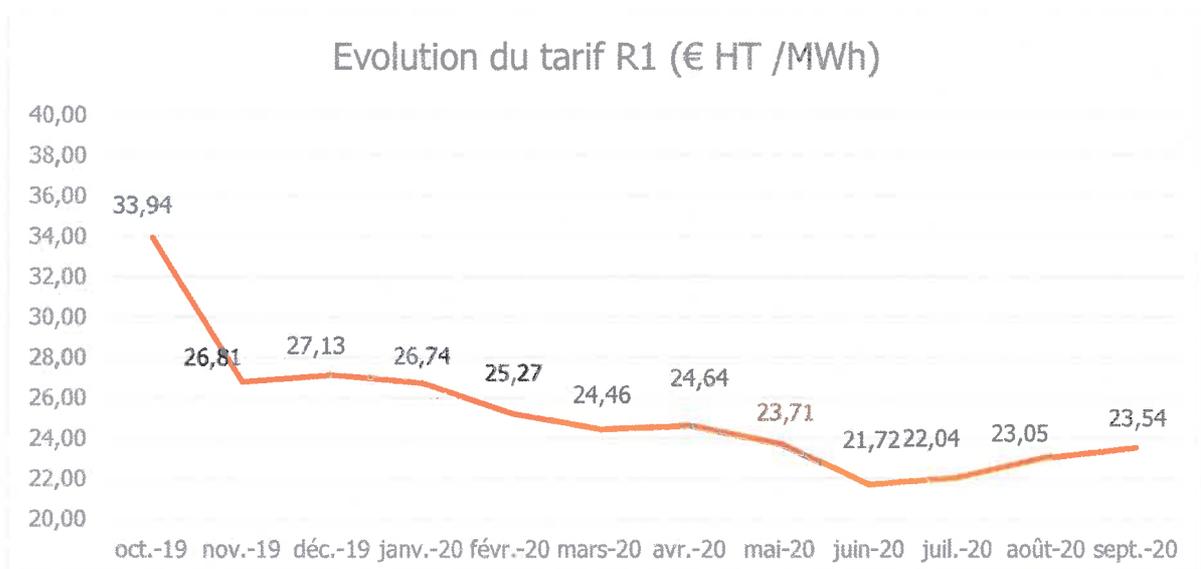
En 2019-2020, le prix moyen du MWh R1 et R2 s'établit à **68.37 €/HT** soit **72.13€/TTC**. Ci-dessous le tableau de décomposition R1-R2 et les graphiques d'évolution correspondants.

Malgré l'intégration d'un nouveau terme R1CO2 à 4 €/HT/MWh, le prix moyen R1 R2/MWh a diminué cela s'explique :

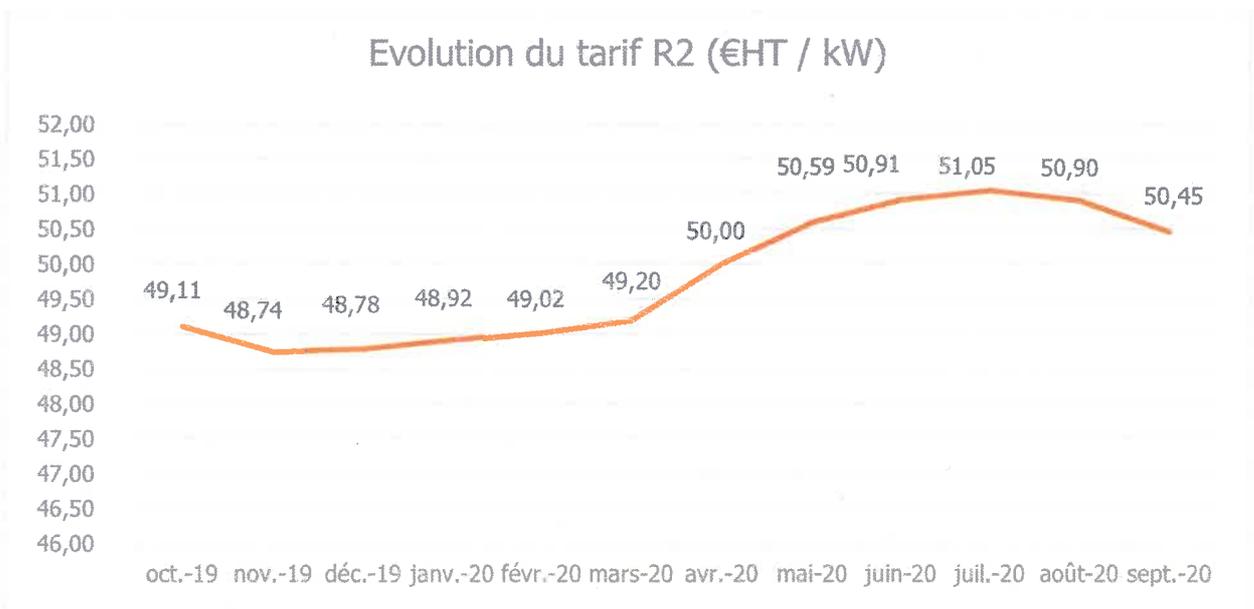
- Par l'évolution à la baisse du prix du gaz
- Par l'évolution à la baisse de la taxe de stockage

Le détail de l'évolution des indices et tarifs est disponible en Annexe 04.

Prix moyens	Facturation 2019-20	Facturation 2018-19	Variation	
R1 Chaleur € HT / MWh	26,19 €	31,98 €	-5,79 €	-18,1%
R2 € HT / kW	49,97 €	48,96 €	1,01 €	2,1%
R1 + R2 € HT / MWh	68,37 €	72,00 €	-3,63 €	-5,0%
R1 + R2 € TTC / MWh	72,13 €	75,96 €	-3,83 €	-5,0%

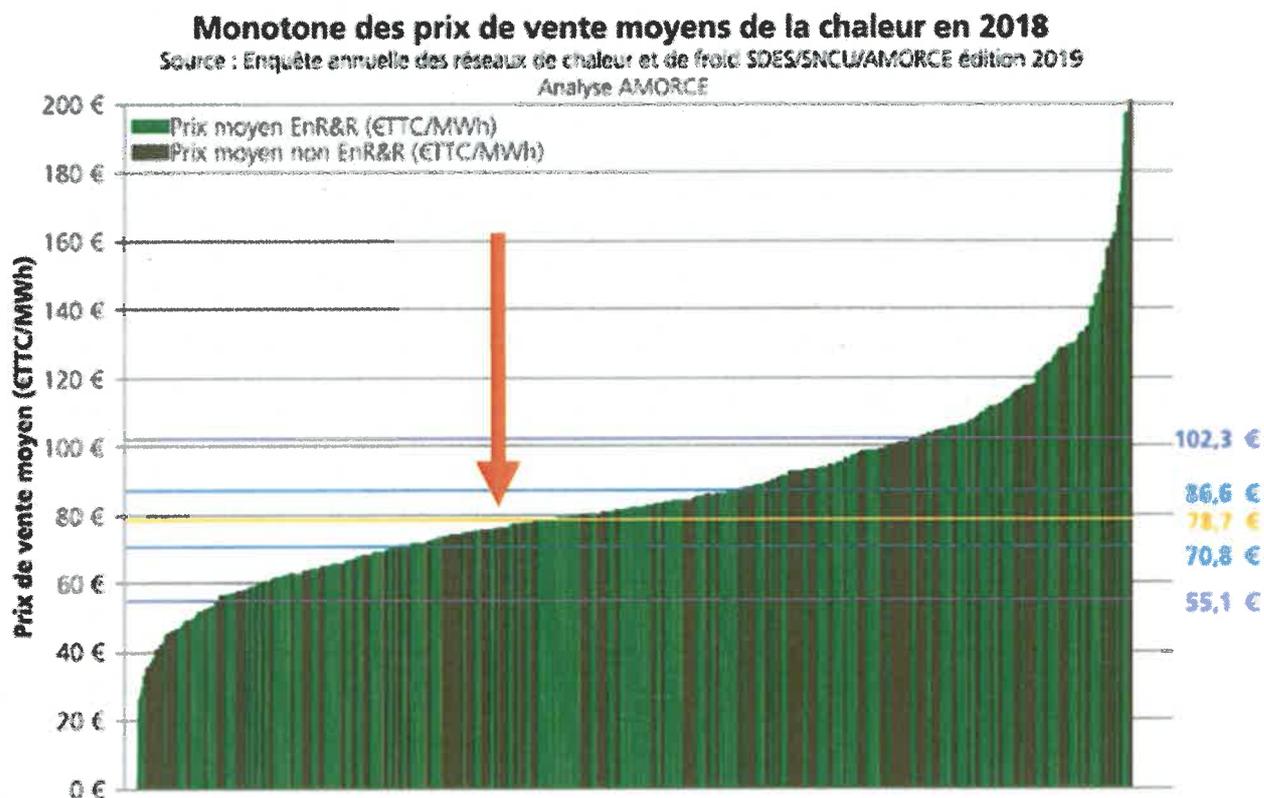


La baisse du tarif de novembre est liée à la modification des indices de la cogénération.



1.4. - POSITIONNEMENT DU TARIF

En s'appuyant sur l'étude AMORCE édition 2019 (chiffres 2018) des réseaux de chaleur en France, notons que le réseau de chaleur de la ville de St Quentin est compétitif, se situant 8% sous le tarif moyen constaté à 78.70€TTC.



1.5. - SYNTHÈSE DES VENTES ET PUISSANCES SOUSCRITES

Ci-dessous le tableau de synthèse des ventes de chaleur 2019-2020.

Le tableau détaillé des ventes de chaleur par abonné est disponible en Annexe 03.

	Facturation 2019-20	Facturation 2018-19	Variation 2018-19/2019-20	
Fourniture de chaleur en MWh	46 838	49 512	-2 674	-5,4%
Puissances souscrites en KW	39 669	40 469	-800	-2,0%

Il n'y a pas eu de nouveaux raccordés sur l'exercice 2019-2020. La facturation du R2 de la piscine Jean Bouin a été résiliée à compter du 1^{er} septembre 2019, une nouvelle police d'abonnement a été signée par ce client à compter du 1^{er} novembre 2020.

2 - Compte d'exploitation

La liasse fiscale de la SP Saint-Quentin est disponible en Annexe 10.

	Réel 2018/2019	Réel 2019/2020	Ecart 2018/19 - 2017/18
CA R1	1 535	1 227	- 308
CA R2	1 979	1 982	3
Electricité EDF part variable + Ep	1 539	1 248	- 292
Electricité EDF prime fixe	801	814	13
Total produits d'exploitation	5 854	5 270	- 584
Combustible gaz	- 1 724	- 1 252	472
Combustible bois	- 936	- 612	324
Autres combustibles	- 5	- 4	0
Quotas CO2	- 172	- 85	87
Electricité	- 79	- 56	22
Ingrédients d'exploitation : eau, petits outillages...)	- 46	- 32	14
Sous traitance Cofely	- 376	- 383	7
Sous traitance motoriste	- 266	- 185	81
Redevances	- 72	- 68	4
Autres sous traitance	- 87	- 49	39
Assurances	- 56	- 63	6
Taxe CFE/ CVAE	- 48	- 96	48
Taxes Foncières	- 122	- 119	3
Autres impôts	- 1	- 12	12
Gros entretien	- 337	- 448	111
Production immobilisée REN	114	308	194
Amortissements	- 1 115	- 1 094	21
Divers	- 22	- 14	8
Dotation GER	- 133	- 106	27
Autres Provisions	-	12	12
Remboursements d'assurance	59	-	59
Total charges d'exploitation	- 5 423	- 4 359	1 064
Marge d'exploitation	431	911	480
Frais d'assistance technique	- 355	- 388	33
Résultat financier	- 233	- 364	131
Amortissement dérogatoire	46	84	38
Résultat net	- 111	244	354

2.1. - R1 ENERGIE

La marge R1 ressort à +522k€ contre + 238 k€ sur l'exercice précédent ce qui représente une amélioration de +284k€.

Cette amélioration est principalement due à :

- La mise en place en facturation du R1CO2 pour 4€/MWh soit 187k€ sur l'année qui a permis de compenser une partie des achats de CO2 effectués les années précédentes
- Un effet report N-1 positif de +122k€ (dont 49k€ d'effet report sur la vente de chaleur et 73k€ sur les achats de CO2)

2.1.1. - ANALYSE DU CA R1 :

Le CA R1 s'élève à 2 475 k€ pour 2019-2020 et se décompose de la manière suivante :

- + CA R1 chaleur = 1 227 k€
- + CA électricité part variable = 1 007 k€
- + EP (prime efficacité énergétique) = 241 k€

R1 CHALEUR ET ECS

R1 Chaleur	Montant	Commentaires
CA R1 2018-2019	1 535 k€	CA R1 2018-2019 du compte de résultat
Effet report 2017-2018	49 k€	Effet report de l'exercice 2017-2018
Facturation 2018-2019	1 583 k€	49 512 MWh vendus
Effet volume	- 70 k€	Pour - 2 674 MWh : s'explique par un abonné (Piscine Jean Bouin) qui n'est plus facturé depuis avril 2019 et la baisse de l'effet rigueur ainsi que le COVID (fermeture de certains établissements publics)
Effet prix	-286 k€	Pour 6€/MWh moins cher : malgré l'intégration du terme R1CO2 pour 4€/HT/MWh, le prix a diminué suite à la forte baisse du prix du gaz et à la diminution du terme Fst à compter du 1er novembre 2019 (7,13€ à 2,89€)
Facturation 2019-2020	1 227 k€	46 838 MWh vendus
Total CA R1	1 227 k€	

VENTE ELECTRICITE ET EP

On constate une diminution de -292 k€ des ventes à EDF par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par :

- + Une diminution du prix du MWh de gaz (15€/MWh en moyenne cette année contre 28€/MWh l'an passé).
- + La disparition du terme TICGN dans la rémunération électrique à EDF suite à l'application du décret n°2020-1301 du 27/10/2020 du projet de loi de finances pour 2020 soit une baisse de 19k€ du CA sur les 3 premiers mois.

2.1.2. - ANALYSE DES CHARGES R1

GAZ

GAZ	Montant	Commentaires
Charges gaz 2018-2019	-1 724 k€	
Effet prix	588 k€	-11 €/MWh : Forte baisse du prix du gaz cette année
Effet volume	- 135 k€	+6325 MWh cela s'explique par la casse de la chaudière biomasse
Factures 2019-2020	- 1 271 k€	
Réfaction TICGN	19 k€	Réfaction TICGN des mois de janvier, février et mars 2020 suite aux ventes élec d'EDF. Il s'agit d'un produit à recevoir de remboursement de TICGN dans le compte de charge de gaz.
Total charges GAZ	- 1 252 k€	

COMBUSTIBLE GAZ							
PERIODE	NUMERO FACTURE	DATE FACTURE	PF + CTA + cout stockage	MONTANT MOLECULE HT	MONTANT FACTURE HT	QTE CONSOMMEE EN MWH	PRX UNITAIRE/MWH
oct.-19	201911SV1005	12/11/2019	28 219,28 €	22 942,03 €	51 161,31 €	1430,57	16,04 €
nov.-19	202001SV10013	03/01/2020	28 446,05 €	188 476,82 €	216 922,87 €	10093,55	18,67 €
déc.-19	202001SV10061	09/01/2020	28 253,30 €	201 527,38 €	229 780,68 €	10699,62	18,83 €
janv.-20	202002SV10060	10/02/2020	28 908,10 €	165 633,51 €	194 541,61 €	9636,47	17,19 €
févr.-20	202003SV10122	11/03/2020	28 156,86 €	132 221,35 €	160 378,21 €	9310,25	14,20 €
mars-20	202004SV10184	17/04/2020	28 156,86 €	110 475,52 €	138 632,38 €	9027,55	12,24 €
avr.-20	202005SV10269	26/05/2020	23 604,72 €	18 983,88 €	42 588,60 €	1640,05	11,58 €
mai-20	202009SV10117	11/06/2020	23 604,72 €	28 002,37 €	51 607,09 €	2890,96	9,69 €
juin-20	202007SV10232	22/07/2020	23 604,72 €	29 667,34 €	53 272,06 €	1465,02	20,25 €
juil.-20	202008SV10121	28/08/2020	23 262,23 €	33 119,14 €	56 381,37 €	1595,67	20,76 €
août-20	202009SV10154	10/09/2020	23 262,23 €	26 683,73 €	49 945,96 €	1272,98	20,96 €
sept.-20	202010SV10161	15/10/2020	23 271,48 €	3 104,71 €	26 376,19 €	265,21	11,71 €
TOTAL			310 750,55 €	960 837,78 €	1 271 588,33 €	59 327,90	16,20 €

BOIS

BOIS	Montant	Commentaires
Factures 2018-2019	-936 k€	
Effet volume	192 k€	Pour 8 100 MWh de moins. La chaufferie biomasse a fonctionné correctement en 2018-2019 contrairement à cette année. Cette baisse de consommation s'explique par la casse de la chaudière biomasse le 19/11/2019 et les différents travaux effectués sur les 2 chaudières biomasses durant le 2ème trimestre 2020,
Effet prix	132 k€	Pour 4 €/MWh moins cher
Total charges BOIS	-612 k€	

COMBUSTIBLE BOIS					
PERIODE	NUMERO FACTURE	DATE FACTURE	MONTANT FACTURE HT	QTE LIVREE EN MWH	PRX UNITAIRE/MWH
oct.-19	201911SV40120+121	20/11/2019	76 412,88 €	3200	23,88 €
nov.-19	201912SV40309	26/12/2020	59 666,85 €	2509	23,79 €
déc.-19	202001SV40483+484	28/01/2020	74 532,35 €	3125	23,85 €
janv.-20	202002SV40246	24/02/2020	118 302,22 €	4984	23,74 €
févr.-20	202003SV40358	24/03/2020	80 162,54 €	3366	23,81 €
mars-20	202004SV40205	20/04/2020	93 142,28 €	3935	23,67 €
avr.-20	202005SV40345	28/05/2020	63 042,86 €	2642	23,86 €
mai-20	202006SV40316	19/06/2020	4 319,91 €	180	24,02 €
juin-20	202007SV40071	20/07/2020	6 109,46 €	259	23,62 €
juil.-20					
août-20					
sept.-20	202010SV40031	21/10/2021	36 271,40 €	1548	23,43 €
TOTAL			611 962,75 €	25 748,27 €	237,66 €

2.2. - R2 PRESTATIONS

2.2.1. - ANALYSE DU CA R2

Le CA R2 s'élève à 2 796 k€ et se décompose comme tel :

- + CA R2 abonnés : 1 982 k€
- + CA Prime fixe EDF : 814 k€

CA R2 ABONNES ET CA R2 PRIME FIXE EDF

CA R2 abonnés et EDF	Montant	Commentaires
CA R2 abonnés 2018-2019	2 780 k€	CA R1 2018-2019 du compte de résultat
Effet report 2017-2018	2 k€	Report de septembre 2017
Facturation 2018-2019	2 782 k€	
Effet prix	48 k€	34k€ d'effet prix pour le CA R2 abonnés et 14k€ d'effet prix pour le CA R2 EDF
Effet Volume	-40 k€	Résiliation en facturation de la piscine Jean Bouin pour 800 kW
Facturation 2019-2020	2 790 k€	
Frais de résiliation	6 k€	Frais de résiliation pour la piscine Jean Bouin
Total CA R2	2 796 k€	

2.2.2. - ANALYSE DES CHARGES R2

ELECTRICITE : - 56 K€

Electricité	Montant	Commentaires
Charges électricité 2018-2019	- 79k€	
Remboursement CSPE	47 k€	remboursement de CPSE pour les années 2016 et 2017
Factures 2018-2019	- 126 k€	
Effet prix	7 k€	évolution des indices
Effet volume	0 k€	
Factures 2019-2020	- 119 k€	
Remboursement CSPE	20 k€	Remboursement de CSPE pour les années 2018 et 2019
Avoirs 2016	43 k€	Avoirs qui n'avaient pas été réceptionnés suite à des remboursements du fournisseur
Total CA R2	- 56 k€	

PERIODE	Compteur 9538		Compteur 3232		TOTAL	
	Montant HT EUR	quantités	Montant HT EUR	quantités	EURO	QUANTITES
oct.-19	8 164,15 €	87946	911,60 €	13098	9 075,75 €	101044
nov.-19	13 604,06 €	115754	157,73 €	121	13 761,79 €	115875
déc.-19	17 913,72 €	135705	132,87 €	83	18 046,59 €	135788
janv.-20	15 978,44 €	130600	273,70 €	161	16 252,14 €	130761
févr.-20	14 129,08 €	118491	171,90 €	236	14 300,98 €	118727
mars-20	12 386,38 €	112657	159,93 €	99	12 546,31 €	112756
avr.-20	8 586,11 €	94930	1 232,72 €	13175	9 818,83 €	108105
mai-20	6 204,57 €	68409	1 270,02 €	13733	7 474,59 €	82142
juin-20	3 305,97 €	31646	1 139,50 €	12550	4 445,47 €	44196
juil.-20	2 704,09 €	23921	1 161,78 €	12774	3 865,87 €	36695
août-20	2 845,09 €	22543	1 180,10 €	12347	4 025,19 €	34890
sept.-20	4 354,75 €	56838	1 067,11 €	13360	5 421,86 €	70198
TOTAL	110 176,41 €	999 440,00	8 858,96 €	91 737,00	119 035,37 €	1 091 177,00

SOUS-TRAITANCE COFELY : - 383 K€

Cette dépense correspond à la maintenance P2 menée par COFELY qui inclut les charges suivantes :

- + Frais de personnel et intérimaires,
- + Frais de véhicules,
- + Frais d'unité (petites fournitures, matériel et outillage),
- + Frais de déplacement, téléphone.

Ce montant varie chaque année en fonction de l'évolution des indices de révision.

SOUS-TRAITANCE MOTORISTE : - 185 K€

Cette dépense correspond à la maintenance du moteur sous-traitée à Clarke.

Ce montant comprend 74 k€ de maintenance mensuelle, 100 k€ de provision pour la révision des 30000 heures et 11 k€ de charges supplémentaires pour les bonus / malus des saisons 2019-20.

Le montant de la maintenance mensuelle, varie en fonction de la production électrique de la centrale.

REDEVANCE : - 68 K€

La redevance annuelle de 2% se calcule sur le CA R1 et R2 de l'année. Un écart mineur peut se dégager de l'effet report.

AUTRES SOUS-TRAITANCES : - 49 K€

Ce poste est en diminution de 38 k€ car il y avait une dépense non récurrente de maintenance informatique en 2018-2019. Il comprend les dépenses suivantes :

- + 18 k€ de factures APAVE et Bureau Veritas pour des contrôles règlementaires de la chaufferie biomasse,
- + 21 k€ de traitement des cendres,
- + 7 k€ de dépenses de maintenance informatique SIG
- + 3 k€ de factures SUEZ

LES ASSURANCES : - 63 K€

Les primes d'assurance ont augmenté en moyenne de 13% entre 2019 et 2020.

Cette hausse de tarification des assureurs qui aura tendance à se poursuivre est principalement liée à la crise du Covid-19.

Les attestations d'assurances sont disponibles en Annexe 07.

GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT : - 448 K€

Les travaux de gros entretien sont réalisés par COFELY ou par d'autres prestataires spécialisés, selon la nature des travaux à réaliser. Le détail des dépenses se trouve en Annexe 05.

Le montant des dépenses comptabilisées au terme de chaque exercice correspond à la situation des chantiers à l'instant T. En l'occurrence, pour les chantiers ouverts et non clos au 30 septembre de chaque exercice, une provision (facture à recevoir) est constituée en fonction de l'avancement des dépenses sur le chantier. Une fois les chantiers terminés et facturés, un écart entre la provision de l'exercice N-1 et les factures comptabilisées sur l'année N est constaté.

AMORTISSEMENTS : - 1 094 K€

Pas de nouvelle mise en service sur l'exercice 2019-2020. Le détail des amortissements est disponible en Annexe 06.

ASSISTANCE TECHNIQUE : - 388 K€

Les frais généraux correspondent majoritairement à l'assistance technique et administrative, ils sont calculés en proportion (7%) du CA budgété.

Le taux de 7% du chiffre d'affaires est le reflet du coût moyen constaté de l'activité «Chaud et froid urbain d'ENGIE SOLUTIONS France».

FRAIS FINANCIERS : - 363 K€

Les charges financières correspondent :

- + Au financement long terme correspondant aux investissements réalisés. Le contrat correspondant a été signé avec effet rétroactif au 01/10/2015. La charge figurant au compte de résultat correspond à la charge normale de l'exercice pour -361k€
- + Au financement court terme correspondant au BFR (compte courant d'associé) pour -2 k€ d'intérêts.

Ces charges ont augmenté de 131k€ par rapport à l'exercice précédent, car un produit financier non récurrent de 145k€, correspondant à des intérêts créditeurs rétroactifs, avait été récupéré l'an dernier.

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRE : + 84 K€

L'amortissement dérogatoire est un élément exceptionnel permettant un amortissement plus rapide les premières années et une déduction fiscale.

CHARGES DIVERSES : - 14 K€

Dont 4k€ de factures fournisseurs en perte et profit pour solder ces comptes.

2.3. - SYNTHÈSE COMPTE D'EXPLOITATION

Le résultat net est en forte amélioration de 355 k€ qui s'explique notamment par une recette complémentaire liée au terme R1CO2 (+187k€) et des effets reports N-1 positifs.

3 - Compte d'exploitation prévisionnel

Hypothèses budget 2021 :

Ventes de chaleur = 46 945 MWh (Rigueur 0.85)

Puissances souscrites = 40 869 kW

Fonctionnement cogénération = 5 mois

	Réel 2019/2020	Budget 2021	Ecart
CA R1	1 227	1 315	88
CA R2	1 982	2 080	98
Electricité EDF part variable + Ep	1 248	949	298
Electricité EDF prime fixe	814	809	5
Total produits	5 270	5 153	117
Combustible gaz	1 252	782	471
Combustible bois	612	836	224
Autres combustibles	4		4
Quotas CO2	85	152	67
Traitement des cendres	21	23	2
Electricité	56	141	85
Ingrédients d'exploitation : eau, petits outillages...)	32	60	28
Accès location compteur gaz			-
Sous traitance Cofely	383	387	4
Sous traitance motoriste	185	160	25
Redevances	68	67	1
Autres sous traitance	27	53	26
Assurances	63	71	8
Taxe CFE/ CVAE	96	76	20
Taxes Foncières	119	127	8
Autres impôts	12	14	2
Gros entretien	448	208	240
Production immobilisée REN	308		308
Amortissements	1 094	1 122	28
Divers	14	15	1
Dotation GER	106	106	-
Autres Provisions	12		12
Total charges d'exploitation	4 359	4 399	40
Marge d'exploitation	911	754	157
Assistance Technique	388	357	31
Résultat financier	364	312	51
Amortissement dérogatoire	84	106	22
Résultat net	244	191	52

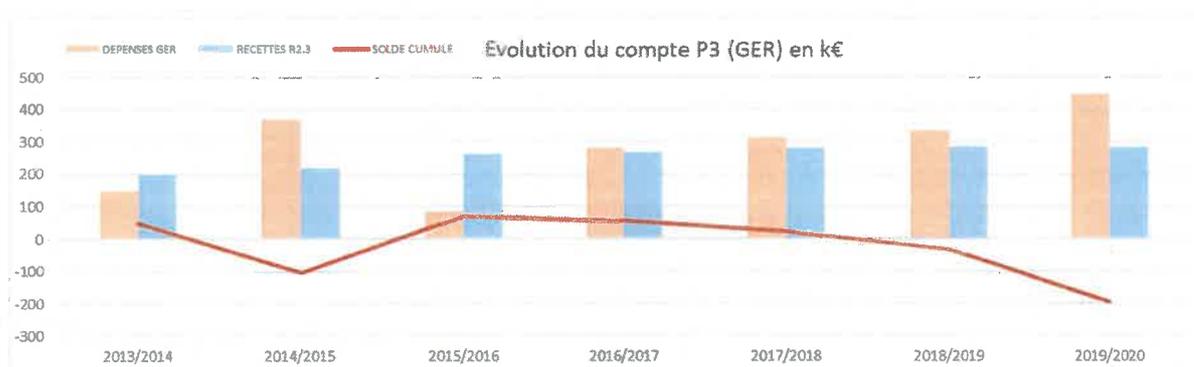
4 - Renouvellement

Sur les 448k€ de GER, 308k€ ont été consacrés cette année au renouvellement dont le détail se trouve en annexe 5. Le retubage de la chaudière biomasse no2 ainsi que la rénovation du filtre à manches de la biomasse no1 ont été réalisés.

A ce jour, le solde de dépenses GE + REN cumulées à la fin de cet exercice dépasse de 742k€ le solde défini au CEP :

Exercices	Prévu K€	Réalisé K€	Solde K€	Solde cumulé K€
13/14	167	148	19	19
14/15	167	371	-204	-185
15/16	167	86	81	-104
16/17	167	284	-117	-221
17/18	242	315	-73	-294
18/19	170	337	-167	-461
19/20	167	448	-281	-742

La balance entre les dépenses GÉ + REN et les recettes R2.3 est à ce jour déficitaire de près de 200k€ :



5 - Eléments de bilan et Compte CO2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La durée d'amortissement des biens de la concession est indiquée en Annexe 06.

Les points notables sont :

- La durée d'amortissement des biens existants à signature de l'avenant 3 qui ne seront pas renouvelés avant la fin du contrat a été augmentée de 9 ans pour tenir compte du décalage de la fin du contrat de concession au 30/09/2029, en application du principe de l'amortissement de caducité ;
- La durée d'amortissement des installations nouvelles prévues à l'avenant 3 est de 20 ans et ouvre droit à une valeur résiduelle, à l'exception de la cogénération gaz amortie sur 12 ans.
- L'impact des subventions d'investissement est pris en diminution de la charge d'amortissement indiquée dans le compte de résultat gestion. Dans la liasse fiscale, cet impact figure en produit exceptionnel pour 173 k€. Voir détail dans l'annexe 10.
- La provision renouvellement est ajustée en prévision des travaux futurs.

QUOTAS CO2

Le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) consiste à attribuer des quotas d'émission aux entreprises les plus fortement émettrices de gaz à effet de serre. Elles peuvent ensuite soit revendre les quotas d'émission qu'elles n'ont pas consommés ou soit au contraire acheter les quotas d'émission dont elles ont besoin pour respecter leur dotation initiale.

De façon générale, ENGIE Solutions France a la charge de la gestion et de l'optimisation de l'utilisation de ces quotas sur l'ensemble de ses entités et filiales. La SP Saint-Quentin reste néanmoins bénéficiaire de toute opération effectuée à ce titre par ENGIE Solutions.

Dans le cadre de cette réglementation, la chaufferie urbaine de St Quentin est soumise au PNAQ. Un quota à hauteur de 3 391 T est alloué gratuitement à la SP pour l'année 2020. (PNAQ 3 2013-2020).

Les opérations corrélatives sont comptabilisées comme suit :

- Les quotas attribués sont enregistrés à leur valeur d'attribution, en contrepartie d'un compte «Autres dettes», pour un impact résultat nul,
- Les quotas achetés sont valorisés à leur cours d'achat,
- Le coût des quotas consommés ou vendus est évalué au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

Cette année, nous enregistrons une charge de 85 k€ d'achats de Quotas afin de compenser les émissions de CO2 pour 10 976 Tonnes. Le détail de ce montant se trouve plus bas.

Quotas de CO2	Montant	Commentaires
Achats effectués	-135 k€	Achats de 5400T de janvier 2020 à sept 2020
Effet report N-1	73k€	Reprise sur erreur de stock de CO2
Décalage exercice variation	-23k€	Variation de stock du 1er janvier au 30 sept 2020 (complément d'achat lié au solde négatif de Tonnes de quotas)
Total charges Quotas de CO2	-85 k€	

Synthèse compte annuel CO2 et prévision pour l'exercice à venir :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	prév 2021
Solde PNAQ (en tonnes)	3 056								
Allocations (en tonnes)	10 296	9 214	8 163	7 145	6 158	5 204	4 281	3 391	2 296
Emissions (en tonnes)	- 16 931	- 10 168	- 8 317	- 9 912	- 9 639	- 9 731	- 9 805	- 10 976	- 10 013
Solde opérationnel (en tonnes)	- 3 579	- 954	- 154	- 2 767	- 3 481	- 4 527	- 5 524	- 7 585	- 7 717
Achat (en tonnes)	-	4 467		2 987	4 000	4 008	5 803	7 700	7 323
Achat (en €)	20 937	4 374		15 550	30 600	98 757	141 342	199 337	189 567
Frais de gestion 3%	628	131	-	467	918	2 963	4 240	5 980	5 687
Achats hors quota DSP	-	-	-	-	-	-	-	- 18 878	-
Recette R1 CO2 (en €)	-	-	-	-	-	-	-	187 352	244 927
Solde Cumulé (en €)	- 20 309	- 24 552	- 24 552	- 39 635	- 69 317	- 165 112	- 302 213	- 289 340	- 228 293
Solde Cumulé (en tonnes)	- 3 579	- 66	- 220	-	519	-	279	394	-
Redevance R1 CO2 (€/MWh)	-	-	-	-	-	-	-	4,0	5,2
Coût moyen CO2 (€/t)	-	1,0	-	5,4	7,9	25,4	25,1	26,7	26,7

Conformément à l'avenant 3, et à l'évolution à la hausse du cours, le R1co2 a été révisé sur le prochain exercice à 5.20 €/MWh.

6 - Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal est actuellement en cours sur la SP St Quentin sur les exercices comptables de 2016 à 2017.

—
04
ANNEXES
—



04

Annexes

1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPLOITATION	48
2 - PLAN DU RESEAU	48
3 - SUIVI DES ABONNES ET DES CONSOMMATIONS	48
4 - EVOLUTION DES INDICES ET TARIFS R1 ET R2	48
5 - DETAIL DES TRAVAUX P3	48
6 - DETAIL DES AMORTISSEMENTS	48
7 - ATTESTATION(S) D'ASSURANCE	48
8 - SUIVI DES CONTROLES REGLEMENTAIRES	48
9 - INVENTAIRE DETAILLE DES BIENS DE RETOUR	48
10 - LIASSE FISCALE	48

Annexes

- 1 - Composition de l'équipe d'exploitation**
- 2 - Plan du réseau**
- 3 - Suivi des abonnés et des consommations**
- 4 - Evolution des indices et tarifs R1 et R2**
- 5 - Détail des travaux P3**
- 6 - Détail des amortissements**
- 7 - Attestation(s) d'assurance**
- 8 - Suivi des contrôles réglementaires**
- 9 - Inventaire détaillé des biens de retour**
- 10 - Liasse fiscale**



INDIGO
GROUP



Rapport d'activité 2020

Ville de Saint-Quentin

Parc de l'Hôtel de ville

The logo for INDIGO GROUP is centered on a purple-tinted background of a parking garage. The word 'INDIGO' is written in a large, bold, white sans-serif font. Below it, the word 'GROUP' is written in a smaller, white sans-serif font, with each letter separated by a wide space.

INDIGO

G R O U P

Avant Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

En 2020 les mesures de confinement ont entraîné une baisse inédite de tous les déplacements et un recul sans précédent de la circulation des voitures. En parallèle bon nombre de collectivités ont réagi en proposant des espaces dédiés à la circulation des deux roues et en offrant la gratuité du stationnement en voirie. Durant les deux confinements Indigo s'est également mobilisé pour contribuer à l'effort national en offrant près de 400 000 heures de stationnement au personnel soignant dans plus de 50 villes en France. Indigo a également souhaité en cette période faciliter la vie de ses abonnés en favorisant le paiement dématérialisé et le traitement des demandes en ligne, en permettant aux abonnés nuit de rester stationner sans surcote et en offrant des heures de stationnement utilisables en période normale, à ses abonnés les plus fidèles. Plusieurs actions commerciales favorisant les nouvelles souscriptions ont également été menées afin de soutenir l'activité de stationnement. Au-delà du geste solidaire ou du pragmatisme économique ces événements conduisent à accélérer la transition vers de nouveaux usages des espaces de stationnement. Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés : comment les sous-sols peuvent s'intégrer davantage dans la vie urbaine, comment offrir plus de mobilité et de services aux usagers, comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ?

Sommaire

1	L'entreprise	8
	Nos métiers	9
	Le parking du futur	10
	Notre Histoire	11
	Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise	12
2	Le contrat	16
	2.1 Fiche d'identité.....	16
	2.2 Vos interlocuteurs.....	16
	2.3 L'exploitation	17
	2.4 Faits marquants 2020	18
3	Descriptif de l'exploitation	22
4	Les services	23
	4.1 Les moyens de paiement et d'accès	23
	4.2 Application Smartphone	24
	4.3 Souscription par internet.....	24
	4.4 OPnGO	25
	4.5 Prêt de parapluie	25
	4.6 Services de proximité	25
5	Maintenance et travaux	26
	5.1 Équipements.....	26
	5.2 Travaux	28
	5.3 Infiltrations et dégradations :	30
	5.4 Patrimoine de la délégation.....	31
6	Organisation et moyens d'exploitation	32
	6.1 L'organisation locale.....	32
	6.2 Service de télé-opération et d'assistance	34
	6.3 La Boutique Indigo.....	35
	6.4 Service Relation Client	36
	6.5 Campus Indigo.....	38
	6.6 Actions	40
7	Observatoire du stationnement et analyse de l'activité	42
	7.1 Analyse de l'activité de l'exploitation.....	42
	7.2 Données de l'observatoire du stationnement.....	46
	7.3 Perspectives 2021.....	49

8	Bilan financier.....	50
	Compte de résultat.....	50
9	Annexes.....	51



Présentation générale

1 L'entreprise

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

Indigo construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP



Nous développons des solutions sur-mesure, sur tous les segments de clients (villes, aéroports, hôpitaux, centre-commerciaux, gares, espaces de loisirs et événementiels, universités...).

De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain.

Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des villes, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaires à la voiture : vélos partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...

La société **Indigo Group S.A.S.** (antérieurement dénommée Infra Park S.A.S.) détient 100% du capital d'**Indigo Infra S.A.** (antérieurement dénommée VINCI Park S.A.) et est elle-même détenue à 99,77% par **Infra Foch Topco S.A.S.** (le solde étant détenu par un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenu par les salariés du groupe).

Le capital d'Infra Foch Topco est détenu directement et indirectement par **PREDICA**, l'une des filiales de Crédit Agricole Assurances, à hauteur de 47,14%, par **MIROVA** à hauteur de 32,91%, par **MEAG** à hauteur de 14,24% et par **Infra Foch Topco** elle-même à hauteur de 0,50%, le solde étant détenu par le management du Groupe.

Nos métiers



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.



PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITE

Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de MaaS* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie

* Mobility As A Service



Le parking du futur

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnecté avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine. Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).



Notre Histoire

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Organiser le stationnement

Face à une nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, les systèmes de péage s'automatisent et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Offrir plus qu'une place de stationnement

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêts de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI^e siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001, GTM et Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

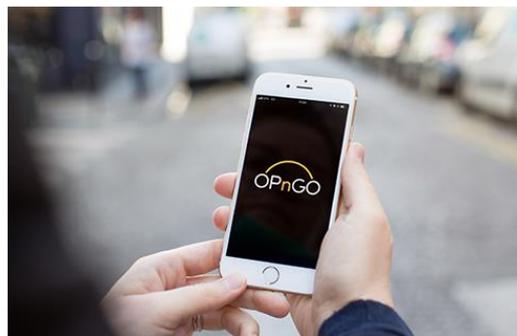


Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

L'ère du digital

En 2015, VINCI Park devient Indigo et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec une nouvelle offre digitale.

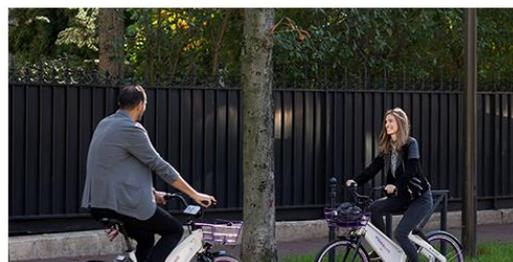
Comme dans les autres secteurs de la consommation, l'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Indigo lance OPnGO, seule application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète, incluant la recherche d'itinéraires, trouver la meilleure place au meilleur prix, puis emprunter le parcours client le plus efficace et le plus fluide.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Un nouveau service de vélos partagés avec INDIGO® weel

Entre urbanisation croissante et changements des habitudes de la population, les moyens de transport évoluent et avec eux les habitudes des consommateurs en matière de mobilité urbaine. Dans cette transition, le vélo bénéficie d'une place primordiale pour les déplacements citadins. Pour répondre à ces enjeux, Indigo déploie des vélos partagés en libre-service, sans station.



Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

Indigo Group s'est vu attribuer en mars 2020 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2019 était de 61/100. Cette notation et cette progression de 5 points illustrent l'engagement du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale.



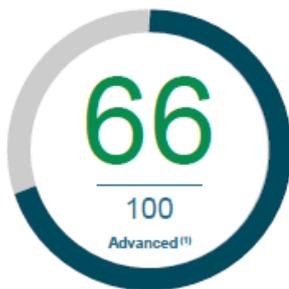
Unsolicited Opinion on the Sustainability Performance and Risk Management



Indigo Group

ISIN CODE : FR0012236669
Sector : Business Support Services
Rating date: Feb 2020

ESG OVERALL SCORE



Rank in Sector	4/102
Rank in Region	43/1609
Rank in Universe	44/4903

(1) Performance level: weak (0-29/100), limited (30-49/100), robust (50-59/100), advanced (60-100/100)

Disclaimer

Vigeo Eiris provides its clients with information and/or analyses or opinion on factual, quantitative or statistical, managerial, economic, financial, governance, social, or technical data, in relation to companies, brands, products or services, assessed individually or with respect to sectors, regions, stakeholders or specific themes.
Vigeo Eiris is committed to making its best efforts when collecting, organising, consolidating, formatting, making available and/or delivering the aforementioned information, analyses and/or opinion to its clients. Although Vigeo Eiris ensures that it only uses publicly available information, the agency cannot guarantee its accuracy or completeness.
The above elements (information, indicators, analyses, scores, and opinion) do not include or imply any approval or disapproval on their content from Vigeo Eiris, its executive officers, or its employees. These elements do not represent in any way a guarantee, or reference of legal, moral, philosophical, ethical or religious nature, supporting or opposing any investment or divestment decision, or any standpoint or opinion expressed in favour of, or against companies, products, services, sectors or regions directly or indirectly mentioned in Vigeo Eiris' deliverables. Our deliverables are not, and should not, be considered as a form of financial advice or recommendation. No investment or divestment decision should be attributed to the information or opinion provided by Vigeo Eiris. Our products and services must only be considered as one of the many elements related to the financial decision making process.
Vigeo Eiris, its methodology, brand, and employees, shall under no circumstances, be held responsible for any kind of consequence (including economic, financial, or legal) derived from the interpretation of its information, analyses, opinion, scores, and indicators. The terms of use of our products and services and their impacts stem from the sole responsibility of their users.
This VIGEO EIRIS' One-page summary is established exclusively for clients' external communication with the exception of any specific operations such as Revolving Credit Facility, Sustainability Linked Loans, bond Issuance or any other operation.

Company performance Sector average performance

ESG PERFORMANCE (/100)



RISK MITIGATION INDEX (/100)



LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS D'INDIGO

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement,
-
- Minimiser ses impacts environnementaux en réduisant ses consommations d'énergie, notamment dans ses ouvrages
- Mettre en œuvre les technologies et les solutions permettant de diminuer les émissions de ses clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile.

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 32 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2020.

UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

qui guident notre activité
au quotidien

» Respect

» Responsabilité

» Solidarité

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.

LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



promouvoir
la diversité



former
nos équipes



prévenir
les risques



favoriser le bien-être et
la solidarité au travail



valoriser
nos collaborateurs

NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX



engagement
éthique



respect des conventions
internationales



engagement
envers nos clients



engagement envers
les territoires



initiatives en
faveur des PMR



quelques-unes de nos fondations
et associations partenaires

Concevoir des parkings écoresponsables est une des clés de la maîtrise de notre empreinte écologique. En phase de construction-rénovation, la mise en œuvre de savoir-faire innovants permet d'offrir des infrastructures et des services toujours plus performants sur le plan environnemental.

Exploiter un parking génère peu de nuisances. Cela ne nous empêche pas d'agir à tous les niveaux possibles, en interne et avec nos partenaires, pour faire toujours mieux. Objectifs : offrir à nos collaborateurs et à nos sous-traitants des conditions de travail équitables et limiter au maximum notre impact écologique.



réduire nos émissions
de gaz à effet de serre



innover pour la mobilité
individuelle DOUCE



gestion
des déchets



2 filiales certifiées
ISO 14001



diminuer les
déplacements

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE





2 Le contrat

2.1 Fiche d'identité

La ville de Saint-Quentin a conclu un contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin.

Signature du contrat : 22/12/1990
Echéance du contrat : 21/03/2036
Date du dernier avenant : 16/04/2003

Société titulaire du contrat :
Stationnement Parking Services Saint-Quentin (SPS Saint-Quentin)

Société exploitante :
Indigo Park

2.2 Vos interlocuteurs

Pilote de la relation contractuelle

Philippe FAURE
Directeur Régional Ouest

Claude TAVERNE
Directeur de Secteur Picardie Normandie

2.4 Faits marquants 2020

➤ Janvier :

- Validation de conformité suite à la vérification annuelle annuelle des installations électriques par la société Socotec.
- Problème de réseau informatique, plusieurs interventions d'Orange

➤ Février :

- Ouverture de la fête foraine sur la place de l'Hôtel de Ville.



- Nouvelle radio Indigo mise en place
- Mise en place d'Opngo, application dématérialisée de souscription et d'utilisation du parking grâce à la plaque d'immatriculation



➤ Mars :

- Intervention sur l'ascenseur rue Saint-Jacques
- Mise en place des procédures par suite du confinement dans le cadre de notre Plan de Continuité d'Activité.
- Fermeture de la boutique et présence physique réduite.

➤ **Mai :**

- Fin du confinement et réouverture de la boutique sur des tranches horaires plus importantes
- Intervention sur l'ascenseur Saint-Jacques suite à une infiltration d'eau de surface sur les éléments électroniques
- Mise en place de récupérateurs d'eau.
- Dégradations sur véhicule avec une portière forcée, une plainte a été déposée au commissariat de police par le client, des rondes sont effectuées dans le parking par la police municipale.
- Début de la campagne commerciale : 3000 flyers distribués pendant le trimestre, 14 abonnés ont été recrutés lors de cette campagne.



➤ **Juin :**

- Changement des appareils d'éclairage du niveau 1
- Changement de trois portes coupe-feu
- Inondation dans l'ascenseur suite au nettoyage à haute pression de la place par les services de la ville.

➤ **Juillet**

- Annulation de l'édition 2020 de Saint-Quentin Plage

➤ **Août :**

- Opération commerciale pour relancer les abonnements et proposer une offre aux nouveaux clients. Sept abonnés ont souscrit à l'offre promotionnelle.



- La Picardie est arrivée premier district Indigo au classement national des ventes d'abonnement promotionnels



➤ **Septembre :**

- Rideau de sortie hors service : découpage par la société de maintenance Koné.
- Contrôle avec avis favorable des colonnes sèches par la société Aires.

➤ **Octobre :**

- Interventions de la police municipale pour expulser des jeunes du parc.

- Travaux des services de la ville pour la remise en état de la poutre du niveau 2



➤ **Novembre :**

- Reprise du confinement et fermeture partielle de la boutique selon notre Plan de Continuité d'Activité.

➤ **Décembre :**

- Annulation du village de Noël
- Instauration du couvre-feu de 20h00 à 6h00 hormis le jour de Noël
- **Début de l'opération commerciale Hiver au tricot.**



3 Descriptif de l'exploitation



Descriptif



Moyens
d'accès &
de paiement



Services

- ✓ 378 places
- ✓ 3 niveaux
- ✓ 7 places PMR

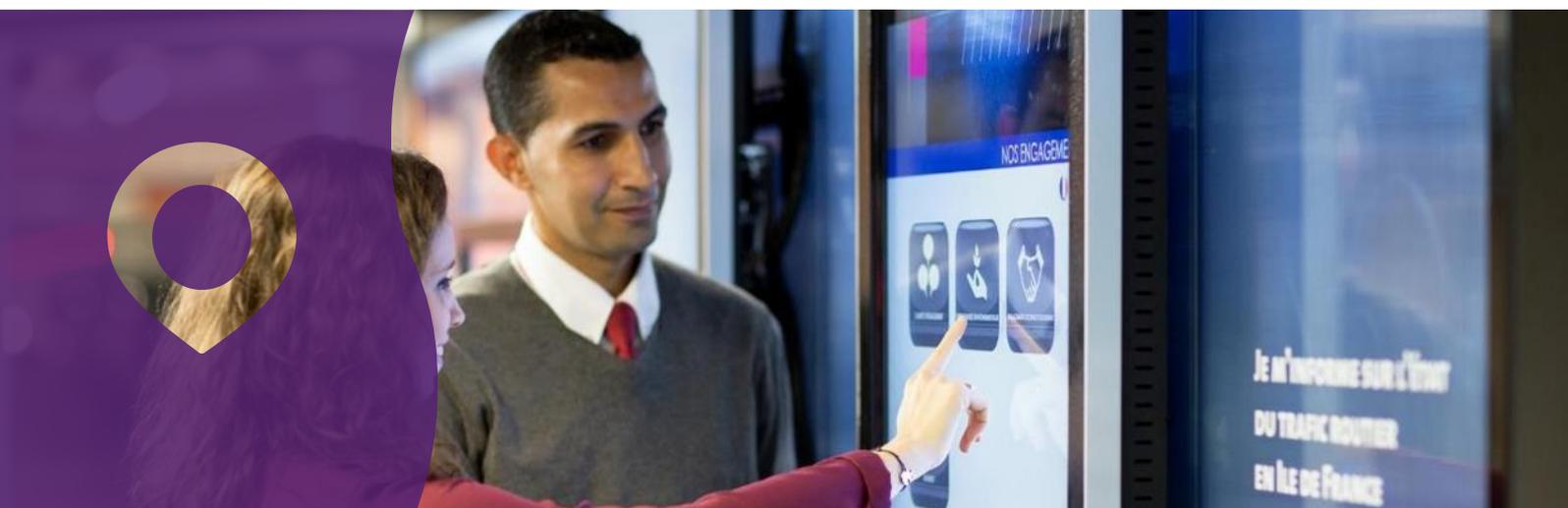
- ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7
- ✓ Carte Bleue
- ✓ TOTAL GR
- ✓ Liber T
- ✓ Amex
- ✓ Opngo
- ✓ Espèces

- ✓ Parfum
- ✓ Radio Indigo
- ✓ Prêt de parapluie

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
15 minutes	0,50 €	
30 minutes	0,80 €	
45 minutes	1,20 €	
1 heure	1,40 €	
De 1h00 à 3h15	0,30 €	par ¼ d'heure
De 3h16 à 4h00	0,20 €	par ¼ d'heure
De 4h01 à 8h30	0,10 €	par ¼ d'heure
De 8h30 à 24h00	7,00 €	
Ticket perdu	7,00€	

Abonnements	
Mensuel 24/24	69,00 €
Trimestriel 24/24	200,00 €
Annuel	745,00 €
Mensuel Jour	49,00 €
Trimestriel Jour	134,00 €
Annuel Jour	520,00 €
Mensuel Nuit	33,00 €
Trimestriel Nuit	98,00 €
Annuel Nuit	363,00 €
Mensuel Moto	26,00 €



4 Les services

4.1 Les moyens de paiement et d'accès

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

Le client peut ainsi payer :

- par Carte Bancaire avec ou sans contact
- par carte Total GR pour les professionnels
- par badge Liber't en sortie
- par OPnGO
- par American Express



En 2019, Indigo a renforcé sa position digitale en lançant une nouvelle application et un nouveau site internet permettant de réaliser toutes les actions passant de la réservation d'une place à la création de son compte.

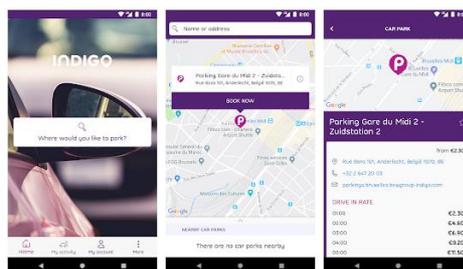
4.2 Application Smartphone

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



4.3 Souscription par internet

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins. En 2020 près de 500 000 utilisateurs ont eu recours au site web **INDIGO**

Abonnement 1 Mois	Abonnement 3 Mois	Abonnement 1 An	Conseillé Abonnement Flexigo
<ul style="list-style-type: none">• Durée de stationnement : 1 mois• Paiement unique lors de la souscription	<ul style="list-style-type: none">• Durée de stationnement : 3 mois• Paiement unique lors de la souscription	<ul style="list-style-type: none">• Durée de stationnement : 12 mois• Paiement unique lors de la souscription	<ul style="list-style-type: none">• Durée de stationnement : Libre• Engagement : 3 mois• Prélèvements mensuels automatiques

4.4 OPnGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Vous pouvez ainsi :

- Trouver sans difficulté une place de parking autour de vous ou là où vous vous rendez, vous faisant gagner un temps précieux
- Comparer les prix et bénéficier des meilleures offres aussi bien pour des stationnements uniques que pour des abonnements mensuels
- Bénéficier de la meilleure expérience d'accès et de paiement, le tout directement depuis votre smartphone



4.5 Prêt de parapluie

Nous mettons ainsi gratuitement à disposition de nos clients des parapluies mis à disposition à la Boutique du parc Marché

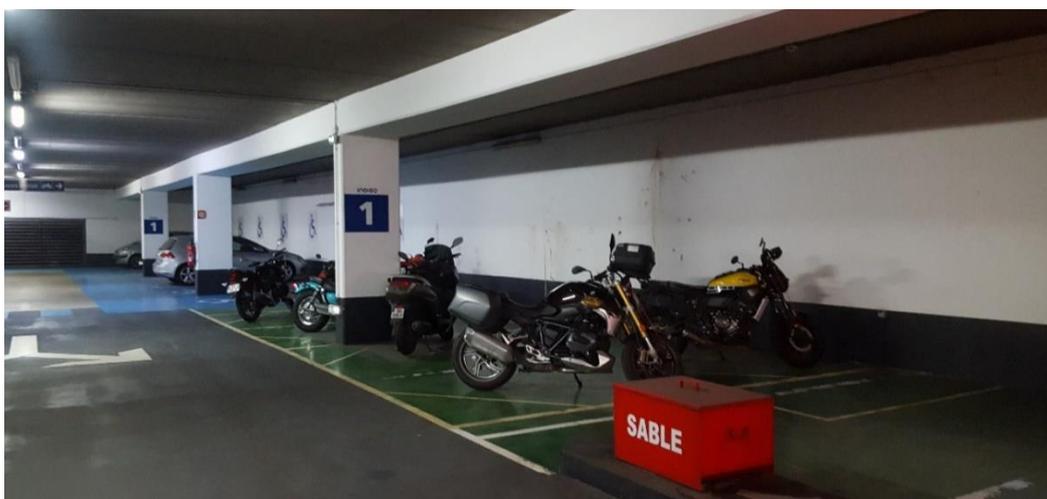
4.6 Services de proximité

Radio Indigo

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

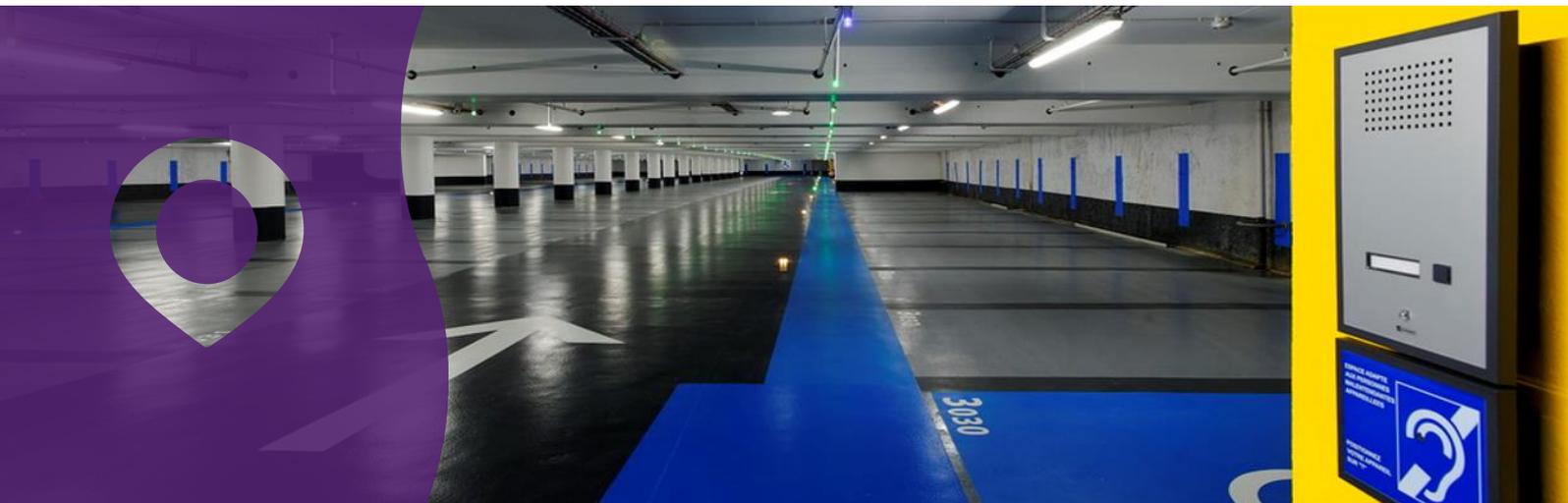
Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

Zone deux-roues motorisés



Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.



5 Maintenance et travaux

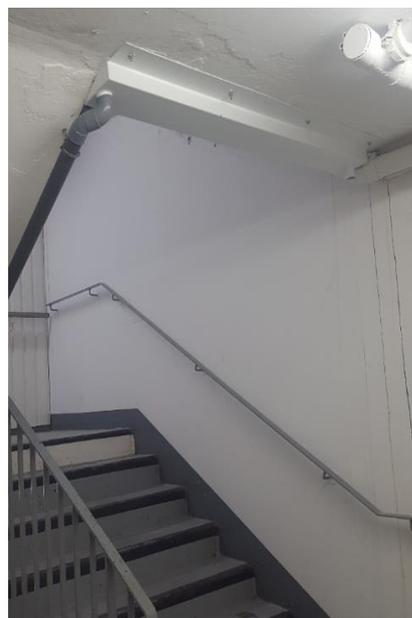
5.1 Équipements

Equipements	Descriptif		Maintenance	
Péage	Marque	Designa	Contrat de maintenance	oui
	Modèle		Périodicité	trimestrielle
		borne d'entrée		2
		borne de sortie		2
		Caisse automatique		2
		barrières		3
		caisse manuelle		1
		lecteur véhicule nuit		0
	lecteur piéton		2	
	unité centrale de gestion		1	
Interphonie	Marque	COMMEND	Contrat de maintenance	non
	Modèle	G 200	Périodicité	
Vidéosurveillance	Marque	SAMSUNG		
		caméras		22
		enregistreur numérique		2
Détection CO	Marque	DISFATEL	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	SENSOPARC 650	Périodicité	annuelle
	Nb de points de détection CO	6	Qui	Disfatel
	Nb de points de détection NO	6		
Détection Incendie	Marque	DEF	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	Cassiopée Forté C	Périodicité	semestrielle
	98	Têtes de détection	Qui	DEF
Extincteurs	Nombre	31	Contrat de maintenance	oui
	Type	P6P 9 kg	Périodicité	annuelle
			Qui	SICCLI
Boitiers bris de glace	Marque	DEF		
	Nb	10		
Colonnes sèches	Marque		Contrat de maintenance	oui
	Nb	3	Périodicité	annuelle
			Qui	France Incendie
Pompes de relevage	Marque		Contrat de maintenance	non
	Nb	2	Périodicité	
			Qui	
Ascenseurs	Marque	Thyssenkrupp	Contrat de maintenance	oui
	Type		Périodicité	6 semaines
	nb de niveaux	4	Qui	Koné
	Charge en kg	630 kg	4 ascenseurs	
Electricité		Blocs secours autonomes		oui
		Tubes T5 ou autres		oui
Portes Automatiques	Marque	La Toulousaine	Contrat de maintenance	OUI
	Nb	2	Périodicité	semestrielle
			Qui	KONE
Sonorisation	Marque	Bouyer		Non
	Nombre HP	48		

5.2 Travaux

En 2020, les travaux suivants ont été réalisés :

- Comme chaque année, afin de lutter contre les infiltrations d'eau, mise en place de bacs de récupération afin d'éviter les chutes de clients ou de collaborateurs.



- Changement de la gâche électronique de l'accès à la cage d'escalier, afin d'empêcher les intrusions nocturnes dans le parc



- Changement de trois portes coupes feu dans les différents niveaux



- Remplacement de la totalité des appareils lumineux du niveau 1 par la pose



de blocs à led.

Les différentes installations de sécurité (détection incendie, détection CO NO, installations électriques...) sont couvertes par un contrat de maintenance, nous avons au cours de l'année plusieurs visites préventives et curatives de nos équipements qui sont contrôlés par des sociétés spécialisées et dûment habilitées.

La politique de contrat cadre de l'entreprise, nous a amenés à remplacer certaines entreprises de maintenance.

Les prestations de nettoyage de l'ouvrage sont en parties externalisées, le lavage des niveaux du parking est effectué par le personnel du parc à l'aide d'une balayeuse et d'une autolaveuse.

En 2021, les travaux suivants sont envisagés :

- Changement de la porte automatique de sortie des véhicules
- Finir les travaux de changement des appareils lumineux
- Marquage au sol pour le sens de circulation
- Changement de la porte d'accès à la machinerie de l'ascenseur

5.3 Infiltrations et dégradations :

Dans la logique du maintien en état du parking, prévu dans le contrat, des travaux de renouvellement ont été réalisés sur l'ensemble des portes d'accès des niveaux du parc.

Depuis le réaménagement de la place de l'Hôtel de ville, le parking est en proie à de nombreuses infiltrations. Tous les équipements : portes, murs et cloisons, ascenseurs se dégradent au fil du temps.

Des travaux de réaménagements sont effectués : pose de bacs de récupération d'eau, de gouttières, changement des portes, mais ces dernières vieillissent prématurément et se retrouvent de nouveau en mauvais état.

Des investissements ont été effectués ces deux dernières années sur les portes d'accès, mais les nombreuses infiltrations empêchent la fermeture et n'assurent plus leur fonction coupe-feu. Imbibées d'eau, les portes posées en 2019 et en 2020, ne ferment plus et la sécurité du parc ne peut être garantie.

Nous avons régulièrement la mise à l'arrêt des ascenseurs dûe à la présence d'eau sur les cartes électroniques. Le parc devient inaccessible aux personnes à mobilité réduite, mais ouvert aux actes de vandalisme car le contrôle se fait par l'un des deux ascenseurs.



Il devient urgent de trouver une solution pérenne avec les services de la ville afin de circonscrire les infiltrations d'eau.



5.4 Patrimoine de la délégation

*Les informations relatives au patrimoine sont jointes en annexe



6 Organisation et moyens d'exploitation

6.1 L'organisation locale

Afin d'apporter un service de qualité et homogène dans les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

1. L'entretien des ouvrages et des équipements
2. L'accueil des clients
3. La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- **Un Responsable de District**, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- **Un Référent Commercial**, avec pour mission de piloter la commercialisation des abonnements sur les points de vente et en ligne, d'assurer le suivi des demandes et réclamations clients, et de manager les équipes en charge de l'accueil.
- **Un Référent Administratif**, avec pour mission de gérer l'ensemble des flux financiers
- **Un référent Nettoyage**, avec pour mission d'entretenir tous les parcs avec une autolaveuse, une balayeuse et divers équipements (nettoyeur à haute pression, tuyau d'arrosage, outil de jardinage...), en plus de l'entretien quotidien réalisé par les agents d'exploitation.



Le responsable Indigo en charge du parking anime les collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

3 rôles sont attribués aux agents en fonction des besoins et des compétences :

- L'Agent assure les rondes sur l'ensemble du parking et note les anomalies à l'aide de son PDA et éventuellement intervient sur de la maintenance de 1^{er} niveau. Il assure des vacations sur site en fonction des besoins et du trafic pour intervenir immédiatement en cas de demande au plus près du problème.
- L'Agent de maintenance assure sur demande de dépannage ou en de façon planifiée des interventions de dépannage ou de remise à niveau ;
- Le téléopérateur réceptionne les appels et les alarmes des parkings, il répond aux demandes clients à distance et diligente l'agent d'intervention en cas de besoin et applique les consignes en cas d'incident ;

Le responsable du site assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2^{ème} et 3^{ème} niveau.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



6.2 Service de télé-opération et d'assistance

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

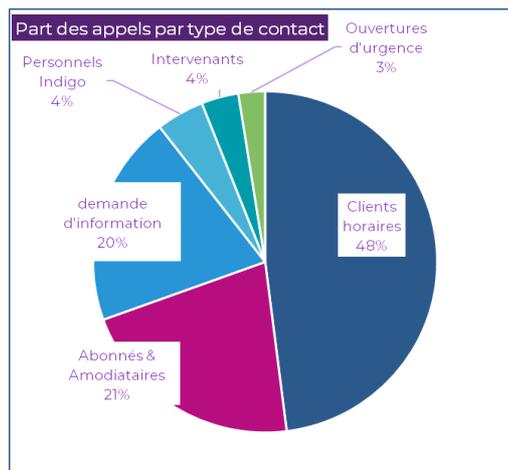
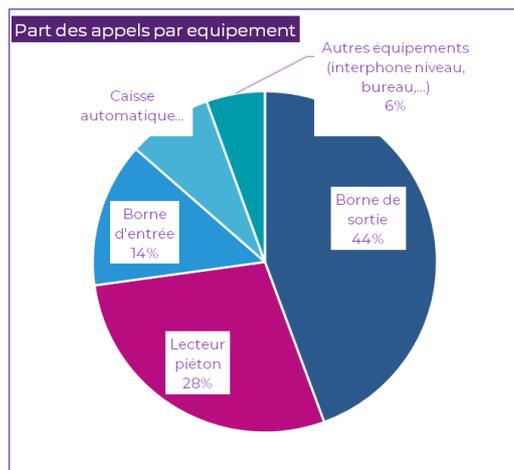
- Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis le parking X ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.
- De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).
- L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.
- Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.

Le Centre National de Télé-Opération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.





6.3 La Boutique Indigo

Le **Référent Commercial** est basé à l'accueil du parking, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Les demandes sont suivies dans un outil CRM (Customer Relationship Manager). Il gère le personnel présent sur le site afin de garantir un accueil qualitatif localement ou au téléphone. Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.

Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.



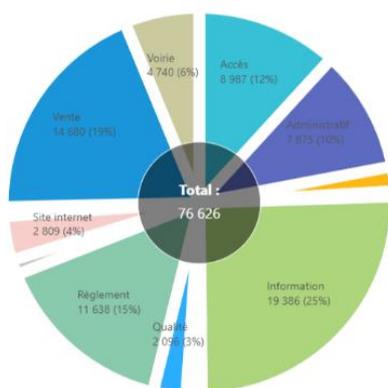
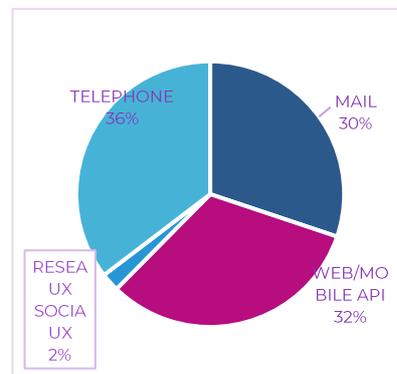
6.4 Service Relation Client

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client Interne s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Formulaire de contact depuis le site fr.parkindigo.com
- Mail : service.client@group-indigo.com
- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 - 92919 La Défense Cedex
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi



En 2020, le service relation client a traité plus de 76 000 demandes

En tête des sollicitations les demandes d'informations et les ventes d'abonnements.

Contrôles qualité

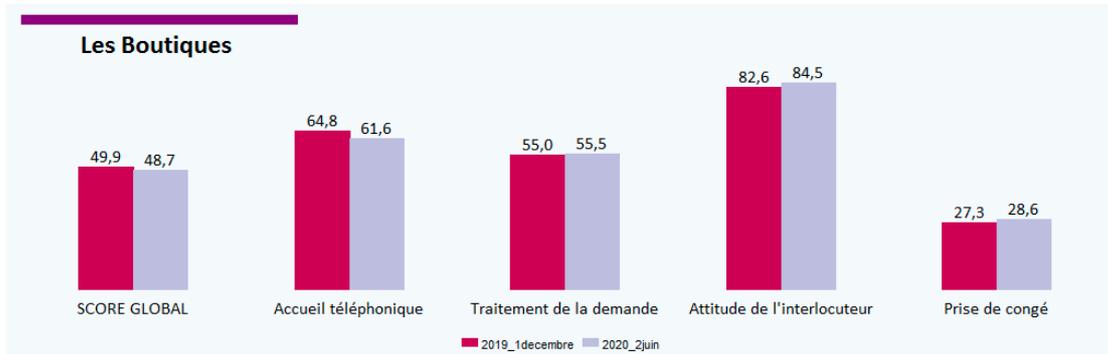
Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise plusieurs fois par an, des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

Au premier trimestre 2020, 332 visites mystères ont eu lieu sur les parcs de stationnement français ; compte-tenu de la situation sanitaire, ces visites mystères n'ont pas pu se poursuivre au cours de l'année mais sont relancées à compter de 2021, et même renforcées par l'intégration de sondages clients.

Résultats globaux 2020



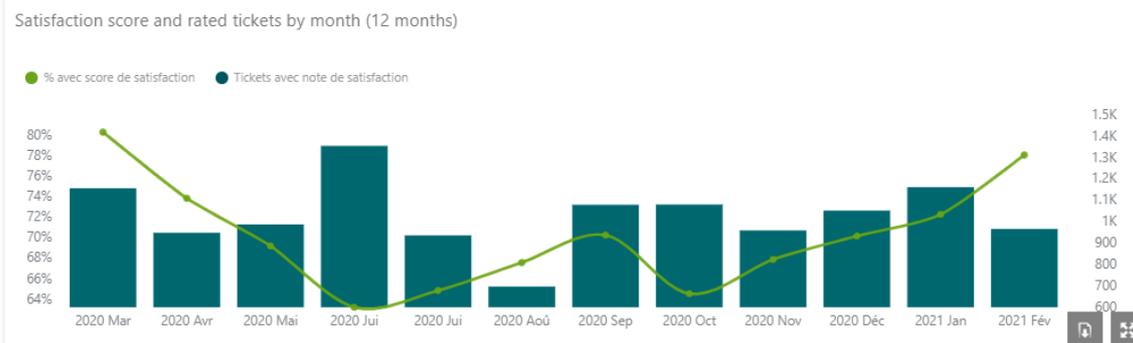
Des appels téléphoniques mystères sont également passés soit dans les boutiques INDIGO, soit au Centre de Relations Clients afin d'évaluer la globalité de la prise en charge, depuis l'accueil téléphonique jusqu'à la prise de congé. En 2020, 146 mesures ont ainsi été effectuées en France.



Les utilisateurs peuvent donc contacter le Centre de Relations Clients par téléphone, courrier électronique ou demande de contact depuis le site marchand ou l'application mobile. Après traitement d'une demande en ligne, le Groupe sollicite l'avis de ses clients par l'intermédiaire d'une enquête de satisfaction.

Le niveau moyen de satisfaction en 2020 est de 69,2% mais en forte augmentation sur la fin d'année avec un taux de satisfaction proche de 80%

Satisfaction score	Good satisfaction tickets	Bad satisfaction tickets	Bad to good ratings	Satisfaction rated
69.2%	8 518	3 795	47	26.8%



Enfin, une veille opérationnelle est effectuée par les Responsables d'exploitation qui reçoivent en temps réel les avis des clients postés sur les réseaux sociaux. Cette fonctionnalité a également été déployée en novembre 2020 en France.

Les parkings INDIGO sont évalués sur les réseaux en moyenne à 3,3/5. A noter que les conditions de maintien du niveau de service a été compliqué par le confinement et la baisse de fréquentation entrainant l'augmentation des comportements de délinquance.

Avis, photos ⓘ

Total 5k



En 2020, une visite a été réalisée au parking de l'Hôtel de Ville. :

Le parking de l'Hôtel de ville de Saint-Quentin a obtenu la note de 95%.

INDIGO

ORPHÉE

AUDIT MYSTERE 2020



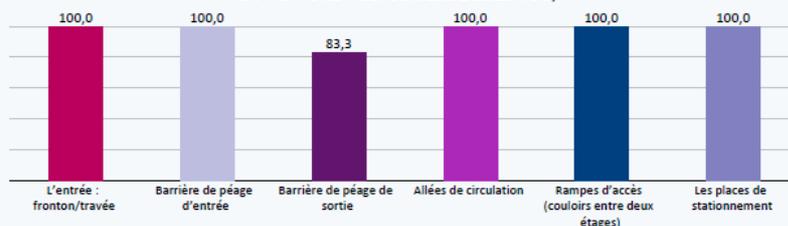
Score Global 2020
1er semestre : 95,0 / 100



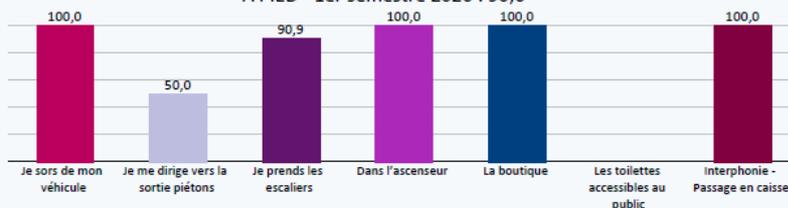
Score Incontournables 2020
1er semestre : 100,0 / 100



EN VOITURE - 1er semestre 2020 : 96,7



A PIED - 1er semestre 2020 : 90,6



6.5 Campus Indigo

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement. Créé en 2004, il développe des outils de formation sur mesure, réunissant les expériences et les savoirs de l'activité pour une formation valorisante et performante.

Une école entièrement dédiée aux métiers du stationnement

Le Campus Indigo conçoit et organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement : le savoir-faire, la stratégie commerciale, le management et les formations à la sécurité (des clients et des collaborateurs).

Près de 40 formateurs internes occasionnels, exerçant des fonctions opérationnelles, animent 90 % des formations proposées chez Indigo.

Une école de terrain

Le Campus Indigo est installé au Siège de l'entreprise à la Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, et qui permet aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

	Zendesk (logiciel interne relation client)
Agent d'exploitation	Habilitation électrique
Responsable de site	Organiser et gérer la sécurité sur son exploitation
Responsable de site	Entretien individuel et Entretien professionnel
Agent d'exploitation	Sécurité Incendie
Agent d'exploitation	SIGC (Logiciel de gestion des abonnements)
Responsable de site	Éviter et gérer les conflits professionnels

Formation accueil des PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « **Bien accueillir les personnes handicapées** » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

Emploi des personnes handicapées

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

6.6 Actions

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2020 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à dynamiser la fréquentation dans nos ouvrages et en particulier pour les abonnés.

Ainsi, à des dates clés, nous avons mis en place 3 offres : Une offre déconfinement en mai, une offre de rentrée en septembre et une offre d'hiver en décembre.

Ces actions ont permis de recruter plus de 3 500 clients supplémentaires dont près de 72% par souscription web. Ces nouveaux clients sont aujourd'hui toujours clients des parkings



Différents moyens de communication ont été déployés pour accompagner le lancement de nos campagnes commerciales.

Supports de communication physiques

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



2

Analyses de l'activité

7 Observatoire du stationnement et analyse de l'activité

7.1 Analyse de l'activité de l'exploitation

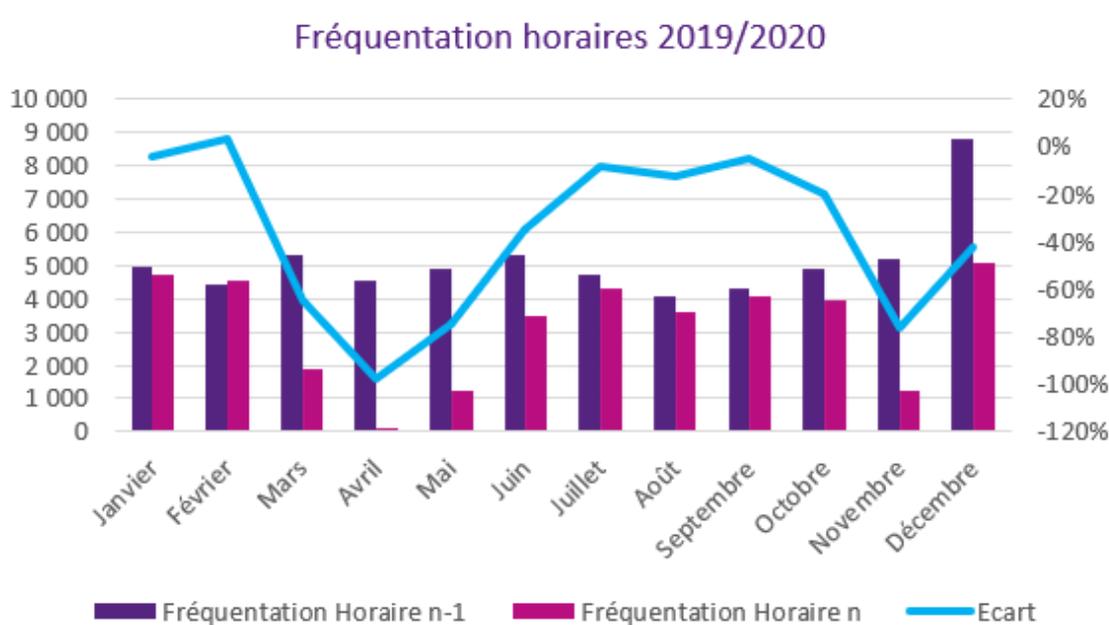
Les mesures de confinement, de couvre-feu, ont marqué l'année 2020. Elles ont entraîné l'annulation de la quasi-totalité des événements ayant lieu dans les villes ainsi que la fermeture des bars, restaurants et des commerces non essentiels, accompagnés de la mise en place du télétravail.

Tous ces éléments ont eu des conséquences importantes sur les habitudes de nos clients et sur nos recettes.

Afin de mieux évaluer ce phénomène, une analyse comparative sera faite sur certains items du compte rendu.

Fréquentations Horaires

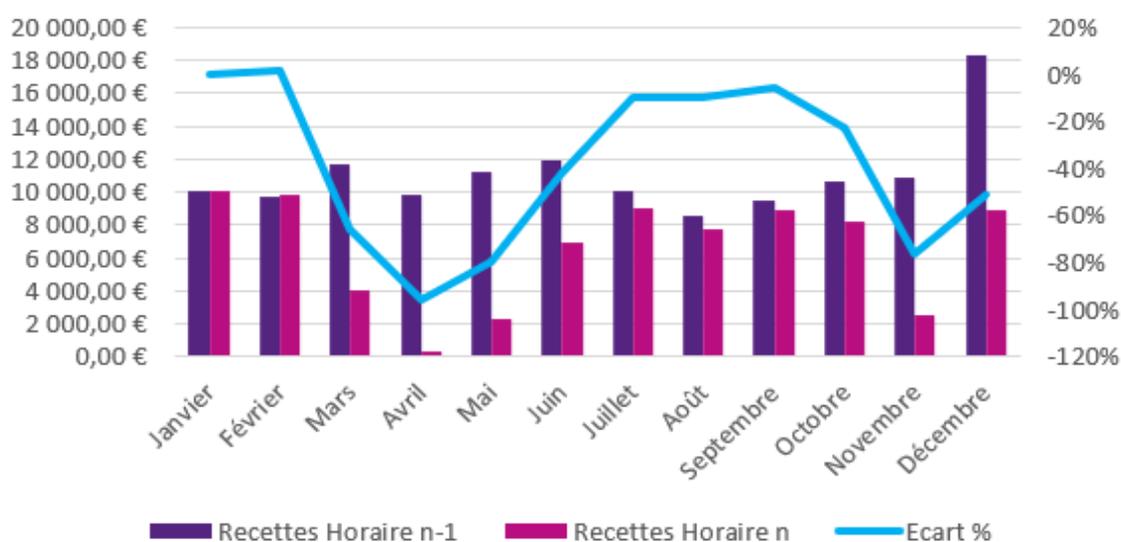
	Fréquentation Horaire n-1	Fréquentation Horaire n	Ecart
Janvier	4 941	4 741	-4%
Février	4 407	4 541	3%
Mars	5 336	1 886	-65%
Avril	4 556	92	-98%
Mai	4 907	1 260	-74%
Juin	5 315	3 482	-34%
Juillet	4 727	4 323	-9%
Août	4 073	3 576	-12%
Septembre	4 295	4 073	-5%
Octobre	4 904	3 940	-20%
Novembre	5 186	1 235	-76%
Décembre	8 806	5 104	-42%
Total	61 453	38 253	-38%



Recettes Horaires

	Recettes Horaire n-1	Recettes Horaire n	Ecart %
Janvier	10 044,00 €	10 078,00 €	0%
Février	9 681,00 €	9 840,00 €	2%
Mars	11 700,00 €	4 040,00 €	-65%
Avril	9 844,00 €	386,00 €	-96%
Mai	11 202,00 €	2 285,00 €	-80%
Juin	11 978,00 €	6 974,00 €	-42%
Juillet	10 028,00 €	9 094,00 €	-9%
Août	8 610,00 €	7 762,00 €	-10%
Septembre	9 478,00 €	8 953,00 €	-6%
Octobre	10 709,00 €	8 256,00 €	-23%
Novembre	10 899,00 €	2 565,00 €	-76%
Décembre	18 335,00 €	8 912,00 €	-51%
Total	132 508,00 €	79 145,00 €	-40%

Recettes horaires 2019/2020



Après un début d'année conforme aux prévisions de recettes, le 16 mars débute le confinement et la chute des fréquentations horaires jusqu'à la fin du mois d'avril.

La reprise au mois de Mai, n'a pas permis la remontée des fréquentations au niveau de celle de 2019. La période estivale réduira la baisse aux alentours de 10%.

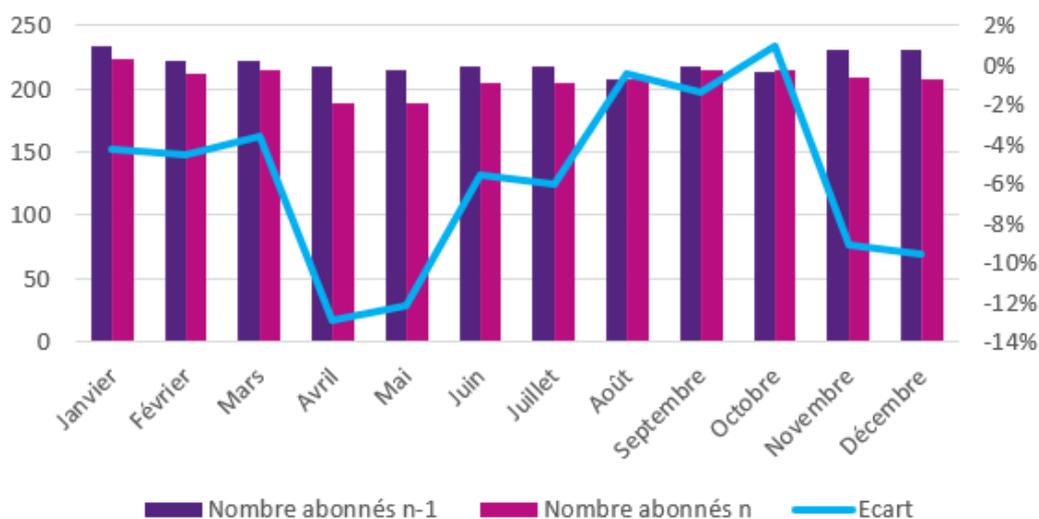
La mise en place du couvre-feu lors du dernier trimestre ainsi que le confinement de novembre clôtureront une année avec près de 40% de fréquentations en moins.

Concernant les recettes horaires, avec un ticket moyen en baisse, elles chutent de plus de 40%. Les commerces étant fermés, ou optant pour la livraison, la durée de stationnement se trouve affectée par le changement de comportement des clients.

Nombre d'abonnés

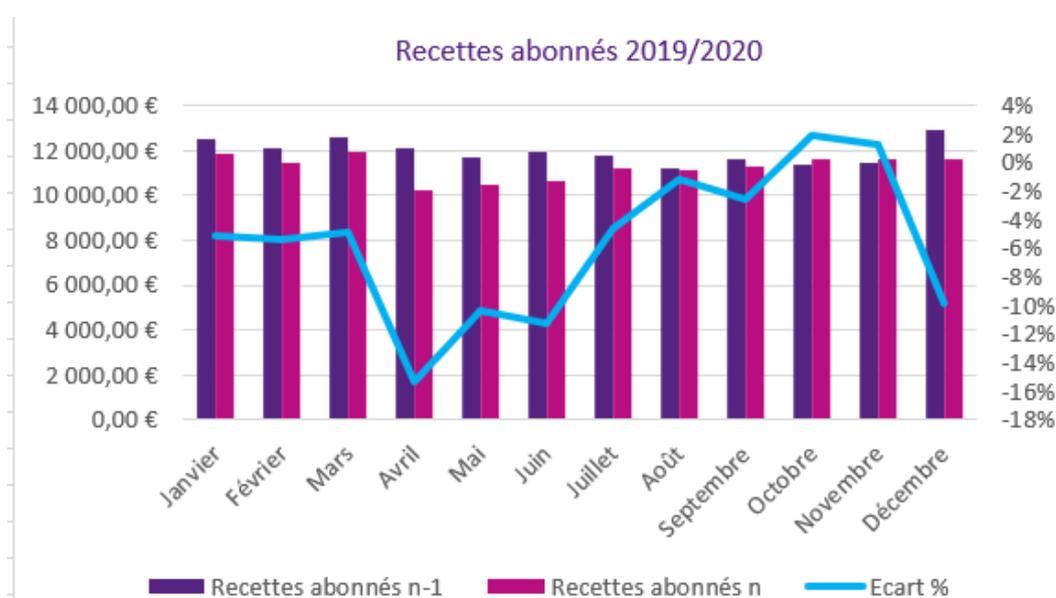
	Nombre abonnés n-1	Nombre abonnés n	Ecart
Janvier	233	223	-4%
Février	222	212	-5%
Mars	222	214	-4%
Avril	217	189	-13%
Mai	214	188	-12%
Juin	217	205	-6%
Juillet	217	204	-6%
Août	208	207	0%
Septembre	217	214	-1%
Octobre	213	215	1%
Novembre	230	209	-9%
Décembre	230	208	-10%
Total	2 640	2 488	-6%

Nombre abonnés 2019/2020



Recette d'abonnés

	Recettes abonnés n-1	Recettes abonnés n	Ecart %
Janvier	12 489,00 €	11 851,00 €	-5%
Février	12 105,00 €	11 449,00 €	-5%
Mars	12 539,00 €	11 925,00 €	-5%
Avril	12 117,00 €	10 259,00 €	-15%
Mai	11 673,00 €	10 471,00 €	-10%
Juin	11 953,00 €	10 601,00 €	-11%
Juillet	11 762,00 €	11 226,00 €	-5%
Août	11 224,00 €	11 097,00 €	-1%
Septembre	11 597,00 €	11 306,00 €	-3%
Octobre	11 386,00 €	11 598,00 €	2%
Novembre	11 420,00 €	11 570,00 €	1%
Décembre	12 882,00 €	11 613,00 €	-10%
Total	143 147,00 €	134 966,00 €	-6%



Pour contrecarrer les périodes de confinement, trois campagnes de communication sur des offres promotionnelles ont été faites en Mai, Septembre et Décembre.

Comparativement aux clients horaires, les pertes sont maîtrisées et stabilisées à 6%.

La tendance à la baisse se confirme sur ces trois dernières années, en effet la moyenne des abonnements était de 230 en moyenne en 2016/2017 contre 207 en 2020.

Conclusion

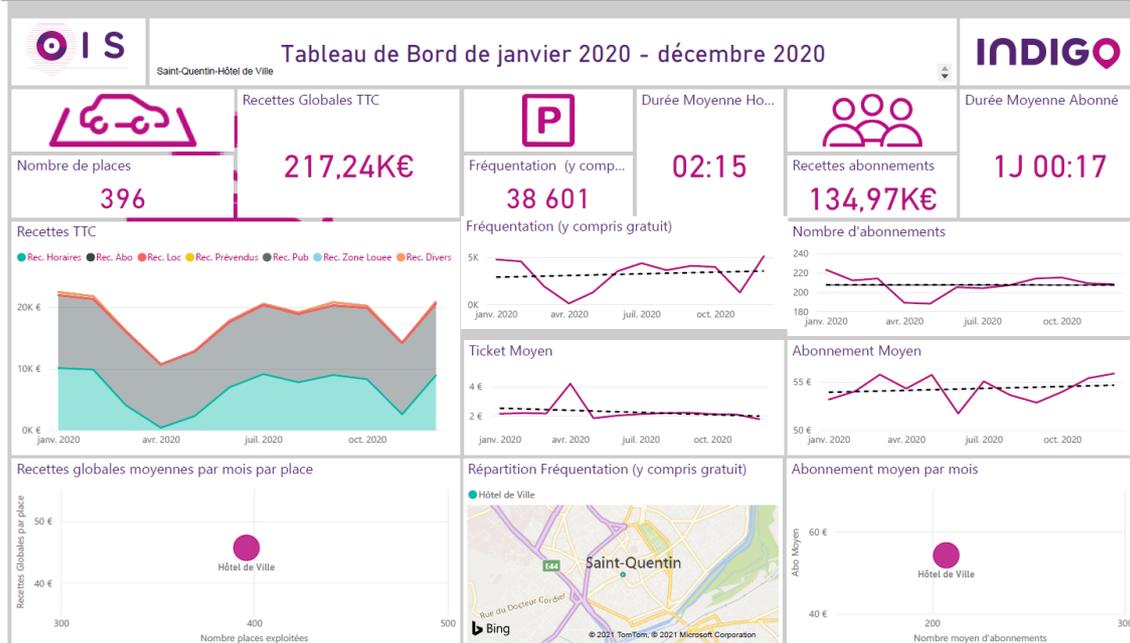
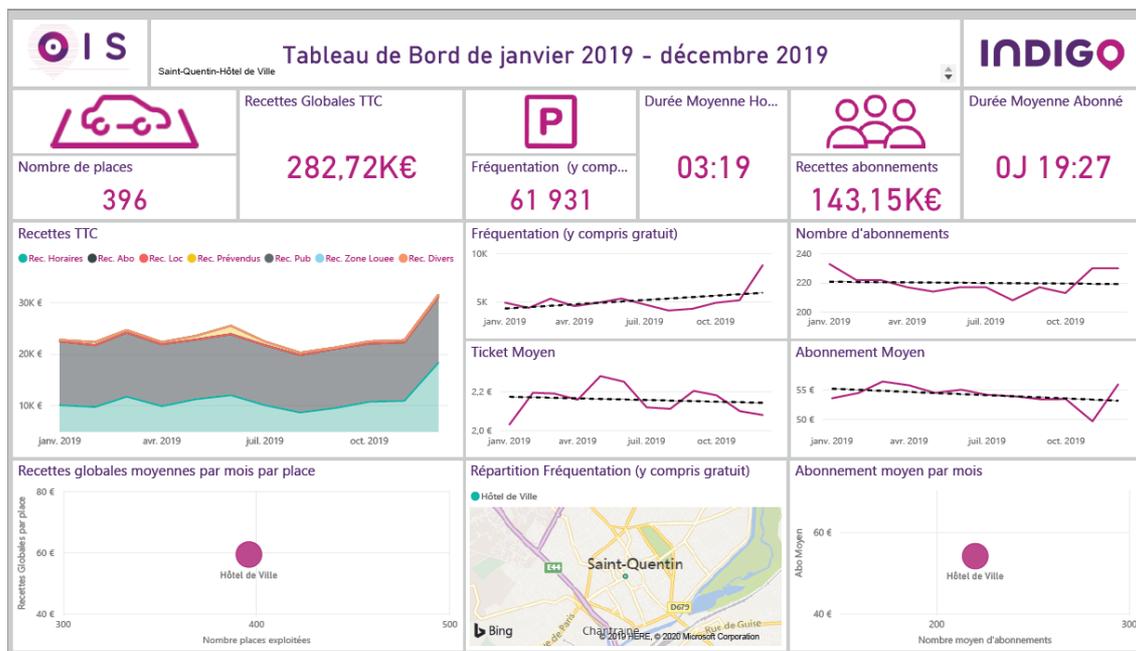
Une année marquée par la gestion du Covid, l'annulation des festivités et événements dans le centre-ville.

Les recettes horaires et abonnements ont été fortement impactés à cause de la fermeture des commerces et administrations.

La perte globale se chiffre à plus de 23% soit plus de 65k€ comme on va le voir au chapitre suivant.

7.2 Données de l'observatoire du stationnement

SYNTHESE GLOBALE PARKINGS

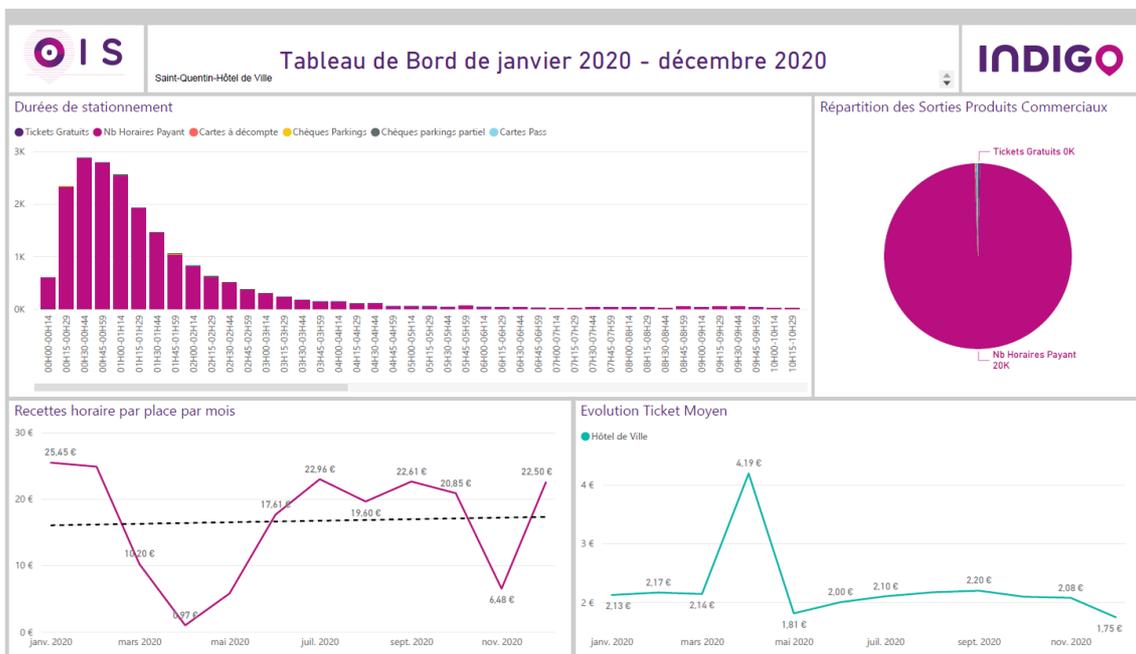
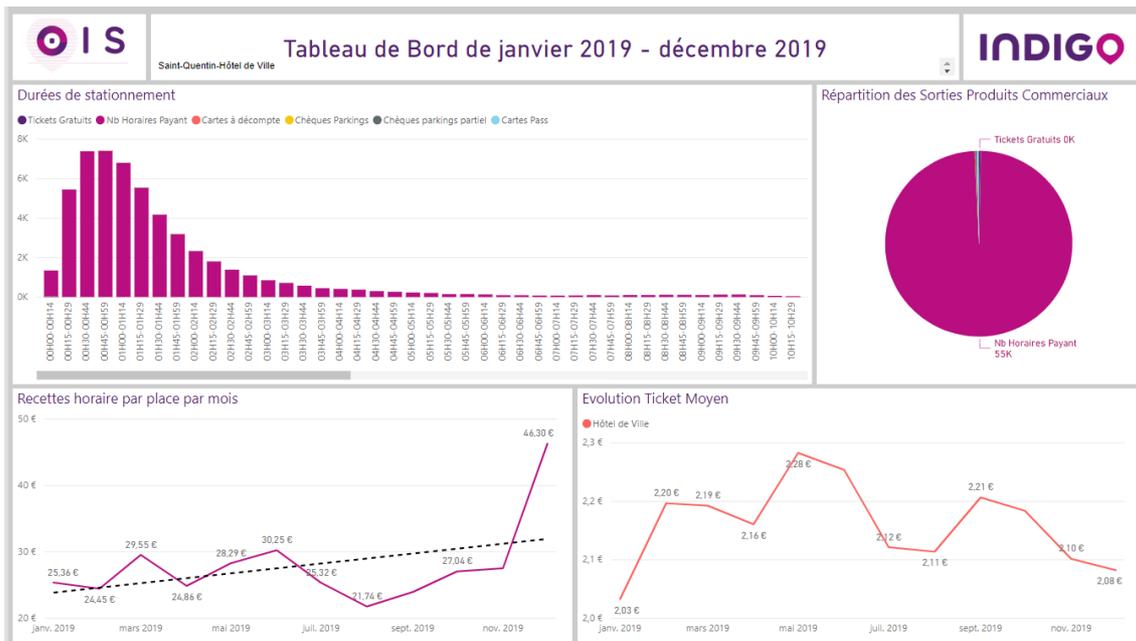


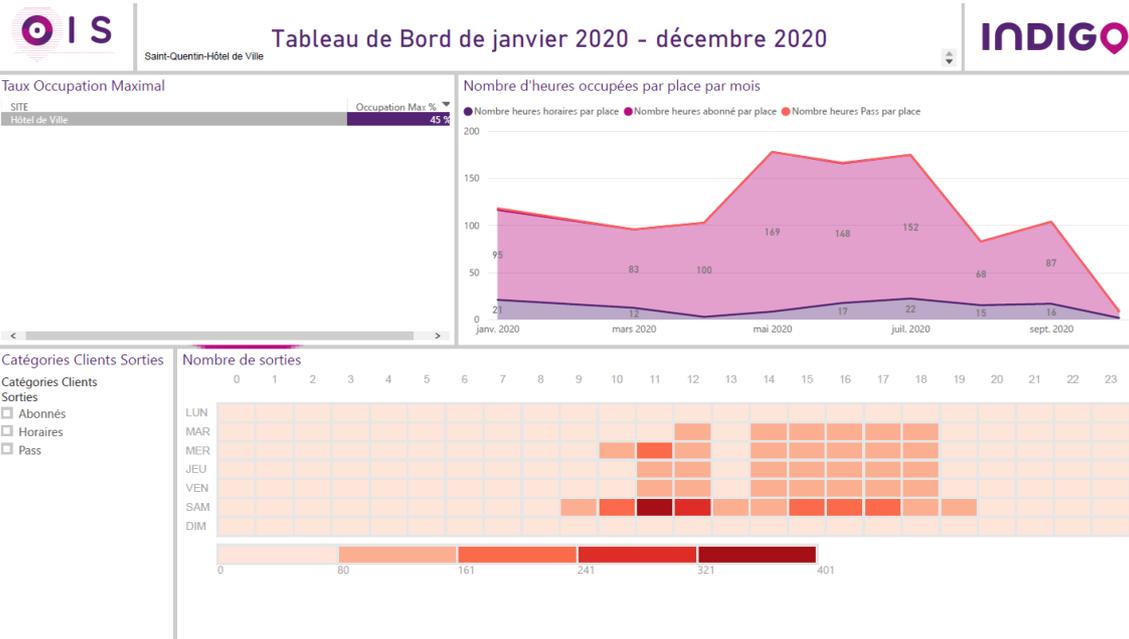
L'effet de la crise de la COVID 19 sur les fréquentations est double :

- le nombre de tickets horaires distribués passe de 61 000 en 2019 à 38 600 en 2020
- la durée de stationnement est réduite d'un tiers de 3h19 à 2h15 et de fait, un ticket moyen passe de 2,2€ à 2€.

La stabilité du nombre d'abonnés grâce aux campagnes de communication a permis de maintenir à un niveau correct les recettes liées aux abonnements. Les différentes campagnes ont permis d'avoir plus d'une vingtaine de nouvelle souscription.

ANALYSE HORAIRES PARKINGS

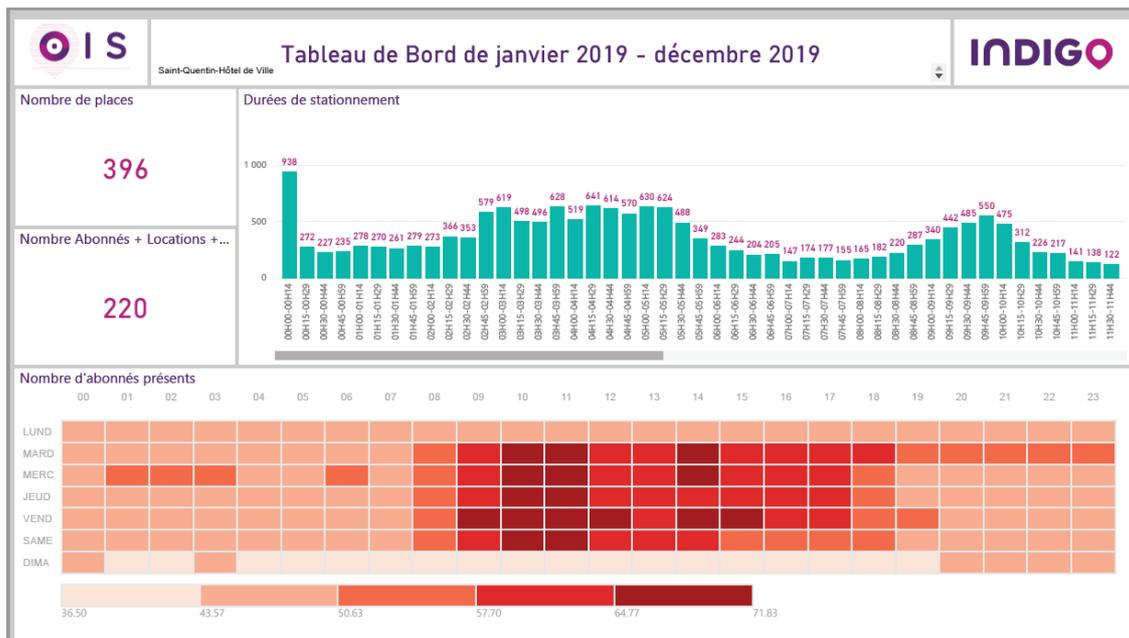


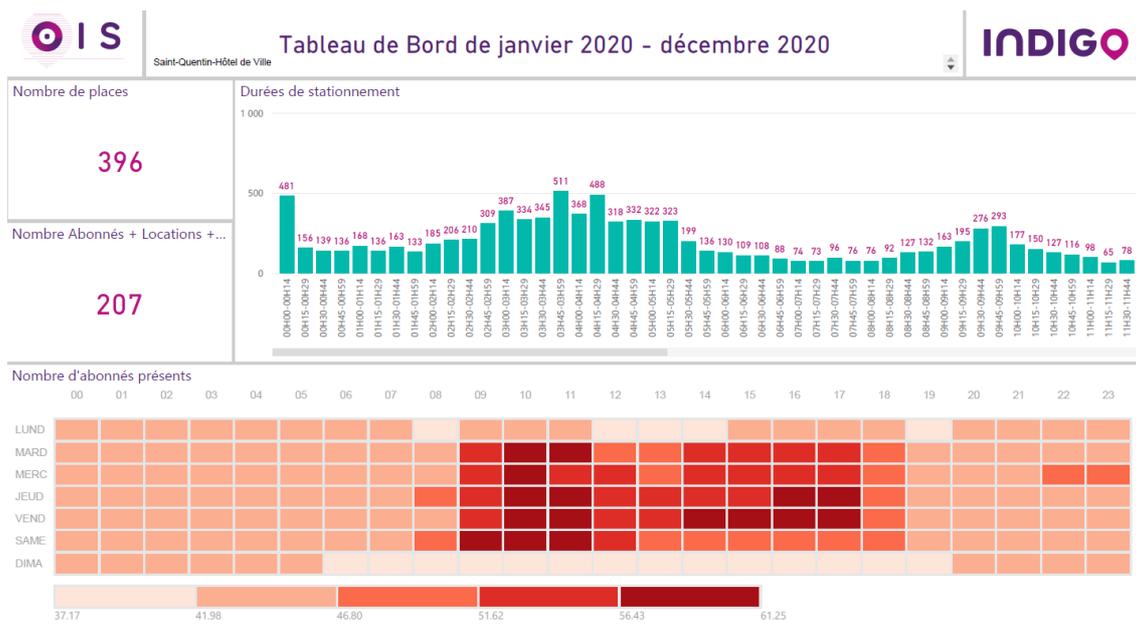


Avec le même type d'occupation du parking entre les deux années, la majorité des clients reste entre 15 minutes et un peu plus de 2h00 mais avec un nombre beaucoup moins important de tickets distribués, les recettes mensuelles par place s'écroutent. Elles passent de 29,25€ à 17,46€, avec un ticket moyen en baisse de plus de 10 cents.

Le taux d'occupation moyen est de 45% de la capacité totale du parc contre 63% en 2019, avec une densité uniquement le samedi avec le marché. Les autres jours de la semaine hormis le lundi montrent une très faible présence de clients. L'activité en centre-ville conditionne celle du parking.

ANALYSE ABONNES PARKINGS





Avec en moyenne annuelle, treize abonnés en moins pour 2020, les habitudes de stationnement restent identiques à celles de 2019.

Le profil de nos abonnés correspond principalement à des résidents et salariés du centre-ville.

Les durées de stationnement sont comprises entre 4h00 et 8h00, et la répartition quasi-égale entre les clients pendulaires et ceux en abonnement 24h/24 se caractérise par une occupation importante en matinée et en fin de semaine, et également des présences à la pause du midi et moindre toute la nuit.

C'est la mixité du type de clients et les campagnes de communications qui ont permis de maintenir un bon niveau de recette globale pour le parc, contrairement à celles liées aux horaires qui se sont effondrées comme vu précédemment.

7.3 Perspectives 2021

L'année 2021 et les suivantes, seront celles de la gestion de la crise sanitaire pour les clients, de la santé économique des commerces et établissements.

En ces moments difficiles, un accompagnement par le biais de campagnes de communication et de reconquête des clients déjà mis en place sera prolongé.

Malgré plusieurs rendez-vous, il n'a pu être établi un lien avec l'association des commerçants, ce qui devrait permettre un développement mutuel de nos exploitations et dynamiser le centre-ville.

Indigo, pour la gestion de cette crise a préservé les emplois et le suivi du parc en maintenant les investissements de sécurité afin de garantir à nos clients des parcs propres et sécurisés.



8 Bilan financier

Compte de résultat

Voir en annexe



9 Annexes

Annexe 1 : Règles comptables

Annexe 2 : Gestion des frais de structure

Annexe 3 : Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel

Annexe 4 : Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public

Annexe 5 : Comptes du délégataire

Annexe 6 : Information sur le patrimoine

Annexe 7 : Tableaux de bord annuels

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2020

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2020, l'affectation des frais de structure correspond à 10,16% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL**(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)**

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2020 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2020, il est appliqué un pourcentage de 4,5% à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2020. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2020)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2020.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2020 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2021

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



COMPTES DU DELEGATAIRE

SITE_020002 - SAINT-QUENTIN HÔTEL DE VILLE - 2020

PARC DE STATIONNEMENT	020002 Saint-Quentin Hôtel de Ville
DELEGANT	VILLE DE SAINT-QUENTIN
DELEGATAIRE	SPS SAINT QUENTIN
ANNEE	2020

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2020

EN H.T.	Année 2019	Année 2020	2020 / 2019 en valeur	2020 / 2019 en %
Horaires parcs	115 804	68 589	-47 215	-40,8%
Abonnés parcs	119 525	112 470	-7 055	-5,9%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	-742	782	1 524	-205,5%
Sous Total Chiffre d'Affaires	234 588	181 841	-52 746	-22,5%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits				
Sous Total Autres Produits				
Total Produits d'Exploitation	234 588	181 841	-52 746	-22,5%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-68 617	-69 379	-761	1,1%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 351	-1 549	803	-34,1%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage	-3 431	-2 524	907	-26,4%
Prestations de Gardiennage	-1 380	-411	970	-70,3%
Sous Total Frais de Personnel	-75 780	-73 862	1 918	-2,5%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-16 965	-14 466	2 500	-14,7%
Entretien : Contrats	-12 008	-4 966	7 042	-58,6%
Electricité, Fluides	-21 189	-19 363	1 826	-8,6%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-4 403	-2 718	1 685	-38,3%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-54 565	-41 512	13 053	-23,9%
Actions Commerciales	-1 467	-355	1 112	-75,8%
Collecte de Fonds et Commissions	-1 418	-2 887	-1 469	103,6%
Frais Administratifs et Divers	-869	-319	551	-63,3%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-3 754	-3 561	194	-5,2%
Total Charges Directes d'Exploitation	-134 100	-118 935	15 165	-11,3%
Police d'Assurances	-1 532	-1 187	345	-22,5%
Sinistres	370		-370	-100,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-1 219	-988	230	-18,9%
Redevances Aux Concédants	-2 813	-2 183	630	-22,4%
Taxes et Versements Assimilés	-5 187	-3 886	1 301	-25,1%
Autres Charges et Provisions Courantes	-72	-426	-353	489,0%
Charges de Gros Entretien	1 283		-1 283	-100,0%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-5 161	-3 673	1 488	-28,8%
Frais Généraux Siège	-15 834	-14 802	1 032	-6,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	-30 164	-27 145	3 019	-10,0%
Total Autres Charges d'Exploitation	-30 164	-27 145	3 019	-10,0%
Total Charges d'Exploitation	-164 264	-146 080	18 184	-11,1%
Autres Charges Non Courantes	-43 868	-43 777	92	-0,2%
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-62 133	-62 616	-483	0,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-106 001	-106 392	-391	0,4%
Total Charges Non Courantes	-106 001	-106 392	-391	0,4%
EBIT	-35 678	-70 631	-34 953	98,0%
Frais Financiers	-85 318	-54 989	30 328	-35,5%
Total Frais Financiers	-85 318	-54 989	30 328	-35,5%
Total Frais Financiers	-85 318	-54 989	30 328	-35,5%
Resultat Net avant Impot Parc	-120 995	-125 620	-4 625	3,8%
Prestations Internes				
Prestations Internes				
Prestations Internes				

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2020

Parc de stationnement Saint-Quentin Hôtel de Ville

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	347 896 -	179 535	168 361
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	3 165 821 -	2 207 744	958 077
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	405 497 -	335 605	69 891
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	8 175 -	8 175	-
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	7 239 -	262	6 977
Total BIENS DE RETOUR		3 934 628 -	2 731 321	1 203 307
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	1 301 -	1 301	-
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	40 030 -	33 227	6 804
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	4 -	4	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	3 105 -	3 105	-
Total BIENS DE REPRISE*		44 440 -	37 636	6 804
Total général		3 979 068 -	2 768 957	1 210 111

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Saint-Quentin Hôtel de Ville

en euros H.T.	31/12/2020
Immobilisations Valeur Comptable Brute	3 979 068
Immobilisations Valeur Comptable Nette	1 210 111
Immobilisation en cours	3 656

Parc	020002 - Hôtel de Ville, Saint-Quentin
Période de référence	Décembre 2020 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

DR	Ouest
Fin de contrat	15/12/2035

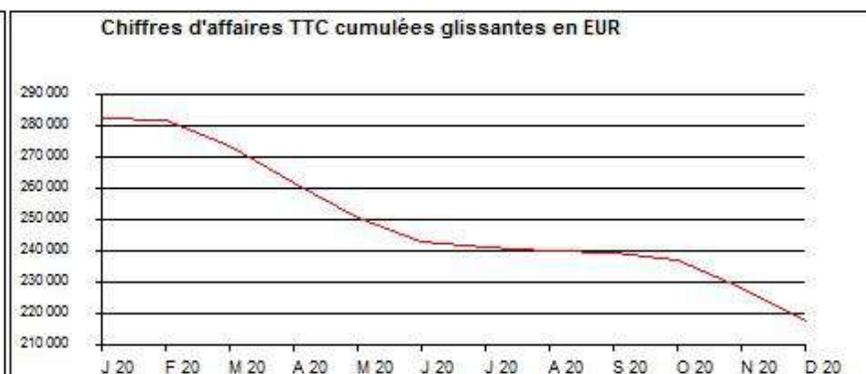
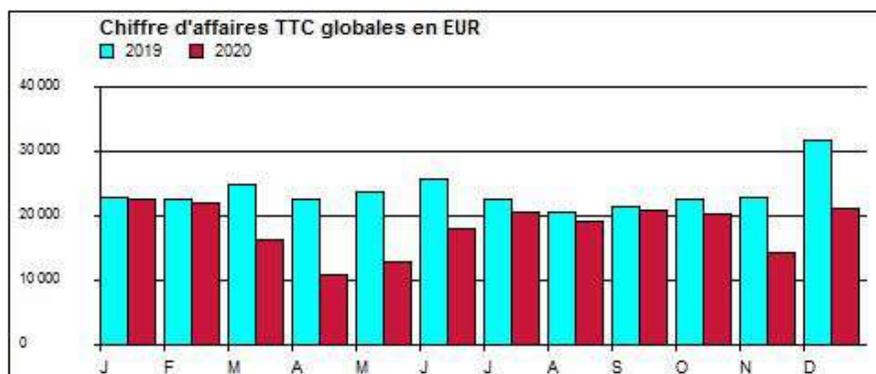
Nb places publiques	398
Nb pl. amodiées ou vendues	0
Nb pl. amodiables	0
Nb total places	398

Tarif 1 ^o heure (EUR)	1.4
Tarif abo. annuel (EUR)	745

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC					Statistiques	
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire ¹	Abonnements ²	locations ³	Divers ⁴	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2019/D 2020
	payantes	Gratuites										
Janvier	4 741	30	223	0	0	10 078	11 851	0	505	22 434	2,1	+4,8 %
Février	4 541	25	212	0	0	9 840	11 449	0	452	21 740	2,2	-1,4 %
Mars	1 888	19	214	0	0	4 040	11 925	0	153	18 118	2,1	-2,3 %
Avril	92	1	189	0	0	388	10 259	0	20	10 665	4,2	+94,0 %
Mai	1 260	10	188	0	0	2 285	10 471	0	100	12 856	1,8	-20,6 %
Juin	3 482	49	205	0	0	6 974	10 801	0	231	17 805	2,0	-11,1 %
Juillet	4 323	51	204	0	0	9 094	11 228	0	209	20 528	2,1	-0,8 %
Août	3 576	58	207	0	0	7 782	11 097	0	232	19 090	2,2	+2,7 %
Septembre	4 073	25	214	0	0	8 953	11 308	0	503	20 762	2,2	-0,4 %
Octobre	3 940	32	215	0	0	8 256	11 598	0	331	20 185	2,1	-4,0 %
Novembre	1 235	20	209	0	0	2 565	11 570	0	60	14 195	2,1	-1,2 %
Décembre	5 104	30	208	0	0	8 912	11 613	0	333	20 858	1,7	-18,1 %
TOTAL	38 253	348	2 488	0	0	79 143	134 965	0	3 128	217 237	2,1	+3,5 %

Rappel année 2019

D 2019	8 808	28	230	0	0	18 335	12 882	0	447	31 663
cumul à D 2019	61 453	478	2 640	0	0	132 504	143 140	0	7 058	282 715
var 2019/2020	-37,8 %	-27,2 %	-5,8 %			-40,3 %	-5,7 %		-55,7 %	-23,2 %



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019-2020



Délégation du Service Public
Réseau de chaleur quartier Europe
SP Saint-Quentin

1 - Un outil de développement économique durable

Les réseaux de chaleur urbain alimentés à partir d'énergies renouvelables sont un levier fort, identifié comme tel lors des accords de Paris, dans la loi de transition énergétique et le plan climat pour contribuer à créer une économie éco-responsable :

- + Création d'emplois : construction, exploitation, filière bois, ...
- + Contribution à la structuration et au développement de la filière bois
- + Valorisation des ressources locales
- + Neutralité carbone de la production de chaleur ENR

Quelques chiffres sur le réseau de chaleur de la ville de Saint Quentin :



2 - Faits marquants et chiffres 2019-2020

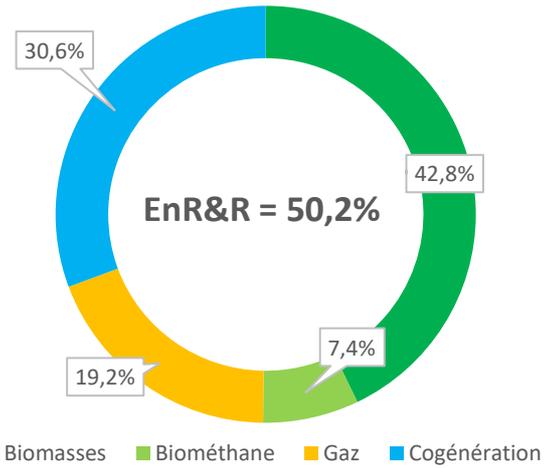
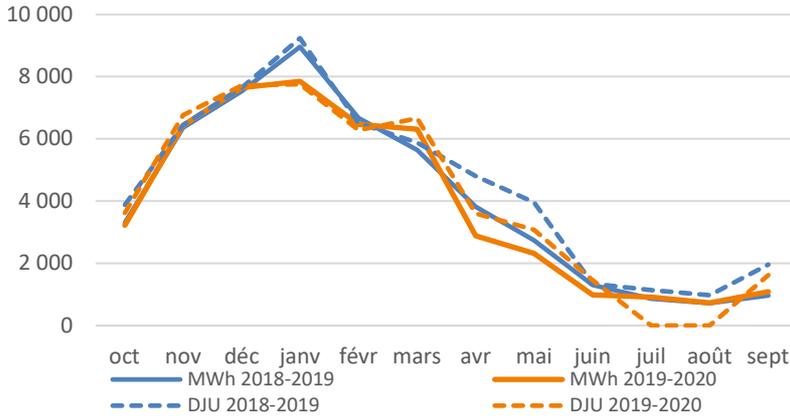
2019-2020

Sinistre biomasse 2 en Novembre 2019

Départ incendie biomasse 1 en Avril 2020

Retubage biomasse 2 en Juillet 2020

46 838 MWh livrés



ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX



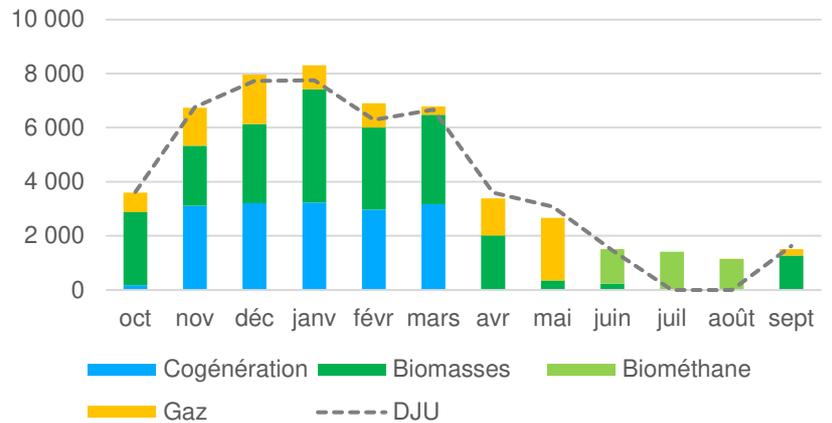
5.932 T/an de CO₂ évitées

soit l'équivalent de

1.854 véhicules

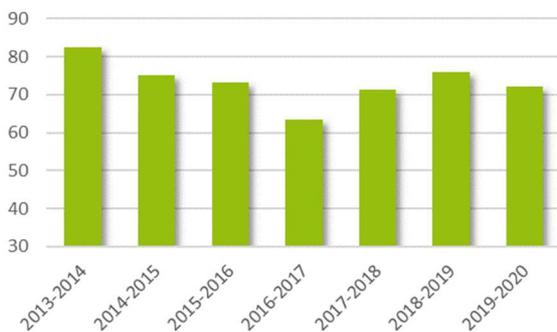
MIXITES MENSUELLES

Mixités mensuelles



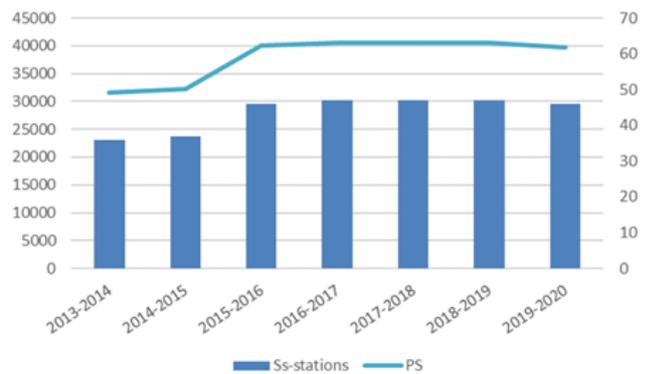
PRIX DE LA CHALEUR R1 ET R2

Prix moyen R1-R2 en 2019-2020
72,13 € TTC / MWh



PUISSANCE SOUSCRITE

39 669kW soucrits au 30/09/2020



3 - Synthèse décisionnelle

ETAT DES LIEUX

Le service public de production et de distribution de chaleur de la ville de St Quentin a été assuré 365 jours en 2019-2020 et a fourni près de 47 000 MWh de chaleur pour 39669 kW souscrits.

En 2019-2020, le tarif R1/R2 moyen s'établit à 72,13 € TTC/MWh ; ce prix de chaleur vendu aux abonnés est inférieur au prix moyen national constaté sur les autres réseaux de chaleur.

PERSPECTIVES

En termes d'évolution, des potentiels de raccordement au réseau de chaleur dans le périmètre actuel de la DSP avaient été identifiés (auberge de jeunesse, SDIS, gendarmerie). Des études technico-économiques ont été menées pour valider l'intérêt de ces raccordements.

Concernant la vision à moyen terme du développement du réseau de chaleur, le délégataire et la collectivité ont prévu de lancer un schéma directeur courant 2021 afin d'avoir une vision globale des enjeux énergétiques à l'échelle de la ville et de son agglomération.

En delà de sa nécessité pour obtenir des subventions sur de futures extensions, cette démarche permettra d'évaluer l'évolution des volumes de chaleur et l'équilibre économique associé, la fin des contrat EDF-OA en 2025 et l'impact sur la tarification, et le cas échéant d'envisager un développement plus large du réseau pour exploiter au mieux les installations existantes.

COMPTE DE RESULTATS DE LA SP ST QUENTIN

Le compte de résultats de la SP St Quentin est positif sur l'exercice 2019-2020 avec un résultat net positif de 244 k€ HT. Il est à noter que ce résultat est en amélioration comparé à la période 2018-2019 dont le résultat net était négatif de 111 k€ HT.

GESTION QUOTAS CO2

Au regard de l'évolution du prix des quotas de CO2 (au-delà de 20 € la tonne de CO2), des dispositions ont été prises fin 2019 en accord avec la collectivité afin de clôturer le PNAQ 3 (période 2013-2020) et ce, conformément à l'avenant n°3 moyennant l'application d'un R1 CO2 à hauteur de 4 €HT/MWh sur l'exercice 2019-2020 puis 5.2€HT/MWh pour l'exercice à venir.

Concernant le PNAQ 4 (période 2021-2025), les démarches sont actuellement en cours afin d'obtenir les allocations gratuites.

SOMMAIRE

1 - UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE	2
2 - FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES 2019-2020	2
3 - SYNTHESE DECISIONNELLE.....	4
ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DU SERVICE.....	7
1 - ORGANISATION	9
2 - SECURITE DU TRAVAIL	10
3 - SITUATION CONTRACTUELLE ET SUIVI DES AVENANTS	10
4 - DEVELOPPEMENT DU RESEAU	12
5 - SUBVENTIONS	15
EXPLOITATION.....	16
1 - INVENTAIRE DES BIENS	17
2 - EVOLUTION DES INSTALLATIONS.....	17
3 - SUIVI DES INSTALLATIONS.....	18
4 - EFFICACITE ENERGETIQUE	22
FINANCE.....	26
1 - TARIFICATION DU CHAUFFAGE URBAIN	27
2 - COMPTE D'EXPLOITATION.....	36
3 - COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL	42
4 - RENOUELEMENT	43
5 - ELEMENTS DE BILAN ET COMPTE CO2.....	43
ANNEXES.....	45
1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPLOITATION	48
2 - PLAN DU RESEAU.....	48
3 - SUIVI DES ABONNES ET DES CONSOMMATIONS	48
4 - EVOLUTION DES INDICES ET TARIFS R1 ET R2.....	48
5 - DETAIL DES TRAVAUX P3	48
6 - DETAIL DES AMORTISSEMENTS	48
7 - ATTESTATION(S) D'ASSURANCE	48
8 - SUIVI DES CONTROLES REGLEMENTAIRES	48
9 - INVENTAIRE DETAILLE DES BIENS DE RETOUR.....	48
10 - LIASSE FISCALE	48

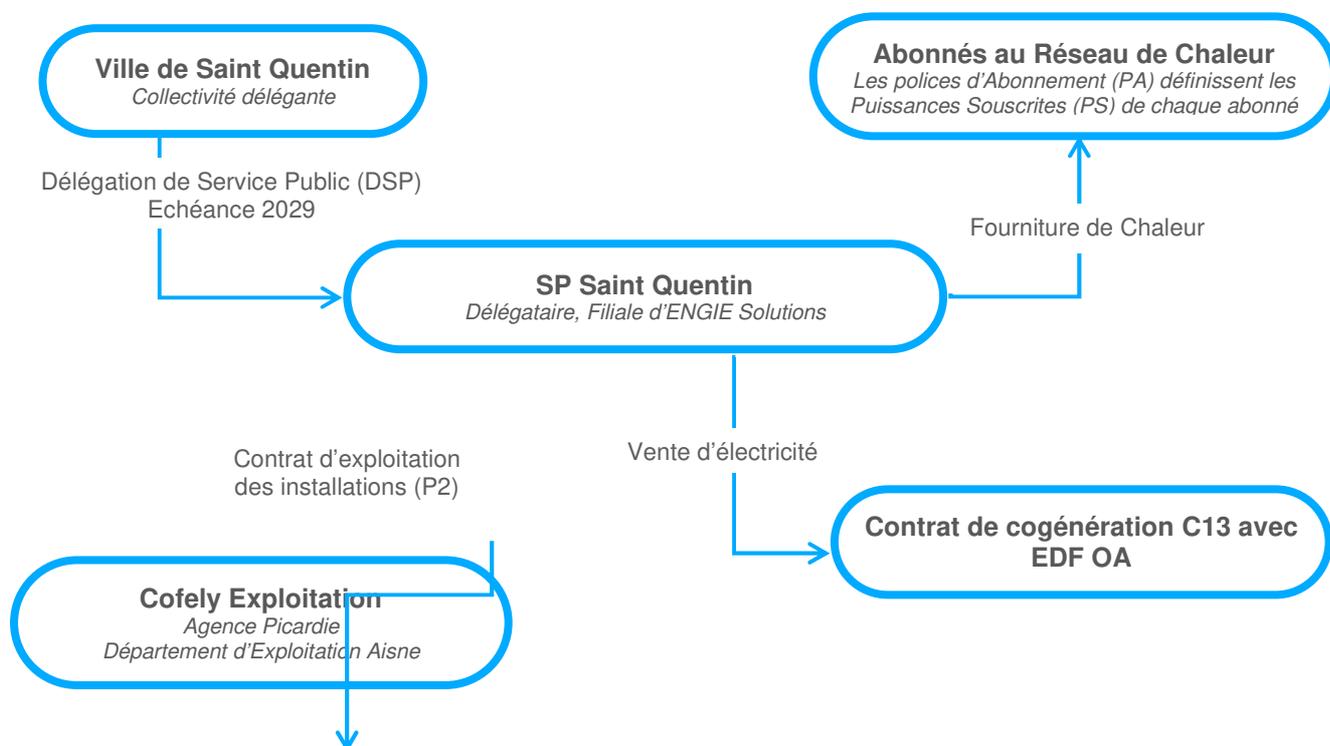
01

ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DU SERVICE



1 - Organisation

1.1. - SCHEMA CONTRACTUEL



1.2. - VOS CONTACTS



Patrice ARROUART
Manager d'Actifs
patrice.arrouart@engie.com
06.32.05.93.77

Exploitation



Yves PERRIN
Ingénieur d'Affaires
yves.perrin@engie.com
06.31.40.49.06

Gestion du Contrat de DSP

Olivier LEROY
Responsable de Site
olivier.leroy1@engie.com
07.87.35.79.02



Développement du réseau

Pour toute demande d'intervention, un numéro d'astreinte est mis en place :



N° APPEL ASTREINTE
0811 20 20 35

*Numéro joignable
24 /24 heures, 7 / 7 jours*

Si le technicien n'est pas joignable, une cascade s'enclenche auprès du contremaître d'astreinte et, si nécessaire auprès du responsable d'Equipe d'exploitation, du Département d'exploitation voire de la Direction d'Agence.

La liste des personnels mobilisables sur le réseau de chaleur est disponible en Annexe 01.

2 - Sécurité du travail

Aucun accident corporel n'a été déclaré sur le périmètre de la DSP au cours de l'exercice 2019-2020. Un départ d'incendie des big-bag de la chaudière biomasse 1 s'est déclaré en Avril 2020.

3 - Situation contractuelle et suivi des avenants

La ville de Saint Quentin a confié à la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY une délégation de service public concernant l'exploitation de la chaufferie et de la distribution de chaleur du réseau de chauffage urbain du quartier de l'Europe, jusqu'au 30 juin 2029.

3.1. - AVENANT(S) ANTERIEUR(S) A LA PERIODE

L'avenant n° 1 signé le 20 novembre 2000 a pour objet :

- + Substituer GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY à la société locale d'exploitation, dénommée SP SAINT QUENTIN, dans l'exécution du contrat de DSP. SP SAINT QUENTIN, est donc signataire des avenants successifs.

L'avenant n° 2 signé le 16 septembre 2002 a pour objet :

- + Informer la collectivité que la maison mère de la SP SAINT QUENTIN devient ELYO, qui a absorbé ELYO Nord-Est.

L'avenant n°3 signé le 28 novembre 2012 a pour objet :

- + Prévoir une évolution majeure du contrat de concession en autorisant la SP SAINT QUENTIN à rénover l'unité de cogénération et à conclure avec EDF un nouveau contrat de vente d'électricité, à construire une chaufferie au bois dans un triple objectif de réduction/stabilisation des charges de chauffage, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de développement local, à étendre le réseau de chaleur et à rénover les tronçons existants. A l'occasion de ces travaux et conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la collectivité a accepté un allongement de la durée du contrat de 9 ans.

L'avenant n°4 signé le 29 janvier 2014 a pour objet :

- + Préciser les modalités d'actualisation du terme R1 et l'ajustement du terme R24 par rapport au montant définitif de la subvention accordée par l'ADEME et la Région Picardie.

L'avenant n° 5 signé le 03 août 2015 a pour objet :

- + Ajuster plusieurs paramètres tarifaires en définissant les conditions d'actualisation du terme R1_{COGE}, en décrivant les paramètres de versement d'un avoir (justifié par une surfacturation), et en demandant au CONCESSIONNAIRE de soumettre la révision mensuelle des termes R1 et R2 à vérification avant facturation,

- + Changer de fournisseur bois au profit de la société BIVERT,
- + Actualiser certaines annexes de l'avenant n°3.

L'avenant n°6 qui a pour objet de :

- + Modifier les conditions d'actualisation du R1GAZ consécutivement à la disparition du tarif réglementé de type S2S. Ce tarif est remplacé par le tarif B2S, lui-même amené à disparaître. Les parties conviennent de se rencontrer pour établir les règles de fixation du prix du gaz, ce qui sera l'objet d'un prochain avenant.

L'avenant n° 7 signé le 14 décembre 2017 a pour objet :

- + Fixer le mécanisme de fixation du prix du gaz naturel et les modalités d'indexation du tarif Go entrant dans le calcul du R1 gaz,
- + Modifier les conditions d'actualisation du tarif R1COGE, en prévoyant notamment :
 - Les modalités de calcul du terme R1COGE pendant la période de fonctionnement hivernal du moteur (1er novembre au 31 mars),
 - Les modalités de fixation du terme R1COGE en dehors de la période de fonctionnement du moteur (1er avril au 31 octobre,)
 - Les modalités d'indexation du prix du gaz entrant dans le calcul du R1COGE étant entendu que le Concessionnaire fait son affaire des conditions d'achat du gaz.
- + Définir le fonctionnement d'un compte conventionnel compensant le déficit de la concession en affectant au crédit un manque à gagner de 248 334 € et, au débit, les produits résultant de la facturation d'un nouveau terme constitutif du tarif (R1compensation, dénommé R1comp),
- + Modifier le terme R21 pour tenir compte de la disparition de l'indice permettant d'actualiser les charges d'électricité en introduisant un coefficient de recollement de l'INSEE,
- + Entériner le statut et le devenir des réseaux secs mis en œuvre à l'occasion des travaux d'extension du réseau et les modalités relatives à leur prise en charge.

Par souci de simplification, l'ensemble des tarifs et leurs conditions d'indexation sont présentés dans le présent avenant de telle façon à ce qu'il constitue désormais la référence en matière de facturation de la chaleur.

3.2. - AVENANT(S) ENGAGES SUR LA PERIODE

Pas d'avenant engagé sur la période.

3.3. - PERSPECTIVES

Un projet d'avenant 8 a été soumis à la collectivité fin Décembre 2020 afin de traiter différents thème exposés par le délégataire (facturation R1 cogé, compensation sur la taxe foncière, modification de l'indexation du terme de stockage Gaz et financement du SIG).

L'objectif est de signer cet avenant courant Mars 2021 pour application au 01/04/2021.

4 - Développement du réseau

4.1. - SITUATION EN DEBUT DE PERIODE

On rappelle la situation en début de période en termes de puissance souscrite au réseau de chaleur tenant compte du déraccordement de la piscine Jean Bouin pour travaux.

Branche	Ps [kW]
STQ	30 570
STQ Nord	4 720
STQ Sud	4 379
Total général	39 669

La branche « **STQ** » correspond au tracé historique du réseau, c'est-à-dire la zone Europe. La branche « **STQ Nord** » correspond à l'extension de la chaufferie au lycée Condorcet. Enfin, la branche « **STQ Sud** » renvoie à l'extension la plus récente vers la piscine et jusqu'au lycée de la Ramée.

4.2. - EVOLUTION EN COURS DE PERIODE

La période s'étendant d'octobre 2019 à septembre 2020 n'a vu aucune extension ou densification du réseau de chaleur. Le déraccordement provisoire de la piscine Jean Bouin pour travaux a été effectif le 01/10/2019 et pour une remise en service prévue le 01/11/2020.

4.3. - SITUATION EN FIN DE PERIODE

Le bilan en fin de période est identique à celui de début de période. La liste complète des abonnés au réseau de chaleur est disponible en Annexe 03.

Branche	Ps [kW]
STQ	30 570
STQ Nord	4 720
4 379	4 379
39 669	39 669

4.4. - PERSPECTIVES

Le réseau du quartier Europe de St-Quentin est dense, en particulier jusqu'à l'avenue Georges Pompidou. Le plus gros potentiel de développement se situe au Sud du réseau existant, en partant de l'extension la plus récente (extension Sud) au réseau vers la piscine Jean Bouin et le lycée Pierre de la Ramée.

Les potentiels sont répartis en trois zones principales, comme illustré ci-dessous par l'extraction Google Maps.



Extraction Google Maps – Réseau existant (rouge) et potentiel de développement (bleu)

ZONE 1

La zone 1 est composée de quelques logements et d'un centre social départemental à proximité directe du réseau de chaleur et représente donc un potentiel de densification. C'est un potentiel peu important mais qui nécessite peu de travaux en cas de raccordement.

ZONE 2

La zone 2 concerne tous les bâtiments présents entre l'avenue de la Paix et l'avenue Henri Dunant jusqu'à l'avenue de la République. Cette zone représente un potentiel important de développement pour le réseau de chaleur puisque de nombreux logements se trouvent le long de la rue du Cardinal Saliège.

Dans cette zone se situe également le tennis club de St-Quentin et les archives municipales qui pourraient faire l'objet d'un raccordement si d'autres potentiels de la zone sont exploitables.

La résidence Château de Rémicourt (au Sud de la zone) fait également partie du potentiel de développement. Des vannes sont d'ailleurs prévues rue Lechantre en prévision d'un éventuel raccordement de la résidence.

ZONE 3

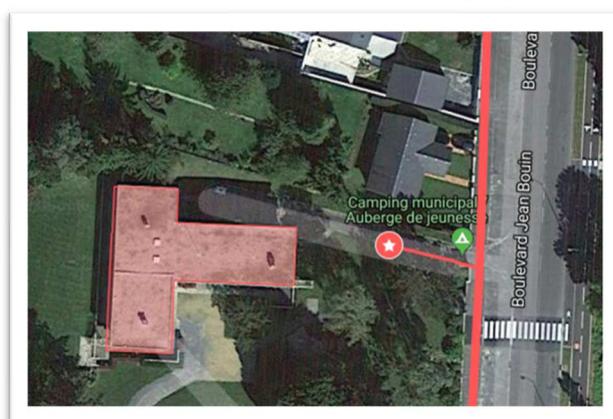
Les bâtiments de la zone 3 concernés par un raccordement potentiel sont en premier lieu le SDIS et la gendarmerie. Des vannes sont en attente rue Lechantre pour la gendarmerie et rue Jean Bouin pour une extension vers le SDIS.

De plus, il serait possible de densifier la branche prévisionnelle du SDIS en raccordant simultanément les logements collectifs se trouvant à proximité du tracé ainsi que les bâtiments du MEDEF et de la Chambre de Commerce (pour laquelle nous sommes sollicités).

Quelle que soit la zone, une étude de prospection approfondie est prévue sur la période 2020 pour déterminer les abonnés potentiels. Cette étude permettra d'identifier clairement les bâtiments raccordables : mode de chauffage, emplacement de chaufferie, distance par rapport au réseau, consommation prévisionnelle, puissance nécessaire, faisabilité technique pour le réseau et pour le bâtiment et faisabilité économique.

En fonction des études, la commercialisation pourra être effectuée afin de raccorder de nouveaux abonnés au réseau de chaleur. Les bâtiments et zones ciblées dans les paragraphes précédents sont prioritaires dans l'optique du développement. Le soutien de la ville et la communication sont essentiels à la réussite de la commercialisation du réseau.

Le raccordement de l'auberge de jeunesse pourrait faire partie du développement de réseau de la prochaine période. Les vannes sont en attente au bout de la propriété.



Le nouveau gymnase (future construction au nord du lycée Condorcet) pourra également faire l'objet d'un raccordement au réseau de chaleur.

Au-delà de ces perspectives sont également identifiées des zones énergivores pour lesquelles un raccordement au réseau alimenté majoritairement en EnR pourrait être intéressant sur la Ville de Saint-Quentin :

- Développer un outil vertueux et moderne sur le territoire
- Faire bénéficier à de nouveaux abonnés d'un tarif attractif et peu volatile dans le temps
- Alimenter des abonnés à caractère social
- Assurer l'indépendance énergétique du territoire
- Améliorer le bilan carbone du territoire

Pour toutes ces pistes de développement, l'élaboration d'un schéma directeur est nécessaire afin d'anticiper et de programmer les évolutions. Ce schéma directeur, au-delà de son obligation réglementaire est indispensable au montage des dossiers de subventions .

4.5. - RELATIONS AVEC LES ABONNES

Une négociation a été finalisée avec la piscine Jean Bouin pour un déracordement provisoire d'un an pendant les travaux de la Piscine.

5 - Subventions

5.1. - CONVENTIONS DE FINANCEMENT EN COURS

Ci-dessous l'état d'avancement des dossiers de subventions relatifs au réseau de chaleur.

Dossier	Avct	Montant Total	Montant perçu	Reste à percevoir
FEDER	96%	2 041 601 €	1 964 942 €	0 €
ADEME	95%	1 461 141 €	1 382 317 €	0 €
TOTAL	96%	3 502 742 €	3 347 259 €	0 €

Au 31 décembre 2020, toutes les conventions sont soldées. Les versements des subventions sont en retrait de 155 483 € par rapport à l'attendu.

5.2. - MONTANT PERÇUS SUR LA PERIODE

Un versement de 217 868 € a été reçu le 13 Juillet 2020 soldant la convention ADEME. Le solde est en retrait de 78 824 € par rapport à l'attendu. Cette différence est liée à l'atteinte partielle des objectifs de production ENR. Bien qu'une prolongation de la durée de comptage ait été obtenue, il restait un déficit important de production ENR, conséquence de la faiblesse des enlèvements de chaleur par rapport au compte d'exploitation prévisionnel.

5.3. - PERSPECTIVES

Le délégataire s'est rapproché de la collectivité courant 2020 afin d'étudier les modalités de développement du réseau et dans le cadre de la conduite d'un schéma directeur prévu courant 2021. Ce dernier sera indispensable à l'attribution de nouvelles subventions.

—
02
EXPLOITATION
—



1 - Inventaire des biens

Ci-dessous le tableau actualisé au 30 septembre 2020 de l'inventaire simplifié des installations du réseau de chaleur. L'inventaire détaillé des biens de retour est disponible en Annexe 09 ainsi que le plan du réseau en Annexe 02.

<p>Chaufferie</p> <p>Fluide caloporteur utilisé : Eau à 90 °C</p> <p>2 x chaudières gaz de marque LOOS puissance unitaire 9 MW 1 x chaudière gaz de marque Viessmann puissance 4.5 MW Combustibles utilisés : gaz naturel et propane</p> <p>1 x chaudière bois de marque COMPTE R puissance 3.5 MW 1 x chaudière bois de marque COMPTE R puissance 4.5 MW</p>	<p>47 Sous-stations</p>
<p>Cogénération</p> <p>1 x moteur à gaz de 4,3 MW électriques 1 x échangeur (chaudière de récupération) puissance 4MW</p>	<p>10 km de Réseau</p>
<p>Sous-stations</p> <p>Le réseau dessert 47 sous-stations dont les puissances varient de 30 à 3 190 kW Les sous-stations sont équipées de compteurs d'énergie calorifique</p>	<p>34.5 MW Puissance disponible</p>

2 - Evolution des installations

2.1. - TRAVAUX REALISES SUR LA PERIODE

<p>2019-2020</p>	<p>Retubage chaudière biomasse 2</p>
	<p>Renouvellement filtre à manches biomasse 1</p>
	<p>Renouvellement réseau au croisement de la Rue Berthollet et de l'Avenue Schuman</p>

2.2. - TRAVAUX PROGRAMMES

2020-2021

Filtres à manches chaudière biomasse 2 (selon résultat inspection annuelle)

Analyse et éventuel retubage chaudière biomasse 1 (selon résultat inspection annuelle)

2.3. - PERSPECTIVES ET INVESTISSEMENTS

Pas de nouveaux dossiers de subventions en cours. Une étude en lien avec le potentiel d'extension et de densification du réseau sera menée en 2021.

2.4. - SINISTRES ET LITIGES

Nous avons déclaré un sinistre en Novembre 2019 sur la biomasse 2 au niveau d'un mur d'eau qui conduit à une remise en état en Décembre. Ce sinistre est en cours d'expertise avec les assurances du délégataire et du fabricant de la chaudière.

3 - Suivi des installations.

3.1. - MAINTENANCE

3.1.1. - MAINTENANCE PREVENTIVE

OBJECTIFS

Pour mener à bien la mission de production, de distribution et de livraison d'énergie, il est nécessaire de maintenir en parfait état les équipements exploités. L'objectif de la maintenance préventive est de maximiser le temps de disponibilité des équipements et d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Cela passe par l'application d'un plan de maintenance préventif, ensemble de tâches à effectuer de façon régulière ou déclenchée qui permet notamment :

- d'améliorer la sécurité par la diminution du risque de défaillance en fonctionnement
- de diminuer la probabilité d'apparition d'une panne en fonctionnement
- d'améliorer la qualité des productions
- d'exploiter au maximum de leurs possibilités les générateurs ainsi que les éléments qui les composent

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Tout au long de l'année, les équipes d'exploitation d'ENGIE Solutions se mobilisent pour réaliser la maintenance préventive, permettant d'assurer, en toute sécurité, la mission de service.

Pour cela, elles s'appuient sur des gammes de maintenance qui intègrent bien évidemment les préconisations constructeurs mais également des tâches issues du savoir-faire ENGIE Solutions et des différents retours d'expérience consolidés. En effet, les équipes d'exploitation peuvent et savent s'appuyer sur un réseau d'experts nationaux ENGIE Solutions qui mettent à profit leurs connaissances et expérience, acquise au contact du large panel de sites de production actuellement exploité pour amender et améliorer de façon continue les plans de maintenance.

La fréquence des opérations de maintenance dépend de leur nature :

- Hebdomadaires : opérations d'entretien et de contrôle légères sur des équipements fortement sollicités ou particulièrement sensibles (ex : vérification de la qualité de l'eau de réseau, vérification du bon fonctionnement de capteurs, ...)
- Mensuelles : opérations d'entretien et de contrôles de l'ensemble des équipements sollicités et d'organes de sécurité (ex : rondes de graissage, contrôles de combustion, vérification du système de sprinklage pour les chaufferies biomasse)
- Trimestrielles, semestrielles : opérations d'entretien et de contrôle plus conséquentes y compris sur les équipements moins sollicités.
- Annuelles : révision complète de la chaufferie et des sous-stations.

Toutes ces opérations sont effectuées par les techniciens de l'équipe d'exploitation ou des entreprises extérieures dûment qualifiées sous le pilotage des équipes d'exploitation.

DIGITALISATION

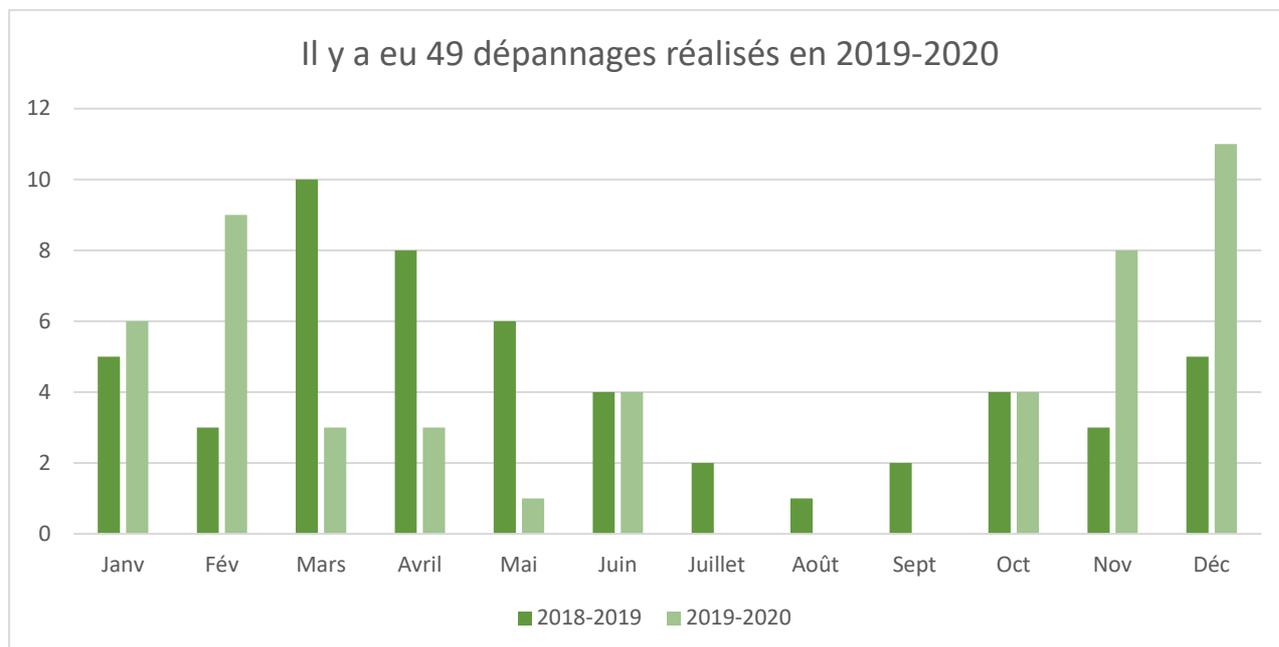
Afin d'atteindre ces objectifs de fiabilisation, l'ensemble des processus de maintenance a été digitalisé.

La solution de type GMAO mise en place par ENGIE Solutions est un outil collaboratif, au service des équipes d'exploitation avec un travail au quotidien facilité. Elle permet notamment :

- d'avoir accès à l'activité en temps réel et de pouvoir mettre à jour des données,
- de consulter l'historique des interventions aux pieds des équipements,
- de faciliter le travail des techniciens en ayant accès aux documents des machines,
- de saisir les comptes rendus d'intervention en direct,
- de gérer les stocks de pièces détachées

C'est également un véritable outil de management et de pilotage, permettant de planifier les travaux et de suivre l'avancement de la maintenance préventive et corrective tout au long de l'année via la diffusion et l'affichage du baromètre maintenance & sécurité.

3.1.2. - SUIVI DES DEPANNAGES



Années	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
2019-2020	6	9	3	3	1	4	0	0	0	4	8	11	49
2018-2019	5	3	10	8	6	4	2	1	2	4	3	5	53

3.1.3. - INDICATEUR DE CONTINUITE DE SERVICE

Date	Libellé	Durée	Puissance impactée	Abonnés
24/08/2020	Coupure ECS	108 hrs	39963 kW	Réseau complet – arrêt technique annuel
29/08/2020	Coupure ECS	72 hrs	413 kW	SST 08 Rue Ampère

Soit un taux de continuité de service total de 98.76% et 99,99% hors arrêt technique annuel.

3.2. - CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires concernent les installations de production suivantes :

- + Chaufferie Gaz/GPL
- + Chaufferie Biomasse
- + Cogénération

Le site de production est soumis à autorisation préfectorale.

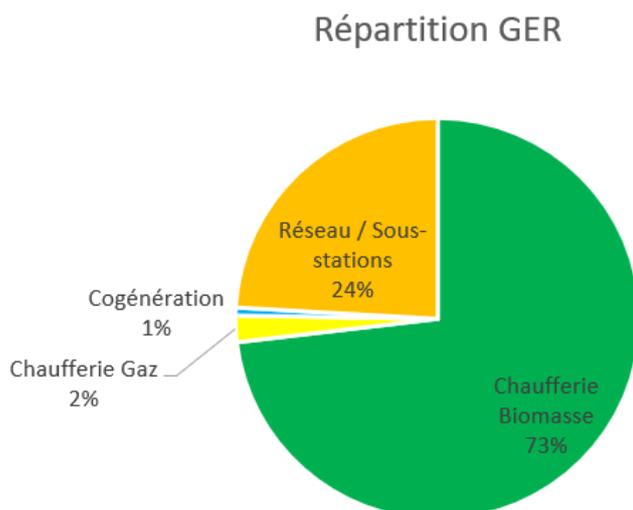
37 contrôles périodiques sont identifiés sur l'ensemble de ces sites de production pour les domaines Incendie, ICPE, ESP, Air, Electricité... chacun ayant sa propre périodicité (de 6 mois à 10 ans).

31 contrôles ont été réalisés en 2020 conformément aux périodicités prévues et donnant lieu à l'édition d'un rapport. **Aucun écart empêchant la bonne conduite des installations n'a été constaté.**

37 contrôles sont programmés en 2021.

La liste complète des contrôles réglementaires est disponible en Annexe 08. Les rapports des contrôles réglementaires au format électronique sont tenus à la disposition du Délégué.

3.3. - GROS ENTRETIEN ET RENOUELEMENT (GER)



Le montant total des travaux de GER sur l'exercice 2019-2020 s'élève à 448 k€ dont 73% sur les chaudières biomasse.

La liste des travaux de GER comptabilisés sur l'exercice 2019-2020 est disponible en Annexe 05.

4 - Efficacité énergétique

Le tableau détaillé des livraisons par sous-stations est disponible en Annexe 03.

PREDITY

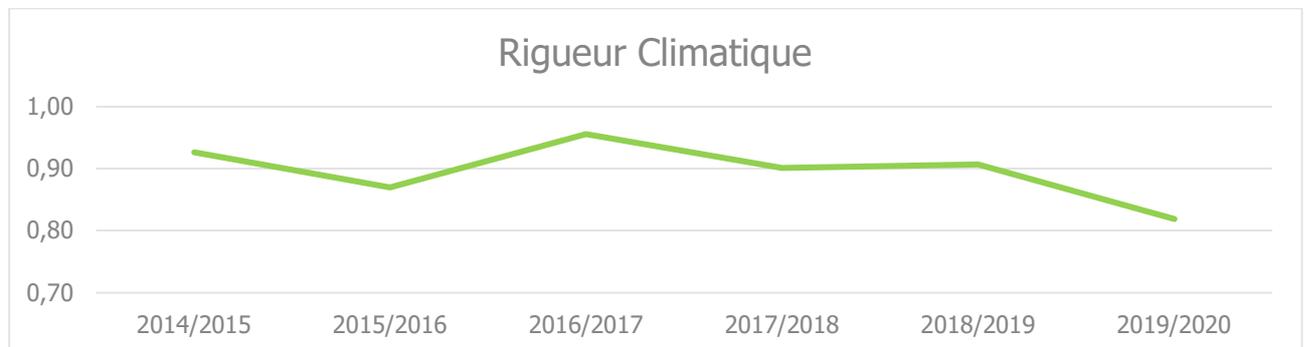
Depuis 3 ans, ENGIE Solutions et ses filiales engage des investissements dans le déploiement d'équipements communicants. Une plateforme numérique dédiée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations du quart Nord-Est a été implantée à Reims ; elle permet un suivi continu, uniforme et en temps réel des sites grâce à une Hypervision centralisée, mais également un gain de performances par des analyses macros et des identifications de dérives de fonctionnement et la mutualisation au profit de chaque site et en temps réel, des expertises spécialisées. Enfin, un volet de modélisation complexe ouvre la voie à des simulations prédictives.

La démarche globale, nommée PREDITY, s'inscrit pleinement dans le cadre de la transformation digitale et amorce un virage plus industriel dans l'exploitation des réseaux d'ENGIE Solutions et de ses filiales pour une meilleure efficacité énergétique et la valorisation des énergies décarbonées.

Pour l'usager du réseau de chaleur, c'est l'assurance d'une énergie toujours disponible et d'un coût maîtrisé.



4.1. - DONNEES CLIMATIQUES

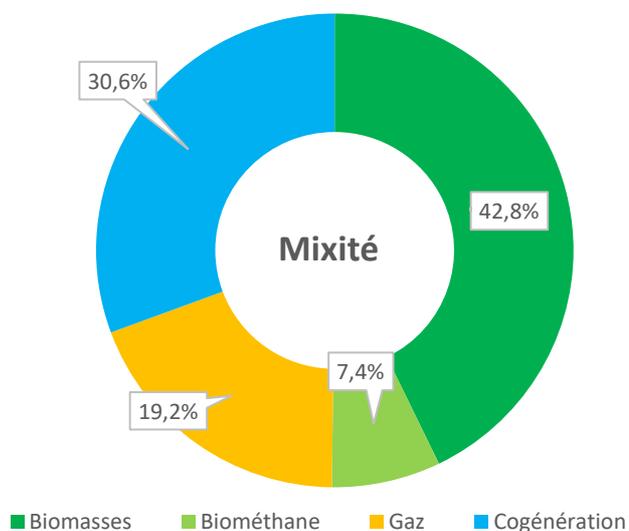


La rigueur constatée pour Saint Quentin sur la période 2019-2020 est de 0,82. Cette valeur est en net retrait par rapport à l'an dernier.

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Base trentenaire (61-90)	2966					
DJU	2747	2579	2834	2672	2688	2 428
Rigueur	0,93	0,87	0,96	0,90	0,91	0,82

4.2. - MIXITE – ENERGIE PRODUITE & LIVREE

Ci-dessous les informations relatives à la mixité sur l'année 2019-2020. Le taux d'EnR du réseau de St Quentin reste supérieur à 50%.



50,2%
d'EnR

Productions	Chaudières Biomasse	Chaudières Gaz	Cogé. Gaz	Total
Oct	2703	719	175	3597
Nov	2226	1398	3108	6732
Déc	2929	1825	3205	7959
Janv	4196	886	3226	8308
Févr	3023	903	2974	6900
Mars	3308	307	3170	6785
Avr	1978	1369	34	3380
Mai	350	2308	0	2658
Juin	228	1272	0	1501
Juil	3	1412	0	1415
Août	0	1135	0	1135
Sept	1269	236	0	1505
Total	22212	13769	15893	51873

4.3. - CONSOMMATIONS & RENDEMENT DES INSTALLATIONS

Ci-dessous le tableau récapitulatif des énergies consommées par type de combustibles et les rendements correspondants.

	Energie Consommée MWh	Chaleur Produite MWh	Electricité Produite MWh	Rdmt Production	Chaleur Livrée MWh	Rdmt Réseau	Rdmt Global
Biomasse	25 748	22 212	0	86,27%	46 838	90,29%(*)	79,07%
Gaz (PCI)	15 338	13 769	0	89,77%			
Cogénération	38 063	15 893	15 748	83,13%			
Total	79 150	51 873	15 748	85,44%			

(*) soit 0,504 MWh/ML pour une densité réseau de 4,7 MWh/ML.



EN 2019-2020, 9 563 tonnes de bois ont été consommées en chaufferie, en provenance d'exploitations locales sur un rayon de 50km.

4.4. - AUTRES CONSOMMATIONS

Consommations électriques	1091 MWh
Appoints d'eau	821 m ³

4.5. - BILAN ENVIRONNEMENTAL

Afin de déterminer les émissions de CO₂ évitées grâce à l'énergie gaz non consommée, un ratio de 205 kg de CO₂ par MWh PCI consommé d'une solution équivalente gaz à un rendement 0,92.

En 2018-2019, l'utilisation d'EnR pour la production de chaleur du réseau de chaleur de la ville de Saint-Quentin a permis d'éviter l'émission de **5 932 T de CO₂** soit l'équivalent de **1 854 véhicules** parcourant 30.000 km/an.

—
03
FINANCE
—



1 - Tarification du chauffage urbain

La tarification du MWh d'énergie calorifique vendu sur le réseau est décomposée en deux éléments R1 et R2.

- R1 : élément proportionnel représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie (sauf la part d'électricité afférente aux usages visés en R2) réputés nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un MWh de chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire ou autres usages).
- R2 : élément fixe représentant la somme des coûts suivants :
 - Le coût des prestations de conduite et de petit entretien nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
 - Le coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
 - Le coût du gros entretien et du renouvellement des installations.
 - Les charges financières liées à l'autofinancement et à l'amortissement des emprunts de premier établissement.

1.1. - TARIF R1

La part proportionnelle du montant de la facture est constituée du produit de la consommation enregistrée par des compteurs avec un terme R1 représentant le coût des énergies nécessaires à la fourniture d'un MWh en poste de livraison.

$$R1 = (k_{\text{Gaz}} \times R1_{\text{Gaz}} + k_{\text{FOD}} \times R1_{\text{FOD}} + k_{\text{COGE}} \times R1_{\text{COGE}} + k_{\text{BOIS}} \times R1_{\text{BOIS}}) + R1_{\text{CO2}} + R1_{\text{Comp}}$$

La définition des paramètres est la suivante :

k _{GN} , k _{BOIS} , k _{COGE} et k _{FOD}	correspondent au pourcentage d'utilisation de chaque source d'énergie (k _{GN} + k _{BOIS} + k _{COGE} + k _{FOD} = 1)
R1 _{BOIS}	correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue de la biomasse
R1 _{GN} R1 _{COGE}	correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue du gaz correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue de la cogénération
R1 _{FOD}	correspond au coût d'approvisionnement de la chaleur issue du fioul domestique
R1 _{CO2}	correspond à la redevance liée aux quotas carbone telle que défini à l'article 7
R1 _{COMP}	est fixé à 0,62 €/MWh vendu. Il est facturé à compter de la prise d'effet de l'avenant 7 et dans son principe, jusqu'au 1er avril 2025

Coefficient en %	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2025	Du 1 ^{er} avril 2025 au terme du contrat
k _{GN}	81,9%	19,0%	33,2%
k _{FOD}	1,2%	1,0%	1,0%
k _{COGE}	16,9%	16,9%	-
k _{BOIS}	-	63,1%	65,8%

Terme en € HT/ MWh	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2025	Du 1 ^{er} avril 2025 au terme du contrat
R1 _{GN}	53,73	53,73	53,73
R1 _{FOD}	97,73	97,73	97,73
R1 _{COGE}	- 14,55	- 14,55	-
R1 _{BOIS}	-	33,93	33,93
R1 _{comp}		0,62	
R1 ₀	42,72	30,48	40,85

Le terme fioul est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1_{FOD} = R1_{FOD_0} \times \left(\frac{DIREM}{DIREM_0} \right)$$

Avec les indices suivants :

Indice	Référence	Indice de base	Date de valeur	Valeur
DIREM	Indice de l'évolution du prix de fioul domestique en France	DIREM ₀	1-juillet-12	208,49
R1 _{FOD}	Redevance de la chaleur fournie à partir du fioul domestique en € HT/MWh	R1 _{FOD0}	1-juillet-12	97,73

Le terme biomasse est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1_{BOIS} = R1_{BOIS_0} \times \left(0,15 + 0,18 \times MP + 0,3 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,20 \times \frac{ACT - DA}{ACT - DA_0} + 0,10 \times \frac{FODC 4}{FODC 4_0} + 0,07 \times \frac{FSD 2}{FSD 2_0} \right)$$

$$MP = \left(0,8 \times \frac{Bbr}{Bbr_0} + 0,10 \times \frac{Pcs}{Pcs_0} + 0,10 \times \frac{Bes}{Bes_0} \right)$$

Avec les indices suivants :

Indice	Référence	Indice de base	Date de valeur	Valeur
ICHT-IME	Indice Salaires des industries mécaniques et électriques (NAF 25-30 32-33)	ICHT-IME ₀	1-juillet-12	109,40
ACT-DA	Indice «Activité distribution avec conducteur et carburant» publiée sur le site LE MONITEUR EXPERT (référence : ACT-DA, origine : Chambre des loueurs et transporteurs industriels (CLTI).	ACT-DA ₀	1-juillet-12	222,71
FODC4	Indice mensuel d'évolution des prix du fioul domestique hors TVA » publiée sur le site LE MONITEUR EXPERT.	FODC4 ₀	1-juillet-12	348,15
FSD2	Dernière valeur connue du prix à la production dans l'industrie «ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipements» publiée sur le site LE MONITEUR EXPERT.	FSD2 ₀	1-juillet-12	126,80
MP	Indice représentatif du prix de la matière première, résultant d'une formule paramétrique composée du prix du Bois de bord de route non broyé, de chutes de scierie non broyées et de bois de recyclage de classe A.	MP ₀	1-juillet-12	1,00
Bbr	Indice correspondant au «Bois de bord de route non broyé» publiée par le CEEB/INSEE/Ministère de l'agriculture	Bbr ₀	1-juillet-12	97,5
Pcs	Indice correspondant au «Chutes diverses de scierie non broyées» publiée par le CEEB/INSEE/Ministère de l'agriculture	Pcs ₀	1-juillet-12	106,4
Bes	Indice correspondant au «Bois de recyclage de classe A» publiée par le CEEB/INSEE/Ministère de l'agriculture	Bes ₀	1-juillet-12	106,5
R1 _{BOIS}	Redevance de la chaleur fournie à partir de la biomasse en € HT/MWh	R1 _{BOIS0}	1-juillet-12	33,48

Le terme gaz est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1gaz = R1gaz0 \times G/G0$$

Formule dans laquelle :

$$G = G0 \times \left[\frac{Loc + Ab + DJ \times (ATRD + TCS + TCR \times NTR + TCL) + CTA + Q \times (PEG + TVD + TICGN + Fst + F)}{Loc0 + Ab0 + DJ \times (ATRD0 + TCS0 + TCR0 \times NTR + TCL0) + CTA0 + Q \times (PEG0 + TVD0 + TICGN0 + Fst0 + F)} \right]$$

Avec les indices suivants :

Indice	Référence	Source	Unité	Référence	Date de valeur	Valeur
Q	Quantité gaz consommée	CEP	MWh PCS	-	-	54 329
DJ	Débit Journalier	Contrat	MWh PCS/j	-	-	500
G	Prix unitaire du gaz	Contrat	€/MWh PCS	G0	1-nov-13	39,03
Loc	Location du compteur GrDF	Facture GrDF	€	Loc0	1-nov-13	2 274,99
Ab	Abonnement au Réseau de Distribution	CRE	€/an	Ab0	1-nov-13	14 296,8
ATRD	Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution	CRE	€/an.MWh PCS/j]	ATRD0	1-nov-13	186
TCS	Terme de capacité de sortie	CRE	€/an.MWh PCS/j]	TCS0	1-nov-13	83,35
TCR	Terme de capacité Régional	CRE	€/an.MWh PCS/j]	TCR0	1-nov-13	60,12
NTR	Niveau tarifaire régional	CRE	Coefficient	NTR	1-nov-13	1
TCL	Terme de capacité de livraison au Point interface Transp./Distrib°	CRE	€/an.MWh PCS/j]	TCL0	1-nov-13	31,66
CTA	Contribution au tarif d'acheminement	Contrat de fourniture gaz	€/an	CTA0	1-nov-13	26 433
PEG	Prix d'échange du gaz Monthly	PowerNext	€/MWh PCS	PEG0	1-nov-13	27,55
TVD	Terme variable de distribution	CRE	€/MWh PCS	TVD0	1-nov-13	0,74
TICGN	Taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel	Article 265 du Code des douanes	€/MWh PCS	TICGN0	1-nov-13	1,19
Fst	Frais de stockage du gaz	Contrat Gaz	€/MWh PCS	Fst0	1-nov-13	1,80
F	Frais de siège, frais du fournisseur	Avenant 7	€/MWh PCS	F	1-nov-13	3,67

Formule dans laquelle les indices la constituant sont présentés dans le tableau suivant, ainsi que leur valeur contractuelle à la date du 1^{er} novembre 2013 (date du début d'application du contrat C13).

L'indexation du terme R1COGE

Le terme cogénération est révisé mensuellement par application de la formule suivante :

$$R1cogé = R1cogé0 \times \left[\frac{376\,342 + P + M + qxG - E}{376\,342 + P0 + M0 + qxG0 - E0} \right]$$

Formule dans laquelle :

$$P = P0 \times \text{ICHT-IME/ICHT-IME0}$$

$$M = M0 \times \text{FSD1 / FSD10}$$

Avec les indices suivants à la date de valeur du 1^{er} novembre 2013 (date de prise d'effet du nouveau contrat de vente d'électricité C13) :

Indice	Référence	Indice de base	Date de valeur	Valeur
P	Charges de personnel en €/an	P ₀	1-nov-13	124 832
M	Charges de maintenance, d'entretien courant et de gros entretien/renouvellement en €/an	M ₀	1-nov-13	17 280
G	Prix du gaz, tel que défini pour le terme R1 gaz, en €/MWh PCS	G ₀	1-nov-13	39,03
q	Quantité de gaz consommé annuellement par l'unité de cogénération en MWh PCS	q ₀	1-nov-13	37 315
ICHT-IME	Indice du coût de la main d'œuvre dans les industries mécaniques et électriques tel que publié au Bulletin Mensuel de la Statistique de l'INSEE (ICHT-IME)	ICHT-IME ₀	1-nov-13	112,00
FSD1	Indice des Prix des Produits et Services Divers 1 tel que publié dans le Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes	FSD1 ₀	1-nov-13	130,50
E	Tarif d'achat de l'électricité au contrat C13 en € HT/an	E ₀	1-nov-13	2 142 066
R1 _{COGE}	Redevance de la chaleur fournie à partir de l'unité de cogénération au gaz naturel en €/HT/MWh	R1 _{COGE 0}	1-nov-13	-14,55

Le terme R1comp a été fixé à 0.62€/MWh et il n'est pas actualisé.

Le terme R1CO2 a été fixé à 4€/MWh pour l'exercice 2019-2020.

Il sera révisé chaque année en fonction de l'évolution du cours des quotas de CO2 et des dispositions du Plan National d'Allocation des Quotas.

1.2. - TARIF R2

La part fixe du montant de la facture est constituée du produit d'une grandeur appelée Puissance souscrite (Ps) en kW, fonction de l'importance de l'installation, avec le terme R2 représentatif des charges du service (y compris impôts et taxes diverses) hors combustible et chaleur achetée.

Terme en € HT/ kW	Du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014	Du 1 ^{er} avril 2014 au terme du contrat
R21 ₀	3,55	5,65
R22 ₀	15,51	17,52
R23 ₀	6,59	6,59
R24 ₀	15,98	15,98
R2 ₀	41,63	45,74

Le R2 correspond à la somme des 4 termes suivants :

- R21 correspond aux charges d'électricité
- R22 correspond aux charges d'exploitation courantes
- R23 correspond aux charges de Gros Entretien et Renouvellement
- R24 correspond aux charges de financement des investissements

A compter du 1^{er} juillet 2013 mensuellement et jusqu'au terme du contrat, le R2 se calcule de la manière suivante :

La redevance R21 :

La formule d'indexation de ce tarif a également été modifiée dans l'avenant 7 suite à la disparition de l'indice INSEE 351107.

$$R2.1 = R2.1_0 \times 1.1762 \times \frac{EMT}{EMT_0}$$

La redevance R22 :

$$R22 = R22_0 \times \left(0.15 + 0,60 \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,25 \frac{FSD2}{FSD2_0} \right)$$

La redevance R23 :

$$R23 = R23_0 \times \left(0.15 + 0,25 \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,60 \frac{BT40}{BT40_0} \right)$$

La redevance R24 :

$$R24 = R24_0 + 0,00213 \times (SR - SP)$$

Avec :

- R24 = Valeur en € HT/kW du terme R24 avec subventions réelles
- R24₀ = 15.98 € HT/kW
- SR = Montant des subventions de référence soit 3 482 348 €
- SP = Montant des subventions perçues en k€

Avec les indices suivants :

Indice	Référence	Indice de base	Date de valeur	Valeur
ICHT-IME	Indice du coût de la main d'œuvre dans les industries mécaniques et électriques tel que publié au Bulletin Mensuel de la Statistique de l'INSEE (ICHT-IME)	ICHT-IME ₀	1-juillet-12	109,40
FSD2	Indice Frais et Services Divers – modèle de référence n°2	FSD2 ₀	1-juillet-12	126,80
BT40	Indice Chauffage Central du Moniteur	BT40 ₀	1-juillet-12	1007,20
EMT	Electricité moyenne tension, tarif vert A 351002	EMT ₀	1-juillet-12	140,59

1.3. - EVOLUTION DES TARIFS

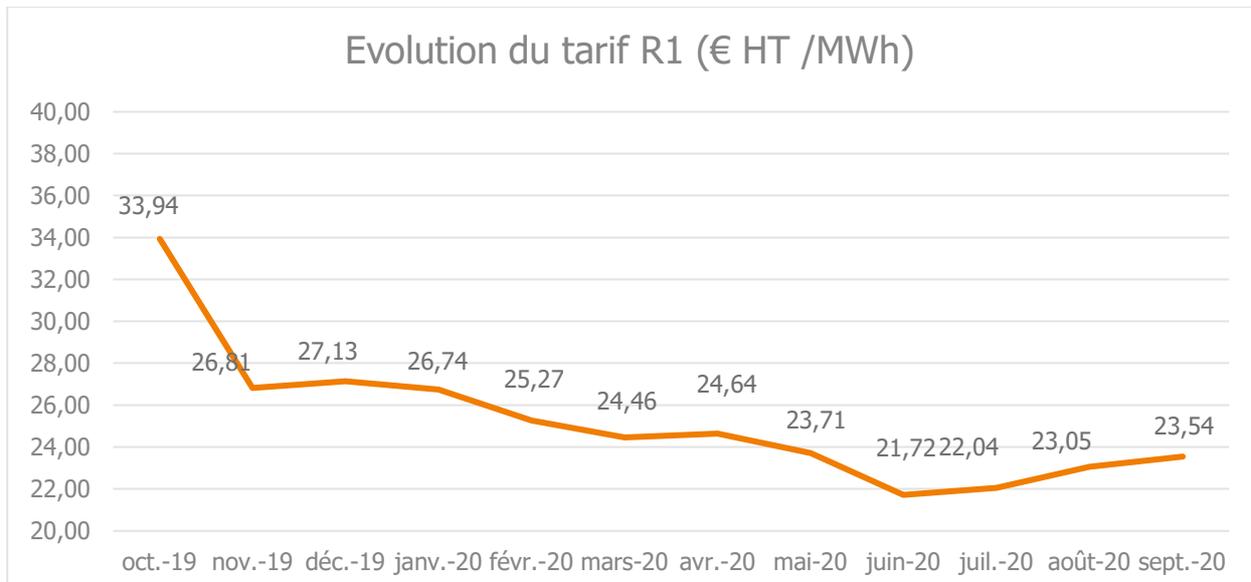
En 2019-2020, **le prix moyen du MWh R1 et R2 s'établit à 68.37 €/HT soit 72.13€/TTC.** Ci-dessous le tableau de décomposition R1-R2 et les graphiques d'évolution correspondants.

Malgré l'intégration d'un nouveau terme R1CO₂ à 4 €/HT/MWh, le prix moyen R1 R2/MWh a diminué cela s'explique :

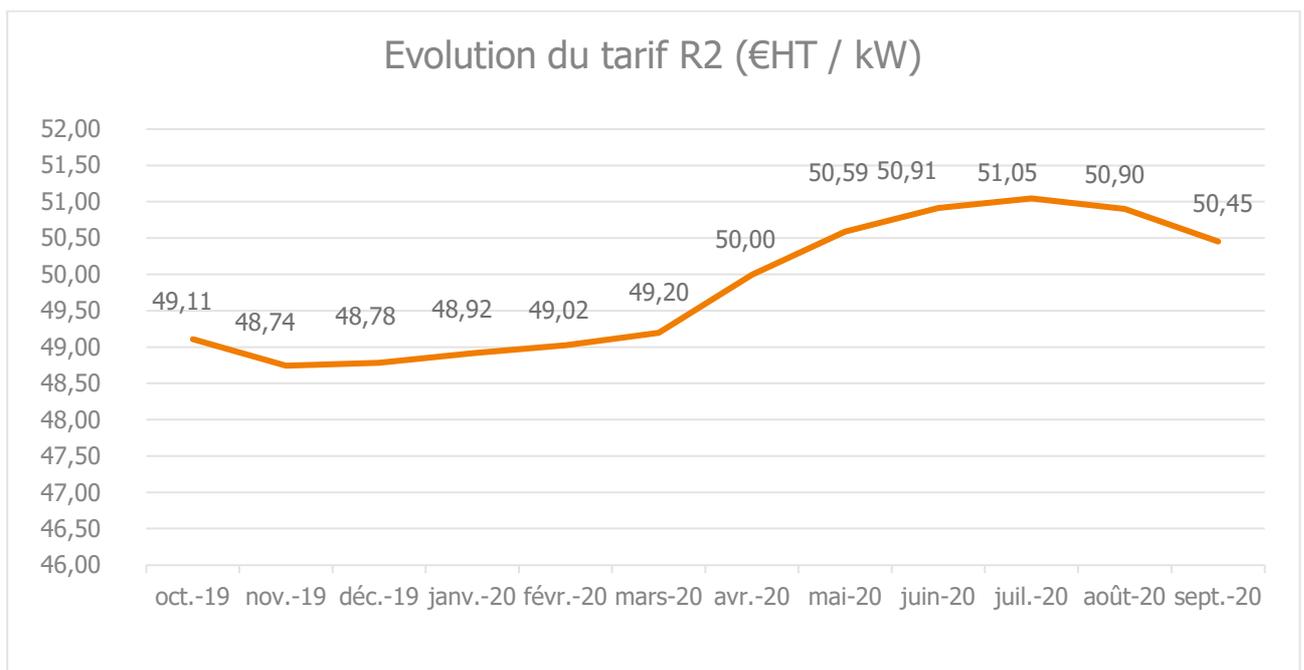
- Par l'évolution à la baisse du prix du gaz
- Par l'évolution à la baisse de la taxe de stockage

Le détail de l'évolution des indices et tarifs est disponible en Annexe 04.

Prix moyens	Facturation 2019-20	Facturation 2018-19	Variation	
R1 Chaleur € HT / MWh	26,19 €	31,98 €	-5,79 €	-18,1%
R2 € HT / kW	49,97 €	48,96 €	1,01 €	2,1%
R1 + R2 € HT / MWh	68,37 €	72,00 €	-3,63 €	-5,0%
R1 + R2 € TTC / MWh	72,13 €	75,96 €	-3,83 €	-5,0%

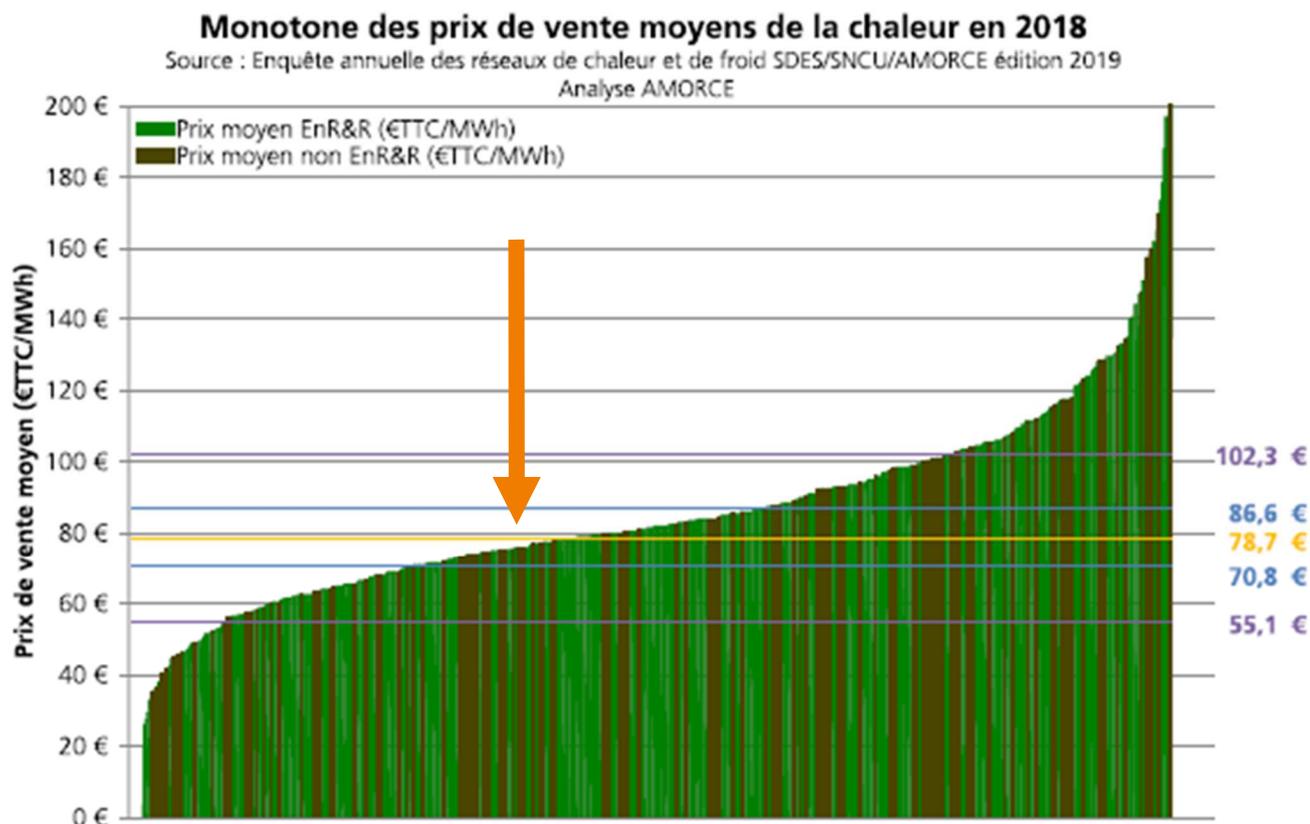


La baisse du tarif de novembre est liée à la modification des indices de la cogénération.



1.4. - POSITIONNEMENT DU TARIF

En s'appuyant sur l'étude AMORCE édition 2019 (chiffres 2018) des réseaux de chaleur en France, notons que le réseau de chaleur de la ville de St Quentin est compétitif, se situant 8% sous le tarif moyen constaté à 78.70€TTC.



1.5. - SYNTHÈSE DES VENTES ET PUISSANCES SOUSCRITES

Ci-dessous le tableau de synthèse des ventes de chaleur 2019-2020.

Le tableau détaillé des ventes de chaleur par abonné est disponible en Annexe 03.

	Facturation 2019-20	Facturation 2018-19	Variation 2018-19/2019-20	
Fourniture de chaleur en MWh	46 838	49 512	-2 674	-5,4%
Puissances souscrites en KW	39 669	40 469	-800	-2,0%

Il n'y a pas eu de nouveaux raccordés sur l'exercice 2019-2020. La facturation du R2 de la piscine Jean Bouin a été résiliée à compter du 1^{er} septembre 2019, une nouvelle police d'abonnement a été signée par ce client à compter du 1^{er} novembre 2020.

2 - Compte d'exploitation

La liasse fiscale de la SP Saint-Quentin est disponible en Annexe 10.

	Réel 2018/2019	Réel 2019/2020	Ecart 2018/19 - 2017/18	
CA R1	1 535	1 227	-	308
CA R2	1 979	1 982		3
Electricité EDF part variable + Ep	1 539	1 248	-	292
Electricité EDF prime fixe	801	814		13
Total produits d'exploitation	5 854	5 270	-	584
Combustible gaz	- 1 724	- 1 252		472
Combustible bois	- 936	- 612		324
Autres combustibles	- 5	- 4		0
Quotas CO2	- 172	- 85		87
Electricité	- 79	- 56		22
Ingrédients d'exploitation : eau, petits outillages...)	- 46	- 32		14
Sous traitance Cofely	- 376	- 383	-	7
Sous traitance motoriste	- 266	- 185		81
Redevances	- 72	- 68		4
Autres sous traitance	- 87	- 49		39
Assurances	- 56	- 63	-	6
Taxe CFE/ CVAE	- 48	- 96	-	48
Taxes Foncières	- 122	- 119		3
Autres impôts	- 1	- 12	-	12
Gros entretien	- 337	- 448	-	111
Production immobilisée REN	114	308		194
Amortissements	- 1 115	- 1 094		21
Divers	- 22	- 14		8
Dotation GER	- 133	- 106		27
Autres Provisions	-	12		12
Remboursements d'assurance	59		-	59
Total charges d'exploitation	- 5 423	- 4 359		1 064
Marge d'exploitation	431	911		480
Frais d'assistance technique	- 355	- 388	-	33
Résultat financier	- 233	- 364	-	131
Amortissement dérogatoire	46	84		38
Résultat net	- 111	244		354

2.1. - R1 ENERGIE

La marge R1 ressort à +522k€ contre + 238 k€ sur l'exercice précédent ce qui représente une amélioration de +284k€.

Cette amélioration est principalement due à :

- La mise en place en facturation du R1CO2 pour 4€/MWh soit 187k€ sur l'année qui a permis de compenser une partie des achats de CO2 effectués les années précédentes
- Un effet report N-1 positif de +122k€ (dont 49k€ d'effet report sur la vente de chaleur et 73k€ sur les achats de CO2)

2.1.1. - ANALYSE DU CA R1 :

Le CA R1 s'élève à 2 475 k€ pour 2019-2020 et se décompose de la manière suivante :

- + CA R1 chaleur = 1 227 k€
- + CA électricité part variable = 1 007 k€
- + EP (prime efficacité énergétique) = 241 k€

R1 CHALEUR ET ECS

R1 Chaleur	Montant	Commentaires
CA R1 2018-2019	1 535 k€	CA R1 2018-2019 du compte de résultat
Effet report 2017-2018	49 k€	Effet report de l'exercice 2017-2018
Facturation 2018-2019	1 583 k€	49 512 MWh vendus
Effet volume	- 70 k€	Pour - 2 674 MWh : s'explique par un abonné (Piscine Jean Bouin) qui n'est plus facturé depuis avril 2019 et la baisse de l'effet rigueur ainsi que le COVID (fermeture de certains établissements publics)
Effet prix	-286 k€	Pour 6€/MWh moins cher : malgré l'intégration du terme R1CO2 pour 4€HT/MWh, le prix a diminué suite à la forte baisse du prix du gaz et à la diminution du terme Fst à compter du 1er novembre 2019 (7,13€ à 2,89€)
Facturation 2019-2020	1 227 k€	46 838 MWh vendus
Total CA R1	1 227 k€	

VENTE ELECTRICITE ET EP

On constate une diminution de -292 k€ des ventes à EDF par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par :

- + Une diminution du prix du MWh de gaz (15€/MWh en moyenne cette année contre 28€/MWh l'an passé).
- + La disparition du terme TICGN dans la rémunération électrique à EDF suite à l'application du décret n°2020-1301 du 27/10/2020 du projet de loi de finances pour 2020 soit une baisse de 19k€ du CA sur les 3 premiers mois.

2.1.2. - ANALYSE DES CHARGES R1

GAZ

GAZ	Montant	Commentaires
Charges gaz 2018-2019	-1 724 k€	
Effet prix	588 k€	-11 €/MWh : Forte baisse du prix du gaz cette année
Effet volume	- 135 k€	+6325 MWh cela s'explique par la casse de la chaudière biomasse
Factures 2019-2020	- 1 271 k€	
Réfaction TICGN	19 k€	Réfaction TICGN des mois de janvier, février et mars 2020 suite aux ventes élec d'EDF. Il s'agit d'un produit à recevoir de remboursement de TICGN dans le compte de charge de gaz.
Total charges GAZ	- 1 252 k€	

COMBUSTIBLE GAZ							
PERIODE	NUMERO FACTURE	DATE FACTURE	PF + CTA + cout stockage	MONTANT MOLECULE HT	MONTANT FACTURE HT	QTE CONSOMMEE EN MWH	PRIX UNITAIRE/MWH
oct.-19	201911SV10055	12/11/2019	28 219,28 €	22 942,03 €	51 161,31 €	1430,57	16,04 €
nov.-19	202001SV10013	03/01/2020	28 446,05 €	188 476,82 €	216 922,87 €	10093,55	18,67 €
déc.-19	202001SV10061	09/01/2020	28 253,30 €	201 527,38 €	229 780,68 €	10699,62	18,83 €
janv.-20	202002SV10060	10/02/2020	28 908,10 €	165 633,51 €	194 541,61 €	9636,47	17,19 €
févr.-20	202003SV10122	11/03/2020	28 156,86 €	132 221,35 €	160 378,21 €	9310,25	14,20 €
mars-20	202004SV10184	17/04/2020	28 156,86 €	110 475,52 €	138 632,38 €	9027,55	12,24 €
avr.-20	202005SV10269	26/05/2020	23 604,72 €	18 983,88 €	42 588,60 €	1640,05	11,58 €
mai-20	202009SV10117	11/06/2020	23 604,72 €	28 002,37 €	51 607,09 €	2890,96	9,69 €
juin-20	202007SV10232	22/07/2020	23 604,72 €	29 667,34 €	53 272,06 €	1465,02	20,25 €
juil.-20	202008SV10121	28/08/2020	23 262,23 €	33 119,14 €	56 381,37 €	1595,67	20,76 €
août-20	202009SV10154	10/09/2020	23 262,23 €	26 683,73 €	49 945,96 €	1272,98	20,96 €
sept.-20	202010SV10161	15/10/2020	23 271,48 €	3 104,71 €	26 376,19 €	265,21	11,71 €
TOTAL			310 750,55 €	960 837,78 €	1 271 588,33 €	59 327,90	16,20 €

BOIS

BOIS	Montant	Commentaires
Factures 2018-2019	-936 k€	
Effet volume	192 k€	Pour 8 100 MWh de moins. La chaufferie biomasse a fonctionné correctement en 2018-2019 contrairement à cette année. Cette baisse de consommation s'explique par la casse de la chaudière biomasse le 19/11/2019 et les différents travaux effectués sur les 2 chaudières biomasses durant le 2ème trimestre 2020,
Effet prix	132 k€	Pour 4 €/MWh moins cher
Total charges BOIS	-612 k€	

COMBUSTIBLE BOIS					
PERIODE	NUMERO FACTURE	DATE FACTURE	MONTANT FACTURE HT	QTE LIVREE EN MWH	PRIX UNITAIRE/MWH
oct.-19	201911SV40120+121	20/11/2019	76 412,88 €	3200	23,88 €
nov.-19	201912SV40309	26/12/2020	59 666,85 €	2509	23,79 €
déc.-19	202001SV40483+484	28/01/2020	74 532,35 €	3125	23,85 €
janv.-20	202002SV40246	24/02/2020	118 302,22 €	4984	23,74 €
févr.-20	202003SV40358	24/03/2020	80 162,54 €	3366	23,81 €
mars-20	202004SV40205	20/04/2020	93 142,28 €	3935	23,67 €
avr.-20	202005SV40345	28/05/2020	63 042,86 €	2642	23,86 €
mai-20	202006SV40316	19/06/2020	4 319,91 €	180	24,02 €
juin-20	202007SV40071	20/07/2020	6 109,46 €	259	23,62 €
juil.-20					
août-20					
sept.-20	202010SV40031	21/10/2021	36 271,40 €	1548	23,43 €
TOTAL			611 962,75 €	25 748,27 €	237,66 €

2.2. - R2 PRESTATIONS

2.2.1. - ANALYSE DU CA R2

Le CA R2 s'élève à 2 796 k€ et se décompose comme tel :

- + CA R2 abonnés : 1 982 k€
- + CA Prime fixe EDF : 814 k€

CA R2 ABONNES ET CA R2 PRIME FIXE EDF

CA R2 abonnés et EDF	Montant	Commentaires
CA R2 abonnés 2018-2019	2 780 k€	CA R1 2018-2019 du compte de résultat
Effet report 2017-2018	2 k€	Report de septembre 2017
Facturation 2018-2019	2 782 k€	
Effet prix	48 k€	34k€ d'effet prix pour le CA R2 abonnés et 14k€ d'effet prix pour le CA R2 EDF
Effet Volume	-40 k€	Résiliation en facturation de la piscine Jean Bouin pour 800 kW
Facturation 2019-2020	2 790 k€	
Frais de résiliation	6 k€	Frais de résiliation pour la piscine Jean Bouin
Total CA R2	2 796 k€	

2.2.2. - ANALYSE DES CHARGES R2

ELECTRICITE : - 56 K€

Electricité	Montant	Commentaires
Charges électricité 2018-2019	- 79k€	
Remoursement CSPE	47 k€	remboursement de CPSE pour les années 2016 et 2017
Factures 2018-2019	- 126 k€	
Effet prix	7 k€	évolution des indices
Effet volume	0 k€	
Factures 2019-2020	- 119 k€	
Remoursement CSPE	20 k€	Remboursement de CSPE pour les années 2018 et 2019
Avoirs 2016	43 k€	Avoirs qui n'avaient pas été réceptionnés suite à des remboursements du fournisseur
Total CA R2	- 56 k€	

PERIODE	Compteur 9538		Compteur 3232		TOTAL	
	Montant HT EUR	quantités	Montant HT EUR	quantités	EURO	QUANTITES
oct.-19	8 164,15 €	87946	911,60 €	13098	9 075,75 €	101044
nov.-19	13 604,06 €	115754	157,73 €	121	13 761,79 €	115875
déc.-19	17 913,72 €	135705	132,87 €	83	18 046,59 €	135788
janv.-20	15 978,44 €	130600	273,70 €	161	16 252,14 €	130761
févr.-20	14 129,08 €	118491	171,90 €	236	14 300,98 €	118727
mars-20	12 386,38 €	112657	159,93 €	99	12 546,31 €	112756
avr.-20	8 586,11 €	94930	1 232,72 €	13175	9 818,83 €	108105
mai-20	6 204,57 €	68409	1 270,02 €	13733	7 474,59 €	82142
juin-20	3 305,97 €	31646	1 139,50 €	12550	4 445,47 €	44196
juil.-20	2 704,09 €	23921	1 161,78 €	12774	3 865,87 €	36695
août-20	2 845,09 €	22543	1 180,10 €	12347	4 025,19 €	34890
sept.-20	4 354,75 €	56838	1 067,11 €	13360	5 421,86 €	70198
TOTAL	110 176,41 €	999 440,00	8 858,96 €	91 737,00	119 035,37 €	1 091 177,00

SOUS-TRAITANCE COFELY : - 383 K€

Cette dépense correspond à la maintenance P2 menée par COFELY qui inclut les charges suivantes :

- + Frais de personnel et intérimaires,
- + Frais de véhicules,
- + Frais d'unité (petites fournitures, matériel et outillage),
- + Frais de déplacement, téléphone.

Ce montant varie chaque année en fonction de l'évolution des indices de révision.

SOUS-TRAITANCE MOTORISTE : - 185 K€

Cette dépense correspond à la maintenance du moteur sous-traitée à Clarke.

Ce montant comprend 74 k€ de maintenance mensuelle, 100 k€ de provision pour la révision des 30000 heures et 11 k€ de charges supplémentaires pour les bonus / malus des saisons 2019-20.

Le montant de la maintenance mensuelle, varie en fonction de la production électrique de la centrale.

REDEVANCE : - 68 K€

La redevance annuelle de 2% se calcule sur le CA R1 et R2 de l'année. Un écart mineur peut se dégager de l'effet report.

AUTRES SOUS-TRAITANCES : - 49 K€

Ce poste est en diminution de 38 k€ car il y avait une dépense non récurrente de maintenance informatique en 2018-2019. Il comprend les dépenses suivantes :

- + 18 k€ de factures APAVE et Bureau Veritas pour des contrôles réglementaires de la chaufferie biomasse,
- + 21 k€ de traitement des cendres,
- + 7 k€ de dépenses de maintenance informatique SIG
- + 3 k€ de factures SUEZ

LES ASSURANCES : - 63 K€

Les primes d'assurance ont augmenté en moyenne de 13% entre 2019 et 2020.

Cette hausse de tarification des assureurs qui aura tendance à se poursuivre est principalement liée à la crise du Covid-19.

Les attestations d'assurances sont disponibles en Annexe 07.

GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT : - 448 K€

Les travaux de gros entretien sont réalisés par COFELY ou par d'autres prestataires spécialisés, selon la nature des travaux à réaliser. Le détail des dépenses se trouve en Annexe 05.

Le montant des dépenses comptabilisées au terme de chaque exercice correspond à la situation des chantiers à l'instant T. En l'occurrence, pour les chantiers ouverts et non clos au 30 septembre de chaque exercice, une provision (facture à recevoir) est constituée en fonction de l'avancement des dépenses sur le chantier. Une fois les chantiers terminés et facturés, un écart entre la provision de l'exercice N-1 et les factures comptabilisées sur l'année N est constaté.

AMORTISSEMENTS : - 1 094 K€

Pas de nouvelle mise en service sur l'exercice 2019-2020. Le détail des amortissements est disponible en Annexe 06.

ASSISTANCE TECHNIQUE : - 388 K€

Les frais généraux correspondent majoritairement à l'assistance technique et administrative, ils sont calculés en proportion (7%) du CA budgété.

Le taux de 7% du chiffre d'affaires est le reflet du coût moyen constaté de l'activité «Chaud et froid urbain d'ENGIE SOLUTIONS France».

FRAIS FINANCIERS : - 363 K€

Les charges financières correspondent :

- + Au financement long terme correspondant aux investissements réalisés. Le contrat correspondant a été signé avec effet rétroactif au 01/10/2015. La charge figurant au compte de résultat correspond à la charge normale de l'exercice pour -361k€
- + Au financement court terme correspondant au BFR (compte courant d'associé) pour -2 k€ d'intérêts.

Ces charges ont augmenté de 131k€ par rapport à l'exercice précédent, car un produit financier non récurrent de 145k€, correspondant à des intérêts créditeurs rétroactifs, avait été récupéré l'an dernier.

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRE : + 84 K€

L'amortissement dérogatoire est un élément exceptionnel permettant un amortissement plus rapide les premières années et une déduction fiscale.

CHARGES DIVERSES : - 14 K€

Dont 4k€ de factures fournisseurs en perte et profit pour solder ces comptes.

2.3. - SYNTHESE COMPTE D'EXPLOITATION

Le résultat net est en forte amélioration de 355 k€ qui s'explique notamment par une recette complémentaire liée au terme R1CO2 (+187k€) et des effets reports N-1 positifs.

3 - Compte d'exploitation prévisionnel

Hypothèses budget 2021 :

Ventes de chaleur = 46 945 MWh (Rigueur 0.85)

Puissances souscrites = 40 869 kW

Fonctionnement cogénération = 5 mois

	Réel 2019/2020	Budget 2021	Ecart	
CA R1	1 227	1 315		88
CA R2	1 982	2 080		98
Electricité EDF part variable + Ep	1 248	949	-	298
Electricité EDF prime fixe	814	809	-	5
Total produits	5 270	5 153	-	117
Combustible gaz	- 1 252	- 782		471
Combustible bois	- 612	- 836	-	224
Autres combustibles	- 4			4
Quotas CO2	- 85	- 152	-	67
Traitement des cendres	- 21	- 23	-	2
Electricité	- 56	- 141	-	85
Ingrédients d'exploitation : eau, petits outillages...)	- 32	- 60	-	28
Accès location compteur gaz				-
Sous traitance Cofely	- 383	- 387	-	4
Sous traitance motoriste	- 185	- 160		25
Redevances	- 68	- 67		1
Autres sous traitance	- 27	- 53	-	26
Assurances	- 63	- 71	-	8
Taxe CFE/ CVAE	- 96	- 76		20
Taxes Foncières	- 119	- 127	-	8
Autres impôts	- 12	- 14	-	2
Gros entretien	- 448	- 208		240
Production immobilisée REN	308		-	308
Amortissements	- 1 094	- 1 122	-	28
Divers	- 14	- 15	-	1
Dotation GER	- 106	- 106		-
Autres Provisions	12		-	12
Total charges d'exploitation	- 4 359	- 4 399	-	40
Marge d'exploitation	911	754	-	157
Assistance Technique	- 388	- 357		31
Résultat financier	- 364	- 312		51
Amortissement dérogatoire	84	106		22
				-
Résultat net	244	191	-	52

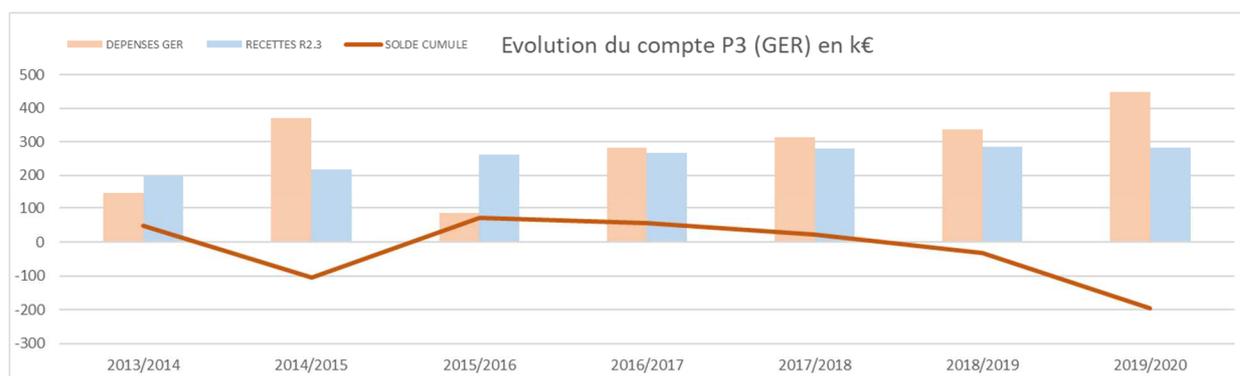
4 - Renouvellement

Sur les 448k€ de GER, 308k€ ont été consacrés cette année au renouvellement dont le détail se trouve en annexe 5. Le retubage de la chaudière biomasse no2 ainsi que la rénovation du filtre à manches de la biomasse no1 ont été réalisés.

A ce jour, le solde de dépenses GE + REN cumulées à la fin de cet exercice dépasse de 742k€ le solde défini au CEP :

Exercices	Prévu K€	Réalisé K€	Solde K€	Solde cumulé K€
13/14	167	148	19	19
14/15	167	371	-204	-185
15/16	167	86	81	-104
16/17	167	284	-117	-221
17/18	242	315	-73	-294
18/19	170	337	-167	-461
19/20	167	448	-281	-742

La balance entre les dépenses GE + REN et les recettes R2.3 est à ce jour déficitaire de près de 200k€ :



5 - Eléments de bilan et Compte CO2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La durée d'amortissement des biens de la concession est indiquée en Annexe 06.

Les points notables sont :

- La durée d'amortissement des biens existants à signature de l'avenant 3 qui ne seront pas renouvelés avant la fin du contrat a été augmentée de 9 ans pour tenir compte du décalage de la fin du contrat de concession au 30/09/2029, en application du principe de l'amortissement de caducité ;
- La durée d'amortissement des installations nouvelles prévues à l'avenant 3 est de 20 ans et ouvre droit à une valeur résiduelle, à l'exception de la cogénération gaz amortie sur 12 ans.
- L'impact des subventions d'investissement est pris en diminution de la charge d'amortissement indiquée dans le compte de résultat gestion. Dans la liasse fiscale, cet impact figure en produit exceptionnel pour 173 k€. Voir détail dans l'annexe 10.
- La provision renouvellement est ajustée en prévision des travaux futurs.

QUOTAS CO2

Le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) consiste à attribuer des quotas d'émission aux entreprises les plus fortement émettrices de gaz à effet de serre. Elles peuvent ensuite soit revendre les quotas d'émission qu'elles n'ont pas consommé ou soit au contraire acheter les quotas d'émission dont elles ont besoin pour respecter leur dotation initiale.

De façon générale, ENGIE Solutions France a la charge de la gestion et de l'optimisation de l'utilisation de ces quotas sur l'ensemble de ses entités et filiales. La SP Saint-Quentin reste néanmoins bénéficiaire de toute opération effectuée à ce titre par ENGIE Solutions.

Dans le cadre de cette réglementation, la chaufferie urbaine de St Quentin est soumise au PNAQ. Un quota à hauteur de 3 391 T est alloué gratuitement à la SP pour l'année 2020. (PNAQ 3 2013-2020).

Les opérations corrélatives sont comptabilisées comme suit :

- Les quotas attribués sont enregistrés à leur valeur d'attribution, en contrepartie d'un compte «Autres dettes», pour un impact résultat nul,
- Les quotas achetés sont valorisés à leur cours d'achat,
- Le coût des quotas consommés ou vendus est évalué au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

Cette année, nous enregistrons une charge de 85 k€ d'achats de Quotas afin de compenser les émissions de CO2 pour 10 976 Tonnes. Le détail de ce montant se trouve plus bas.

Quotas de CO2	Montant	Commentaires
Achats effectués	-135 k€	Achats de 5400T de janvier 2020 à sept 2020
Effet report N-1	73k€	Reprise sur erreur de stock de CO2
Décalage exercice variation	-23k€	Variation de stock du 1er janvier au 30 sept 2020 (complément d'achat lié au solde négatif de Tonnes de quotas)
Total charges Quotas de CO2	-85 k€	

Synthèse compte annuel CO2 et prévision pour l'exercice à venir :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	prév 2021
Solde PNAQ (en tonnes)	3 056								
Allocations (en tonnes)	10 296	9 214	8 163	7 145	6 158	5 204	4 281	3 391	2 296
Emissions (en tonnes)	- 16 931	- 10 168	- 8 317	- 9 912	- 9 639	- 9 731	- 9 805	- 10 976	- 10 013
Solde opérationnel (en tonnes)	- 3 579	- 954	- 154	- 2 767	- 3 481	- 4 527	- 5 524	- 7 585	- 7 717
Achat (en tonnes)	-	4 467		2 987	4 000	4 008	5 803	7 700	7 323
Achat (en €)	20 937	4 374		15 550	30 600	98 757	141 342	199 337	189 567
Frais de gestion 3%	628	131	-	467	918	2 963	4 240	5 980	5 687
Achats hors quota DSP								- 18 878	
Recette R1 CO2 (en €)	-	-	-	-	-	-	-	187 352	244 927
Solde Cumulé (en €)	- 20 309	- 24 552	- 24 552	- 39 635	- 69 317	- 165 112	- 302 213	- 289 340	- 228 293
Solde Cumulé (en tonnes)	- 3 579	- 66	- 220	-	519	-	279	394	-
Redevance R1 CO2 (€/MWh)	-	-	-	-	-	-	-	4,0	5,2
Coût moyen CO2 (€/t)		1,0		5,4	7,9	25,4	25,1	26,7	26,7

Conformément à l'avenant 3, et à l'évolution à la hausse du cours, le R1co2 a été révisé sur le prochain exercice à 5.20 €/MWh.

6 - Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal est actuellement en cours sur la SP St Quentin sur les exercices comptables de 2016 à 2017.

—
04
ANNEXES
—



04

Annexes

1 - COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPLOITATION	48
2 - PLAN DU RESEAU	48
3 - SUIVI DES ABONNES ET DES CONSOMMATIONS	48
4 - EVOLUTION DES INDICES ET TARIFS R1 ET R2	48
5 - DETAIL DES TRAVAUX P3	48
6 - DETAIL DES AMORTISSEMENTS	48
7 - ATTESTATION(S) D'ASSURANCE	48
8 - SUIVI DES CONTROLES REGLEMENTAIRES	48
9 - INVENTAIRE DETAILLE DES BIENS DE RETOUR	48
10 - LIASSE FISCALE	48

- 1 - Composition de l'équipe d'exploitation**
- 2 - Plan du réseau**
- 3 - Suivi des abonnés et des consommations**
- 4 - Evolution des indices et tarifs R1 et R2**
- 5 - Détail des travaux P3**
- 6 - Détail des amortissements**
- 7 - Attestation(s) d'assurance**
- 8 - Suivi des contrôles réglementaires**
- 9 - Inventaire détaillé des biens de retour**
- 10 - Liasse fiscale**